

**La Banque mondiale**

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

POUR USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT

Rapport n° : PAD4448

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT DE PROGRAMME

RELATIF À UN

FINANCEMENT ADDITIONNEL

POUR UN MONTANT DE 100 MILLIONS DE \$USD

AU

ROYAUME DU MAROC

POUR LE

Prêt-Programme axé sur les résultats d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de
Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc – Financement Additionnel

20 MAI 2021

TRADUCTION NON OFFICIELLE DU TEXTE ANGLAIS QUI SEUL FAIT FOI

Pôle Développement Urbain, Gestion du Risque de Catastrophe, Résilience et Foncier
Région du Moyen-Orient et de L'Arique du Nord



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

*



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

ÉQUIVALENTS MONÉTAIRES

(Taux de change en vigueur le 30 avril 2021)

Unité monétaire = Dirham Marocain

1 \$ US = MAD 8.91

0,11 US\$ = MAD 1

EXERCICE FISCAL

1er juillet 2020 – 30 juin 2021

Vice-Président Régional : Ferid Belhaj

Directeur Pays : Jesko S. Hentschel

Directeur Régional : Ayat Soliman

Directeur Régional du Pôle : Jaafar Sadok Friaa

Co-chargés du projet : Philipp Petermann, Antoine Bavandi, Augustin Maria



ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

ABH	Agence du Bassin Hydraulique
AC	Année Calendaire
ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance
AFD	Agence Française de Développement
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AP	Appel à Projets
APE	Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État
ASDC	Agence suisse pour le développement et la coopération
AU	Agence Urbaine
AVI	Agent de Verification Indépendant
BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Benefit/Cost Ratio/Ratio avantage-coût-bénéfice
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BGE	Budget General de l'Etat
BM	Banque Mondiale
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CC	Cour des Comptes
CGC	Conditions Générales des Contrats
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDP	Cadre des Dépenses du Programme
CEMO	Comité d'Examen des Marchés des Opérations
CF	Convention de Financement
CGE	Computable General Equilibrium/Équilibre général calculable
CNCP	Commission Nationale de la Commande Publique
CNRST	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique
COP22	Conférence de Marrakech de 2016 sur le changement climatique
CPF	Country Partnership Framework/Cadre de partenariat Pays
CVC	Centre de Veille et de Coordination
DAA	Direction des Affaires Administratives
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DGM	Direction Générale de la Météorologie
DGRN	Direction de la Gestion des Risques Naturels
DMP	Décret sur les Marchés Publics
DSIT	Direction des systèmes d'information et des télécommunications
DTFE	Direction du Trésor et des Finances Extérieures
EFP	États financiers du projet
EIE	Évaluation des Incidences sur l'Environnement
EIES	Études d'Impact Environnemental et Social



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

ESES	Évaluation du système environnemental et social
ESF	Évaluation du Système Fiduciaire
FA	Financement Additionnel
FEDS	Fiche environnementale de Diagnostic Simplifié
FIES	Fiche d'information environnementale et sociale
FLCN	Fonds de Lutte Contre les effets des Catastrophes Naturelles
FMI	Fonds Monétaire International
FRC	Financement des Risques de Catastrophe
FSEC	Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques
GBM	Groupe Banque Mondiale
GdM	Gouvernement du Maroc
GFDRR	Facilité mondiale pour la prévention des catastrophes et le relèvement
GRC	Gestion des Risques de Catastrophes
GRS	Service de Règlement des Plaintes
HCP	Haut-Commissariat au Plan
ICPC	Instance Centrale de Prévention de la Corruption
IDE	Investissements Directs à l'Étranger
IGAT	Inspection Générale de l'Administration Territoriale
IGF	Inspection Générale des Finances
ILD	Indicateur Lié au Décaissement
ISR	Implementation Status Report / Rapport du statut de mise en œuvre
KFW	Kreditanstalt fuer Wiederaufbau /Établissement de crédit pour la reconstruction
MAGG	Ministère des Affaires Générale et de la Gouvernance
MATNUHPV	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
MEFRA	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative
MENA	Middle-East and North Africa/Moyen-Orient et Afrique du Nord
MGD	Mécanisme de Gestion des Doléances
MI	Ministère de l'Intérieur
MnhPRA	Morocco natural hazards Probabilistic Risk Analysis/Evaluation probabiliste des risques naturels au Maroc
MOP	Manuel Opérationnel du Programme
MVI	Fonds d'Investissement Mohammed VI
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODP	Objectif de Développement du Programme
PAM	Perte annuelle Moyenne
PAP	Plan d'Action du Programme
PAR	Plans Abrégés de Réinstallation
PFN	Politique Forestière Nationale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pertes Moyennes Annuelles



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPR	Programme pour les Résultats
PAR	Plans abrégés de réinstallation
PRG	Procédure de Redressement des Plaintes
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RC	Renforcement des Capacités
RCA	Réduction des Risques de catastrophe
RLD	Resultat liée au Décaissement
S&E	Suivi et Evaluation
SCR	Société Centrale de Réassurance
SECO	Secrétariat d'Etat à l'Economie
SG	Secrétariat Général
SIBE	Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique
SRP	Service de Règlement des plaintes
TIC	Technologies de l'information et des communications
TRI	Taux de Rentabilité Interne
UE	Union Européenne
VBG	Violence Basée sur le Genre



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

INFORMATIONS DE BASE – PROGRAMME PARENT (Programme de gestion intégrée des risques de catastrophes et de la résilience au Maroc - P144539)

Pays Maroc	Ligne de produit BIRD/IDA	Chef(s) d'équipe Augustin Maria	
ID du projet P144539	Instrument de financement Programme pour les résultats	Cette opération comporte-t-elle une composante IPF ? Non	Département Développement Urbain, Gestion du Risque de Catastrophe, Résilience et Foncier

Agence de mise en œuvre : Ministère de l'économie, des finances et de la réforme administrative, Ministère de l'intérieur

S'agit-il d'un projet à caractère régional ? Non	Collaboration entre la Banque et l'IFC Non	
Date d'approbation initiale 20-Apr-2016	Date d'entrée en vigueur 16-Nov-2016	Date de clôture 31-Déc-2021

Objectif(s) de développement du programme

L'objectif de développement du programme (ODP) est d'améliorer le cadre institutionnel pour financer les activités de réduction des risques de catastrophes naturelles et renforcer la résilience financière aux catastrophes naturelles pour les populations ciblées dans la Zone du Programme

Notations (issue du Rapport d'Avancement (ISR) du projet parent)

	Mise en œuvre	Dernier ISR
--	---------------	-------------



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	16 août 2018	14 février 2019	08-Août-2019	08-Feb-2020	09-Jul-2020	21-Dec-2020
Progrès vers la réalisation de l'ODP	S	S	S	S	S	S
Progrès global de la mise en œuvre (IP)	S	S	S	S	S	S
Risque global	S	S	S	S	M	M
Technique	S	S	S	S	S	S
Systèmes fiduciaires	S	S	S	S	S	S
Systèmes E&S	S	S	S	S	S	S
Indicateurs liés aux décaissements (ILD)	S	S	S	S	S	S
Suivi et évaluation	S	S	S	S	S	S

INFORMATIONS DE BASE - FINANCEMENT ADDITIONNEL (Programme de gestion intégrée des risques de catastrophes et de la résilience au Maroc - Financement additionnel - P176349)

ID du projet	Nom du projet	Type de financement additionnel	
P176349	Programme de gestion intégrée des risques de catastrophes et de la résilience au Maroc - Financement additionnel	Restructuration, extension	
Instrument de financement	Ligne de produits	Date d'approbation	Y aura-t-il un financement additionnel pour la composante IPF ?
Programme pour les résultats	BIRD/IDA	11 juin 2021	Non
Date prévue pour le	Collaboration entre la		



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

décaissement complet	Banque et l'IFC
29 Décembre 2023	Non

S'agit-il d'un projet à caractère régional ?

Non

Résumé des décaissements (du PPR parent)

Source des fonds	Engagements nets	Total des décaissements	Solde restant	Décaissé	
BIRD	200.00	195.00	5.00	<div style="width: 98%;"></div>	98 %
IDA				<div style="width: 0%;"></div>	%
Subventions				<div style="width: 0%;"></div>	%

DONNÉES SUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME - FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE (Programme de gestion intégrée des risques de catastrophes et de la résilience au Maroc - Financement additionnel - P176349)

DONNÉES SUR LE FINANCEMENT (en millions de dollars US)

SOMMAIRE (Financement total)

	Financement actuel	Financement additionnel proposé	Total du financement proposé
Coût du Programme du Gouvernement	0	130.00	130.00
Coût total de l'Opération	200.00	100.00	300.00
Coût total du programme	200.00	100.00	300.00
Financement total	200.00	100.00	300.00
Ecart de financement	0	0	0

DETAILS - Financement additionnel

International Bank for Reconstruction and Development (IBRD)	100.00
---	---------------



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

COMFORMITE

Politique

Le programme parent est-il en cours de mise en œuvre depuis au moins 12 mois ?

Oui

Les évaluations des OD et IP du programme parent ont-elles été jugées modérément satisfaisantes ou mieux au cours des 12 derniers mois au moins ?

Oui

Le programme s'écarte-t-il du CPF par son contenu ou par d'autres aspects importants ?

Non

Le programme exige-t-il des dérogations aux politiques de la Banque ?

Non

DONNÉES INSTITUTIONNELLES

Domaine de pratique (chef)

Développement Urbain, Gestion du Risque de Catastrophe, Résilience et Foncier

Domaines de pratique contributeurs

Dépistage Changement climatique et risque de catastrophes

Cette opération a été examinée au regard des risques de changement climatique et de catastrophe à court et à long terme.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Personnel de la Banque

Nom	Rôle	Spécialisation	Unité
Philipp Stefan Petermann	Chef d'équipe (responsable ADM)	Gestion des risques de catastrophes	SMNUR



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Antoine Bavandi	Chef d'équipe	Financement des risques liés aux catastrophes	EFNRF
Augustin Maria	Chef d'équipe	Développement Urbain	SMNUR
Moustapha Ould El Bechir	Spécialiste en passation de marché (responsable ADM)	Passation de marché	EMNRU
Jean Charles Amon Kra	Spécialiste en gestion financière (responsable ADM)	Gestion financière	EMNGU
Laila Moudden	Spécialiste en gestion financière	Gestion financière	EMNGU
Houcine Gabi	Spécialiste social (responsable ADM)	Sauvegardes sociales	SMNSO
Khalid Anouar	Spécialiste environnement (responsable ADM)	Sauvegardes environnementales	SMNEN
Andrianirina Michel Eric Ranjeva	Membre de l'équipe	Finances	WFACS
Chaymae Belouali	Membre de l'équipe	Urbain	SMNUR
Elena Segura Labadia	Conseil Juridique	Juridique	LEGAM
Felipe Abel Flores Meregote	Membre de l'équipe	Analyste des opérations	SMNUR
Jean Briac Charles Marie Ligot	Membre de l'équipe	Gestion des risques de catastrophes	SMNUR
Lucile Eliane Chantal Gingembre	Membre de l'équipe	Gestion des risques de catastrophes	SMNUR
Mohammed Bennani	Équipe chargée des passations de marché	Passation de marché	EMNRU
Nathalie Mihajloski Zivkovic	Membre de l'équipe	Finances	WFACS
Reda Aboutajdine	Membre de l'équipe	Financement des risques liés aux catastrophes	EMNF1
Sara Boughedir	Membre de l'équipe	Gestion des risques de catastrophes	MNCMI
Soukaina Bachar	Membre de l'équipe	Soutien opérationnel	MNCMA
Soumia Driouch	Membre de l'équipe	Soutien opérationnel	MNC01
Victoria Ahlonkoba Bruce-Goga	Membre de l'équipe	Soutien opérationnel	SMNUR
Walid Dhouibi	Équipe chargée des passations de marchés	Passation de marché	EMNRU
Yash Gupta	Équipe chargée des passation de marchés	Passation de marché	EMNRU



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Équipe élargie

Nom	Titre	Organisation	Localisation
-----	-------	--------------	--------------



Maroc

Programme de gestion intégrée des risques de catastrophes et de résilience du Maroc - Financement supplémentaire

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	8
II. HISTORIQUE ET RATIONNEL POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL	8
III. MODIFICATIONS PROPOSÉES	18
IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU FA.....	29
V. RISQUES CLÉS	39
VI. SERVICE DE REGLEMENT DES PLAINTES (GRS) DE LA BANQUE MONDIALE.....	40
VII. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHANGEMENTS	41
VIII. MODIFICATION(S) DÉTAILLÉE(S)	41
IX. CADRE DE RÉSULTAT ET SUIVI	43
ANNEXE 1: EVALUATION INTEGREE DES RISQUES	77
ANNEXE 2: EVALUATION TECHNIQUE – ADDENDUM	78
ANNEXE 3: EVALUATION FIDUCIAIRE – ADDENDUM.....	91
ANNEXE 4: ÉVALUATION DES SYSTEMES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX (ESES) – ADDENDUM	105
ANNEXE 5 : PLAN D'ACTION DU PROGRAMME MODIFIE	114
ANNEXE 6: AJUSTEMENT DU PROGRAMME PAYS POUR REpondre AU COVID-19.....	117



I. INTRODUCTION

1. **Ce document de programme vise à obtenir l'approbation du Conseil des Administrateurs pour un financement additionnel (FA) à travers un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) d'un montant de 100 millions de dollars US pour le Programme de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles et de la résilience au Maroc (P144539/8609-MA).** Le Programme pour les résultats (PPR) a été approuvé le 20 avril 2016 pour un montant initial de 200 millions de dollars US avec une date de clôture fixée au 31 décembre 2021. Les progrès vers l'atteinte de l'objectif de développement du programme (ODP) et l'avancement global de la mise en œuvre sont tous deux évalués comme " satisfaisants " (S) depuis l'entrée en vigueur du prêt. Le décaissement cumulé du PPR s'élève à 97,5% du montant total du prêt. Le FA proposé est justifié car il vise à augmenter l'impact sur le terrain d'un Programme dont les performances sont satisfaisantes.

2. **Cette proposition de FA vise à soutenir et à augmenter l'impact de l'opération sur le terrain.** En étendant l'échelle et la durée du premier et deuxième sous-programmes du PPR, le FA soutiendra et augmentera l'impact des investissements de réduction des risques de catastrophe cofinancés par le Fonds de Lutte Contre les Effets des Catastrophes Naturelles (FLCN). Le Gouvernement considère la poursuite du renforcement de ses politiques de gestion des risques de catastrophes naturelles comme un élément important pour se relever en mieux de la pandémie de COVID-19. Un nouvel indicateur lié au décaissement (ILD) sera ajouté pour renforcer le système de suivi et d'évaluation des investissements dans la réduction des risques de catastrophe. Les indicateurs du troisième sous-programme ne seront pas prolongés car tous les résultats du sous-programme (financement et assurance des risques de catastrophe) ont été atteints, et son contenu technique et politique est soutenu par d'autres engagements opérationnels. Dans le cadre du soutien à la mise en œuvre fourni dans le cadre du FA, l'équipe de la BM continuera à faire le suivi des progrès de la mise en œuvre des résultats soutenus dans le cadre du troisième sous-programme. Les délimitations du Programme parent et le cadre de dépenses du Programme seront maintenus et mis à jour pour le FA. La période de mise en œuvre du Programme sera prolongée de 24 mois avec une nouvelle date de clôture fixée au 31 décembre 2023.

3. **Le FA proposé comprend également une restructuration de l'opération parente.** Dans le cadre de la restructuration, le deuxième indicateur de l'ODP est révisé, et la date de clôture du prêt parent est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 pour s'aligner sur la date de clôture du FA.

II. HISTORIQUE ET RATIONNEL POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL

A. Historique et contexte

Contexte Pays

4. **Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a réalisé d'importants progrès économiques et sociaux grâce à d'importants investissements publics et à des réformes structurelles, ainsi qu'à des mesures visant à assurer la stabilité macroéconomique.** Des efforts d'investissement élevés et un modèle de développement à forte intensité en capital ont permis d'atteindre une croissance soutenue, des



améliorations significatives permettant une éradication de l'extrême pauvreté, une augmentation de l'espérance de vie, un meilleur accès aux services publics de base, et un développement significatif des infrastructures publiques. Néanmoins, ces décennies de croissance n'ont pas permis de créer suffisamment d'emplois, en particulier pour les jeunes, et de réduire les inégalités géographiques et socio-économiques. En outre, la pandémie de COVID-19 a fait entrer brutalement l'économie dans une récession, la première depuis 1995, qui menace les acquis sociaux et économiques. L'engagement du Groupe Banque Mondiale (GBM) au titre du Cadre de partenariat pays 2019-2024, discuté par le Conseil d'administration le 19 février 2019 (rapport n° 131039-MA), a été ajusté pour soutenir le pays dans ses opérations de soutien, de restructuration et de redressement résilient (voir l'annexe 6 pour plus d'informations).

5. **Le Maroc fait face à d'importants impacts humains, sociaux et économiques causés par la pandémie de COVID-19.** Au 5 mai 2021, 512 285 cas confirmés de COVID-19 et 9 038 décès ont été comptabilisés. La crise a eu de graves effets sur l'économie et les finances publiques du Royaume. Le produit intérieur brut (PIB) réel se serait contracté de 7,1 % en 2020, alors que la croissance prévue avant la pandémie était de 3,6 %. La crise creuse également le déficit budgétaire, en raison de la baisse des recettes fiscales et de la forte augmentation des dépenses de santé, des dépenses de sécurité sociale et du soutien aux entreprises dans le cadre des mesures d'urgence. Les besoins bruts de financement public et externe atteignent respectivement 17,4 % et 4,6 % du PIB en 2020, alors que les projections pré-COVID-19 étaient respectivement de 11,7 % et 5,8 %. Le ralentissement brutal de l'activité économique affecte gravement l'emploi et le revenu des ménages. L'économie marocaine aurait perdu près de 432 000 emplois en 2020 (contre une création nette de 165 000 emplois l'année précédente). Les enquêtes menées par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) et l'Agence nationale de la statistique indiquent qu'environ deux tiers des travailleurs ont dû cesser leur activité pendant le confinement et que 62 % ont subi une perte de revenu pendant cette période. Les taux de pauvreté et de vulnérabilité devraient connaître un pic en 2021 mettant fin à l'amélioration ininterrompue des indicateurs sociaux au Maroc depuis le début du siècle.

6. **Le gouvernement du Maroc (GdM) a déployé un large éventail de mesures sanitaires et économiques pour contenir la propagation du virus COVID-19 et atténuer ses impacts socio-économiques.** Entre mars et juin 2020, il a mis en place un confinement strict de quatre mois, au cours duquel toutes les entreprises non essentielles, les écoles, les mosquées et les lieux publics ont été fermés. Le Maroc a également fermé ses frontières (sauf pour le transport de marchandises). Au cours de l'été, les restrictions ont été progressivement assouplies au niveau national, bien que certaines localités aient imposé des contrôles de la mobilité et des fermetures partielles. Afin de surveiller la situation économique et de concevoir et coordonner des actions d'urgence, le gouvernement a créé, le 11 mars 2020, un comité de veille COVID-19, composé de plusieurs ministres et de leur personnel technique, ainsi que de représentants de la Banque centrale et d'associations de banquiers et d'entreprises. Le 16 mars 2020, le GoM a lancé un Fonds de lutte contre la pandémie COVID-19 pour : (a) soutenir les revenus des ménages des travailleurs du secteur formel et des travailleurs informels via une vaste opération de transfert de fonds ; (b) payer les dépenses de santé ; et (c) soutenir la reprise économique. Très tôt, le Maroc a également pris des mesures pour injecter des liquidités dans l'économie, soutenir la trésorerie des entreprises et maintenir le crédit à flot, afin d'éviter une vague de faillites d'entreprises. Le 29 juillet 2020, le roi Mohammed VI a dévoilé un plan de relance de 12 milliards de dollars US (équivalent à 11 % du PIB



du pays). Au cours de l'automne 2020, le Maroc a signé des contrats de précommande de vaccins avec plusieurs entreprises pharmaceutiques internationales.

7. **Grâce à la réponse du gouvernement, une augmentation significative du taux de pauvreté a pu être évitée.** Alors que ce taux a initialement augmenté de 1,7 % avant la crise du COVID-19 à 11,7 % pendant la période de confinement en 2020, il a depuis diminué à 2,5 % après aide publique¹. Le pays a également lancé sa campagne de vaccination le 28 janvier 2021 et a déployé le vaccin de manière transparente et très efficace. Au 5 mai 2021, le Maroc a administré 9,5 millions de doses de vaccins COVID-19, de sorte que 14,1 % de la population a reçu au moins une dose et 11,8 % a été entièrement vacciné (2 doses).²

Contexte sectoriel

8. **Le Maroc est l'un des pays les plus exposés aux risques géologiques et climatiques de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).** Entre 2000 et 2021, le pays a connu 18 inondations majeures, la dernière ayant eu lieu dans la province de Tanger en février 2021, où 28 personnes ont trouvé la mort après de fortes pluies accompagnée d'importantes inondations.³⁴ Selon l'évaluation probabiliste des risques de catastrophes au Maroc menée par la Banque mondiale, le pays enregistre des pertes annuelles moyennes (PAM) dues aux catastrophes naturelles de plus de 800 millions de dollars US. En raison de sa position géographique, de la grande variabilité des précipitations et de sa topographie, le Maroc est régulièrement sujet à des inondations dont les pertes sont estimées à plus de 450 millions de dollars US chaque année.⁵ L'urbanisation exacerbe les risques d'inondation, en particulier dans les zones côtières, qui concentrent plus de 60 % de la population et plus de 90 % de l'industrie.⁶ Les sécheresses affectent le secteur agricole, avec un impact sur la production céréalière estimé à environ 290 millions de dollars par an pour l'économie marocaine.⁷ Les tremblements de terre affectent deux zones spécifiques du pays : le Nord⁸, qui connaît une forte croissance économique, et la région d'Agadir, l'un des principaux centres touristiques du Maroc. Les tremblements de terre entraînent des pertes annuelles moyennes de plus de 90 millions de dollars par an. Les tsunamis constituent une menace importante pour les côtes atlantique et méditerranéenne du Maroc, avec une perte annuelle moyenne de plus de 13 millions de dollars par an.⁹

9. **Le Maroc subit déjà les effets du changement climatique, qui ne fera qu'exacerber l'impact des catastrophes liées au climat.** Les modèles climatiques mondiaux indiquent une augmentation des

¹ Basé sur les informations fournis par le Gouvernement. Source : HCP, 2020

² OurWorldInData.org/coronavirus.

³ "Drame de Tanger: l'enquête est toujours en cours, Le360.ma (04/03/2021).

⁴ EM-DAT, www.emdat.be.

⁵ Les résultats de l'analyse probabiliste des risques naturels au Maroc peuvent être trouvés dans : Banque mondiale (2013). Renforcement de la résilience du Maroc : apports pour une stratégie de gestion intégrée des risques (français). Washington, DC.

⁶ Banque mondiale. (2014). Turn Down the Heat : Confronting the New Climate Normal Washington, DC : Banque mondiale.

⁷ Les calculs sont basés sur trois cultures seulement. Banque mondiale (2013). Renforcement de la résilience du Maroc : apports pour une stratégie de gestion intégrée des risques. Washington, DC. *Ibid Op cit.* , MAD/USD : 0,11 (22/10/2018).

⁸ Le séisme d'Al Hoceima de 2004 s'est produit près de la côte nord du Maroc. Le tremblement de terre a été mesuré à 6,3 Mw. Environ 630 personnes ont été tuées, 926 ont été blessées et jusqu'à 15 000 personnes se sont retrouvées sans abri dans la région d'Al Hoceima.

⁹ Banque mondiale (2013). Renforcement de la résilience du Maroc : apports pour une stratégie de gestion intégrée des risques. Washington, DC. *Ibid Op cit.* , MAD/USD : 0,11 (22/10/2018).



températures de 1 à 3,7°C d'ici 2060, avec un rythme de réchauffement plus rapide à l'intérieur du pays,¹⁰ ainsi qu'une réduction significative des précipitations annuelles de 15 % en moyenne jusqu'à 30 % pour la région saharienne, menaçant des ressources en eau déjà limitées et en diminution.¹¹ La fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté au cours des dernières décennies et devraient s'aggraver avec le changement climatique. Par exemple, des sécheresses prolongées dans le Moyen Atlas marocain, notamment dans le bassin versant de l'Oum er Rbia, ont affecté la disponibilité de l'eau. Le changement climatique devrait également contribuer à l'élévation du niveau de la mer, qui à son tour augmentera le risque d'inondations côtières, d'érosion côtière et de vagues de tempête. Il est prévu que, sans mesures d'adaptation, une élévation du niveau de la mer de 40 centimètres, provoquerait une perte annuelle moyenne allant jusqu'à 1 256 millions de dollars US pour Casablanca - capitale économique du pays. Toutefois, cette prédiction conclut que les pertes annuelles moyennes peuvent, avec les mêmes niveaux d'élévation du niveau de la mer, être maintenue à 14 millions de dollars par an, si des mesures d'adaptation appropriées sont prises.¹² À long terme, les terres du littoral en zones basses risquent de subir de pertes significatives en termes d'infrastructures. D'ici 2100, la baie de Tanger devrait perdre 99,9 % de ses infrastructures portuaires et 63 % de sa zone industrielle si le niveau de la mer augmente de 86 centimètres.¹³ Enfin, dans le contexte du changement climatique, on prévoit une augmentation de la fréquence et de la gravité des risques hydrométéorologiques, notamment des inondations. Dans l'ensemble, les catastrophes liées au climat pourraient entraver les efforts de réduction de la pauvreté et menacer les avancées en matière de prospérité partagée. Ils pourraient annuler les progrès durement acquis en matière de développement au cours de la dernière décennie, car ils ont des effets distributifs régressifs, la vulnérabilité aux catastrophes et aux chocs climatiques étant plus grande pour les ménages les plus pauvres.¹⁴

10. L'urbanisation rapide du littoral marocain risque d'exacerber les menaces posées par le changement climatique. D'ici 2030, 42 % du littoral marocain devrait être exposé à un risque élevé d'inondation et d'érosion.¹⁵ Dans le même temps, le risque actuel de sécheresse à l'intérieur du Maroc attire de plus en plus de personnes vers la côte, la majorité des villes de taille moyenne qui connaissent des taux de croissance annuels supérieurs à 2,5 % s'y trouvant.¹⁶ Compte tenu des déterminants clés de la vulnérabilité socio-écologique dans le cadre d'une urbanisation côtière rapide, les villes côtières marocaines, telles que Rabat et Tanger, ont été classées comme "extrêmement sensibles aux inondations" malgré une richesse relative et une croissance de la population urbaine comparativement plus lente (par

¹⁰ Sur la base des projections de l'ensemble CMIP 5, dans le cadre du scénario à fortes émissions (RPC 8.5). Source : Climate Risk Profile : Maroc (2021) : Groupe de la Banque mondiale.

¹¹ USAID (2016). Climate Change Risk Profile. Morocco.

https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2016_USAID_Climate%20Risk%20Profile%20%20Morocco.pdf

¹² Hallegatte, S., Green, C., Nicholls, R. J., & Corfee-Morlot, J. (2013). Les pertes futures dues aux inondations dans les grandes villes côtières. *Nature climate change*, 3(9), 802-806.

¹³ USAID (2016). Climate Risk Profile: Morocco, <https://www.climatelinks.org/resources/climate-risk-profile-morocco>.

¹⁴ À l'échelle mondiale, on estime que l'impact des catastrophes est plus de deux fois plus important pour les pauvres que pour les autres. Voir : Hallegatte, Vogt-Schilb, Bangalore ; Rozenberg 2017. *Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters*. Climate Change and Development. Banque mondiale.
<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25335> .

¹⁵ GFDRR (2018). *Integrated Disaster Risk Management in Morocco*. Managing Risk by Rewarding Results.

¹⁶ Royaume du Maroc. 2016. Troisième communication nationale du Maroc à la CCNUCC.



rapport aux villes côtières d'autres pays à revenu intermédiaire et à faible revenu).¹⁷ Comme le Maroc devrait avoir un niveau d'urbanisation de 77% d'ici 2050, il est probable que la future population urbaine sera concentrée dans des zones extrêmement sensibles aux inondations.¹⁸

11. **Les disparités entre sexes existant au Maroc suggèrent que les femmes peuvent être plus exposées et plus vulnérables que les hommes en cas de catastrophe et d'événements liés au climat et que leur capacité de préparation et d'adaptation est plus limitée.** Plusieurs obstacles entravent l'accès des femmes marocaines à l'information publique, notamment sur les risques de catastrophe et de climat, les systèmes d'alerte précoce ainsi que les interventions post-catastrophe. Il s'agit notamment de taux d'analphabétisme plus élevés chez les femmes, en particulier dans les zones rurales (60,1 % contre 34,9 % pour les hommes),¹⁹ ainsi que d'une mobilité restreinte en raison de normes sociales et culturelles.²⁰ D'autres facteurs peuvent limiter leur préparation et leur capacité d'adaptation aux catastrophes et aux événements liés au climat, par rapport aux hommes, notamment : (i) un niveau plus faible de participation des femmes au marché du travail (21,5% contre 71% pour les hommes)²¹ ; (ii) un taux de chômage plus élevé pour les femmes (17,7% contre 10,7% chez les hommes)²² ; (iii) un écart salarial persistant entre les sexes²³ (à des niveaux académiques et professionnels similaires à ceux des hommes, les femmes gagnent environ 17 % de moins que leurs homologues masculins²⁴) ; ainsi (iv) qu'un accès et un contrôle plus faibles aux actifs financiers et non financiers (seulement 7% des femmes marocaines sont propriétaires en leur nom, et ce chiffre tombe à 1% dans les zones rurales), privant les femmes de sécurité financière et d'indépendance économique.²⁵

12. **Les données et connaissances sur l'impact différencié des catastrophes et des événements liés au climat sur les hommes et les femmes sont limitées, ce qui rend difficile la conception et la mise en œuvre d'interventions en Gestion des risques de catastrophes (GRC) qui répondent de manière adéquate aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes.** Comme les autres pays de la Région MENA, le Maroc souffre d'un manque de données ventilées par sexe sur l'exposition, la vulnérabilité et la réactivité aux catastrophes et aux événements liés au climat, qui seraient nécessaires pour analyser l'impact différencié de ces événements sur les hommes et les femmes, et pour permettre l'identification de politiques et d'investissements de GRC sensibles au genre qui répondent de manière adéquate aux besoins et aux intérêts spécifiques des femmes et des hommes, et des filles et des garçons.²⁶ La Stratégie Arabe pour la réduction des risques de catastrophes à l'horizon 2030²⁷ identifie cet aspect comme une priorité stratégique essentielle pour la région. En outre, le rapport de la BM sur les dimensions spécifiques

¹⁷ Sterzel, T., Lüdeke, M. K., Walther, C., Kok, M. T., Sietz, D., & Lucas, P. L. (2020). Typology of coastal urban vulnerability under rapid urbanization Plos one, 15(1)

¹⁸ Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2019). Urbanization Prospects: The 2018 Revision (ST/ESA/SER.A/420) New York : Nations Unies.

¹⁹ Morocco's Experience with Gender Gap Reduction in Education, Moha Ennaji, 2018.

²⁰ Morocco – Mind the Gap: Empowering Women for a More Open, Inclusive and Prosperous Society. BM, 2015.

²¹ HCP, 2019.

²² HCP, QUATRIÈME TRIMESTRE 2020

²³ Cadre de partenariat pays pour le Royaume du Maroc pour la période FY19-FY24, Banque mondiale, 2019.

²⁴ <https://www.morocoworldnews.com/2017/03/210662/gender-wage-gap-moroccan-women-make-17-less-men/>.

²⁵ Bordat, Stephanie Willman et Saida Kouzzi. Analyse de genre USAID/Maroc. Préparé par Banyan Global. 2018.

²⁶ ONU, 2014. Gender responsive disaster risk reduction.. Disponible sur <https://www.preventionweb.net/publications/view/40425>

²⁷ Disponible sur https://www.preventionweb.net/files/59464_asdrrreportinsidefinalforweb.pdf.



au genre dans le risque de catastrophe et de la résilience²⁸ souligne la nécessité de réaliser des évaluations nationales et locales en matière de genre dans la GRC afin de combler le manque de connaissances en élaborant des stratégies et des ressources spécifiques pour leur conception et leur mise en œuvre grâce à un soutien opérationnel.

13. Le gouvernement du Maroc intensifie ses efforts pour combler les écarts identifiés entre les sexes en matière de GRC, conformément aux bonnes pratiques internationales. Soutenu par le programme parent et sur la base d'une démarche consultative, le Gouvernement a récemment approuvé une stratégie nationale de GRC (février 2021) et un plan d'action, qui comprend entre autres, un programme dédié au genre qui vise à tenir compte du genre et de l'inclusion dans son approche de la GRC et de la résilience. L'inclusion d'une orientation stratégique en matière de genre est très importante puisque, selon l'étude d'ONU Femmes en 2020, seuls 26 pays ont des politiques qui incluent spécifiquement des stratégies visant à assurer l'inclusion des groupes marginalisés identifiés dans le Cadre de Sendai.²⁹ Le plan d'action de la stratégie comprend deux activités prioritaires pour l'égalité des sexes. La première se concentre sur le renforcement de la sensibilisation des femmes aux risques liés aux catastrophes et au climat, afin de combler le fossé de l'accès à l'information, notamment par le biais de (i) la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation ciblant les femmes, sur la base du niveau d'exposition et de vulnérabilité des zones couvertes, ainsi que (ii) le suivi et la supervision des campagnes de sensibilisation pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins et intérêts spécifiques des femmes et des hommes. La seconde activité vise à combler le manque de données et de connaissances, par une meilleure compréhension du niveau d'exposition et de vulnérabilité en fonction du sexe, de l'âge, etc., afin de garantir que les besoins spécifiques (y compris ceux différenciés selon le sexe) des populations vulnérables et des femmes soient effectivement intégrés dans les politiques et les investissements de GRC.

Contexte institutionnel

14. Au cours des deux dernières décennies, le GdM a développé un cadre politique et multisectoriel solide de GRC et d'adaptation au changement climatique. Depuis le début des années 2000, le GdM a fait des progrès significatifs dans la compréhension et la réponse aux risques critiques grâce à des études d'évaluation des risques, en développant des politiques réglementaires de GRC pertinentes, et en affinant la définition des rôles et des responsabilités entre ministères dans la lutte, la réponse et le relèvement face aux risques de catastrophes naturelles. Avec le soutien de l'opération parente, le gouvernement a amélioré son approche de la gestion des risques liés aux catastrophes et au climat en se concentrant sur la réduction des risques ex ante, sur la préparation en cas de crise, pour assurer le relèvement ex post. Dans cet objectif, le FLCN agit en tant que co-financeur majeur des investissements structurels et non structurels de réduction des risques de catastrophe au niveau local. En termes de réponse aux situations d'urgence, les mécanismes et institutions pertinents sont bien établis et coordonnés de manière centralisée par le *Centre de veille et de coordination (CVC)* et par la Protection civile, qui dépendent tous deux du ministère de l'Intérieur. En 2020, le ministère de l'Intérieur a créé une Direction de la Gestion des Risques Naturels (DGRN), chargée de coordonner l'approche globale du GdM en matière de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique. Son organigramme, approuvé en août 2020, organise la Direction en cinq divisions et seize services. Enfin, en février 2021, le gouvernement a

²⁸ Gender Dimensions of Disaster Risk and Resilience: Existing Evidence. Banque mondiale, 2021. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35202>.

²⁹ Disponible sur <https://wrp.preventionweb.net/tracker>.



adopté sa première Stratégie nationale de GRC (2020-2030), dont la préparation a été soutenue par l'opération parente. Cette stratégie, qui s'articule autour de cinq axes³⁰ stratégiques et de 18 programmes, constitue une étape majeure dans le renforcement du cadre institutionnel marocain de gestion des risques liés aux catastrophes et au climat, et témoigne de l'engagement à moyen et long terme du gouvernement pour mettre à l'agenda la résilience.

15. **Le GdM a également développé un mécanisme de financement des risques de catastrophes efficace avec l'adoption en 2016 de la loi n° 110-14, instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques.** Cette loi, soutenue par l'opération parente à travers l'ILD 7, vise à améliorer la résilience financière des ménages et des entreprises marocains face aux catastrophes naturelles et anthropiques. Elle met en place un double système qui garantit la couverture des ménages et des entreprises assurés grâce à une prime complémentaire perçue et gérée par des assureurs privés, et fournit une indemnisation de base aux personnes et aux ménages non assurés par le biais du *Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques* (FSEC). Le FSEC est opérationnel depuis janvier 2020 et offre une compensation financière partielle, y compris aux plus pauvres et aux plus vulnérables, en cas de dommages corporels ou de perte de la résidence principale. Compte tenu de la gravité potentielle des pertes liées aux catastrophes à laquelle est confrontée le FSEC, son financement sera adossé à une combinaison d'instruments financiers conformément à sa stratégie financière, qui a été soutenue par l'assistance technique de la BM. Le FSEC reçoit des revenus réguliers provenant d'une taxe parafiscale (environ 22 millions de dollars par an). Le FSEC a également souscrit avec succès à une couverture paramétrique pour le risque sismique sur la période 2020-2023, et se prépare à souscrire à un schéma similaire pour le risque d'inondation. Par ailleurs, le GdM examine actuellement la possibilité d'émettre une obligation catastrophe comme instrument supplémentaire de transfert de risque. Enfin, en 2019, la Banque mondiale a approuvé le Prêt de politique de développement pour la gestion des risques de catastrophe avec une option de tirage différée en cas de catastrophe (Cat DDO, P168580), qui a fourni au gouvernement une ligne de crédit conditionnelle et soutenu un programme politique renforçant la gouvernance, le cadre financier et opérationnel du FSEC ainsi que le cadre institutionnel de GRC du GdM. En avril 2020, le Cat DDO a été restructuré pour couvrir également les risques pandémiques et a été par la suite entièrement décaissé pour soutenir la réponse du gouvernement à la crise du COVID-19.

Programme du Gouvernement

16. **Programme gouvernemental.** Le programme gouvernemental de GRC et de résilience, soutenu par l'opération parente de 200 millions de dollars US ("Programme intégré de gestion des risques de catastrophe et de la résilience" - P144539), combine des éléments de réforme institutionnelle avec des investissements dans la réduction des risques de catastrophe et l'assurance contre les risques de catastrophe. Ses trois domaines de résultats visent à : (i) améliorer le cadre et la capacité institutionnels de gestion des risques de catastrophes naturelle du Maroc ; (ii) accroître les investissements dans la réduction des risques de catastrophes naturelles par l'adoption de mesures structurelles et non structurelles et veiller à ce que ces investissements soient sélectionnés de façon transparente, stratégique et rentable ; et (iii) protéger les populations vulnérables et les biens par la mise en place de l'assurance

³⁰ Renforcer la gouvernance ; promouvoir la recherche scientifique, la coopération internationale et le renforcement des capacités ; améliorer la compréhension et l'évaluation des risques naturels ; prévenir les risques naturels et développer la résilience ; et se préparer aux catastrophes naturelles pour un redressement rapide et une meilleure reconstruction.



contre les risques d'événements catastrophiques et d'un filet de sécurité financière pour les plus vulnérables qui ne sont souvent pas assurés.

Performances du Programme parent

17. **Opération parente.** Le FA proposé soutiendra le PPR GRC (P14539) en cours de mise en œuvre. L'objectif de développement du programme (ODP) de l'opération parente est d'améliorer le cadre institutionnel pour financer les activités de réduction des risques de catastrophes naturelles et renforcer la résilience financière aux catastrophes naturelles pour les populations ciblées dans la Zone du Programme. L'opération soutient les trois domaines de résultats du programme gouvernemental. Le 1^{er} sous-programme ("Promotion de la réforme institutionnelle et du renforcement des capacités") se concentre sur le renforcement de la structure institutionnelle existante de GRC en établissant une structure de gouvernance améliorée du FLCN, en assurant un processus transparent et axé sur les résultats pour l'allocation des ressources du FLCN pour le financement de sous-projets éligibles de réduction des risques de catastrophe, en renforçant les capacités et en développant une stratégie nationale de GRC. Le 2nd sous-programme ("Incitation au développement des activités de réduction des risques de catastrophes naturelles") soutient des investissements structurels et non structurels de réduction des risques de catastrophes et des risques liés au climat, cofinancés par le FLCN en partenariat avec les ministères concernés, les collectivités locales, les agences publiques et les entreprises d'État. Le 3^{ème} sous-programme ("Amélioration du financement et de l'assurance contre les risques de catastrophes naturelles") soutient la conception et la mise en œuvre d'un programme national d'assurance contre les événements catastrophiques pour les propriétaires et les entreprises, et la création du FSEC (*Fond de Lutte contre les Événements Catastrophiques*), un fonds de solidarité nationale pour indemniser les ménages non assurés touchés par des événements catastrophiques. La date de clôture actuelle du PPR est le 31 décembre 2021.

18. **La mise en œuvre de l'opération parente est satisfaisante et le PPR a déjà obtenu des résultats tangibles.** Les "progrès vers l'atteinte de l'objectif de développement du programme" et les "progrès globaux de la mise en œuvre" sont jugés satisfaisants (S) depuis l'entrée en vigueur du prêt. Toutes les autres évaluations du programme sont satisfaisantes (S). Le Plan d'action du programme (PAP) a connu des progrès satisfaisants ; à ce jour, sur ses dix actions, sept ont été achevées, deux actions sont actuellement en cours d'achèvement, et une action annuelle a été temporairement retardée en raison du contexte du COVID-19.³¹ Il n'y a pas d'audit en retard.

19. **En mars 2021, 195 millions de dollars ont été décaissés (97,5 % du montant du prêt), y compris une avance de 25 %.** Jusqu'à présent, tous les résultats liés aux décaissements (RLD), à l'exception de l'ILD#5, ont été atteints. Les principaux résultats par sous-programme sont les suivants :

- a. **Sous-programme 1 ("Promotion de la réforme institutionnelle et du renforcement des capacités") :** Ce sous-programme implique la refonte du FLCN, qui est passé d'un outil d'intervention d'urgence et de reconstruction à un fond national de résilience qui cofinance les investissements de réduction des risques et de préparation aux catastrophes naturelles et

³¹ L'action retardée est la préparation et la mise en œuvre du plan annuel de renforcement des capacités (partiellement réalisée car certaines formations qui ont eu lieu en ligne en début 2021). Deux actions (l'opérationnalisation du système de S&E au sein du site web du FLCN, et le développement d'un modèle de risque probabiliste) sont toujours en cours.



liées au climat au niveau local par le biais d'appels à projets annuels (AP) et d'allocations directes (voie directe) ; la création d'un site Web interactif pour le FLCN³² ; et l'adoption d'une stratégie nationale de GRC par le Conseil de Gouvernement et la préparation de son plan d'action associé. Cette dernière est une étape importante dans le renforcement du cadre institutionnel marocain pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat. Le seul RLD restant de l'ILD 1 du sous-programme a été atteint, et est en attente de vérification.

- b. **Sous-programme 2 ("Incitation au développement des activités de réduction des risques de catastrophes naturelles")** : A travers ce sous-programme, le FLCN a eu un effet de levier sur 181 projets de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat (structurels et non structurels) pour un volume d'investissement total de 2,69 milliards de dirhams (304 millions de dollars) et un cofinancement du FLCN à hauteur de 979 millions de dirhams (111 millions de dollars).³³ Cinq AP ont été réalisés à ce jour.³⁴ Tous les ILD du sous-programme, à l'exception de l'ILD 5, sont en bonne voie pour atteindre leurs objectifs finaux à la date de clôture actuelle du programme.³⁵ Une première mission de vérification de l'ILD #5 est actuellement en cours et devrait être terminée d'ici mai 2021. Selon les projections réalisées par la DGRN, la cible finale de l'ILD 5 devrait être atteinte à hauteur de 37% à la date de clôture actuelle du Programme, et à 100 % à la fin de l'année calendaire (AC) 2022.³⁶ Les résultats préliminaires de l'audit technique en cours, mené parallèlement à la mission de vérification, suggèrent que les investissements structurels et non structurels déjà réalisés ont atteint leurs objectifs de réduction des risques.
- c. **Sous-programme 3 ("Amélioration du financement et de l'assurance contre les risques de catastrophes naturelles")** : Les principaux résultats atteints comprennent l'adoption du régime d'assurance contre les risques catastrophiques (loi 110-14) qui met en place un double système, qui (i) garantit la couverture des ménages et des entreprises assurés grâce à une prime supplémentaire perçue et gérée par des assureurs privés (au moins 8,9 millions de personnes étaient assurées en 2020), et (ii) prévoit une indemnisation de base pour les personnes et les ménages non assurés grâce à la création du FSEC. Avec une taxe parafiscale dédiée nouvellement créée, le FSEC reçoit au moins 200 millions de dirhams (22 millions de dollars) de provision annuelle depuis 2020 grâce aux revenus de cette taxe. Tous les indicateurs de l'ODP et les ILD de ce sous-programme ont été atteints et vérifiés.

B. Justification du financement additionnel

20. Le financement additionnel (FA) proposé, d'un montant de 100 millions de dollars, ainsi que la restructuration, vont étendre le Programme de 24 mois et visent à accroître l'impact de l'opération sur le terrain. Plus précisément, le FA soutiendra et augmentera l'impact des investissements de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat cofinancés par le FLCN en étendant la portée et la durée du

³² www.gestionrisques.ma

³³ Données communiquées par la DGRN arrêtées en date du 20 avril 2021..

³⁴ En 2015, 2016/2017, 2018, 2019 et 2020.

³⁵ Les ILD#2, ILD#3, ILD#4 et ILD#6 ont tous atteint leurs cibles de résultats annuels (ACs 2016, 2017, 2018 et 2019) ; chacun d'entre eux ont encore un RLD pour CY 2020, qui devrait être vérifié dans les prochains mois.

³⁶ Le retard dans l'atteinte de la cible finale de l'ILD 5 est dû aux facteurs suivants : i) des retards dans le déblocage des allocations financières des partenaires de cofinancement de FLCN ; ii) des retards dans la passation des marchés pour certains sous-projets ; et iii) des retards dans la mise en œuvre liés au COVID-19. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la section "Modifications des ILD" et à l'addendum de l'évaluation technique.



second sous-programme du PPR (ILDs # 2-6). Par conséquent, les résultats attendus de l'opération pourraient être sensiblement améliorés en termes de : (i) volume de financement des sous-projets achevés atteignant les objectifs de réduction des risques de catastrophe liés au climat; (ii) renforcement supplémentaire des capacités fourni aux porteurs de projets ; (iii) renforcement de l'effet de levier du FLCN sur le cofinancement des partenaires ; et (iv) atteinte d'un nombre significativement plus important de bénéficiaires directs et indirects. Le FA élargira également le premier sous-programme (ILD#1) en ajoutant des résultats liés au renforcement institutionnel de la DGRN, à l'élargissement du périmètre d'éligibilité des bénéficiaires du FLCN en intégrant les associations, et à l'élaboration d'un plan d'action de sensibilisation des femmes aux risques naturels. En outre, un nouveau ILD (ILD#9) sera ajouté au sous-programme 1 afin de renforcer le suivi et l'évaluation des sous-projets structurels soutenus par le FLCN, qui permettra d'améliorer le rythme de mise en œuvre des activités de réduction des risques dans le cadre du sous-programme 2. Enfin, étant donné sa contribution au renforcement de la résilience au climat et aux catastrophes, l'AF contribuera à la relance globale du Maroc dans le contexte de la crise du COVID-19.

21. Même si le sous-programme 3 ne sera pas prolongé car tous les résultats du sous-programme (financement et assurance des risques de catastrophe) ont été atteints, la BM continuera à fournir un soutien à la mise en œuvre et le programme continuera à être soutenu par l'assistance technique de la BM. Les résultats escomptés dans le cadre de ce sous-programme, à savoir la mise en œuvre du programme d'assurance contre les risques de catastrophes (pour les personnes disposant déjà d'une assurance) et la création du fonds public de solidarité FSEC pour les personnes non assurées, ont été pleinement atteints. La BM continuera à fournir un soutien régulier à la mise en œuvre de ce programme, notamment en renforçant les liens avec les activités de gestion des risques de catastrophe. La Banque mondiale continuera également à fournir une assistance technique au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative (MEFRA) sur la modélisation des risques (d'inondation et plus largement de climat), de développer de nouveaux produits de transfert de risque sur les marchés financiers (par exemple Cat Bond), et d'améliorer la structure opérationnelle et de gouvernance du FSEC via le programme Cat DDO ainsi que le travail de conception de la stratégie souveraine de Financement des risques de catastrophe (FRC) via une Assistance technique (P163780).

22. Étant donné que l'actuel ODP reste pertinent et que les principales composantes du programme seront étendues, un financement additionnel reste l'outil privilégié. Une alternative consistant à préparer une nouvelle opération a été envisagée mais rejetée pour les raisons suivantes : i) le FA proposé s'appuiera sur les mêmes dispositions institutionnelles de mise en œuvre et structures de direction soutenues dans le cadre de l'opération parente ; ii) il permettra un soutien continu de la BM aux investissements de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat selon les mêmes modalités opérationnelles que l'opération parente ; iii) il conservera les mêmes délimitations actuelles et le même cadre de dépenses que le programme parent ; et iii) une nouvelle opération autonome soutenant l'opérationnalisation de la stratégie nationale de GRC récemment adoptée pourrait être conçue à moyen terme. En attendant, le FA proposé permettra de soutenir la mise en œuvre du programme gouvernemental de GRC et de résilience tout en préparant le terrain pour un partenariat plus long avec la Banque sur ce programme important, y compris un soutien éventuel à l'opérationnalisation de la nouvelle stratégie de GRC.

C. Alignement sur les objectifs du Cadre de Partenariat Pays (CPF)



23. **Le FA proposé est conforme au CPP du Royaume du Maroc pour les exercices 2019-2024 (rapport n° 131039-MA) qui a été examiné par le Conseil d'administration le 19 février 2019.** L'objectif 10 du CPF est axé sur le renforcement de l'adaptation au changement climatique et de la résilience face aux catastrophes naturelles. Grâce au FA proposé, la Banque continuera à aider le GdM à renforcer ses capacités institutionnelles et physiques pour gérer et limiter les risques climatiques et les catastrophes. Le FA proposé améliorera la résilience du Maroc en intensifiant les activités de réduction des risques de catastrophes (sous-programme deux) et en apportant un soutien supplémentaire au GdM pour renforcer son cadre institutionnel de gestion des catastrophes et de risques liés au climat (sous-programme un). L'AF contribuera également au thème transversal du CPF "Genre, autonomisation des femmes et des filles pour une prospérité partagée", ainsi qu'au pilier de la stratégie Régionale MENA de la BM. Le GdM considère la poursuite du renforcement de ses politiques de gestion des risques de catastrophes naturelles comme un élément important pour se relever en mieux de la pandémie de COVID-19 (voir également l'annexe 6). Enfin, l'AF contribuera à mettre l'accent sur le double objectif de la Banque mondiale de réduction de la pauvreté et de la promotion de la prospérité partagée en se concentrant sur les investissements de réduction des risques de catastrophes qui bénéficient de manière significative aux populations pauvres et vulnérables.

III. MODIFICATIONS PROPOSÉES

24. **Le FA proposé, d'un volume de financement de 100 millions de dollars US, permettra d'étendre et d'amplifier l'impact des premier et deuxième sous-programmes de l'opération parente et aura pour date de clôture le 31 décembre 2023.** Les changements proposés au PPR parent comprennent : i) la révision du cadre de résultats, à savoir, a) l'extension et/ou le renforcement des ILD 1-6, b) l'extension et le renforcement du premier indicateur ODP (identique à l'ILD 1), et c) l'introduction du nouveau ILD 9 ; et ii) la mise à jour du Plan d'Action du Programme (PAP) sur la base des conclusions des évaluations actualisées du programme (systèmes techniques, fiduciaires, environnementaux et sociaux). Une restructuration parallèle permettra i) de reporter la date de clôture du PPR parent du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023 pour l'aligner sur le FA proposé ; ii) de réviser le deuxième indicateur de l'ODP ; et iii) de réaffecter les fonds non décaissés au titre de l'ILD#5 aux RLD ultérieurs du même ILD correspondant. Les délimitations du programme, le cadre de dépenses du programme et les arrangements institutionnels restent inchangés. Les délimitations et le financement du programme sont résumés dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

A. Contours du Programme

25. **Les contours du programme gouvernemental et du Programme PPR resteront inchangés.** Le programme gouvernemental continuera à se concentrer sur les trois domaines de résultats déjà soutenus par l'opération parente. Le FA proposé étendra et amplifiera les deux sous-programmes, liés à la réforme institutionnelle et au renforcement des capacités, ainsi qu'aux sous-projets de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat. Le troisième sous-programme de l'opération parente sur le financement et l'assurance des risques de catastrophe ne sera pas étendu par de nouveaux résultats mais continuera à bénéficier d'un soutien régulier à la mise en œuvre pour s'assurer que les réformes soutenues sont effectivement mises en œuvre.



Tableau 1: Contours du Programme

Programme du gouvernement	PPR parent	Financement additionnel
<i>Sous-programme</i>	<i>Exclusions</i>	<i>Zone, notez les exclusions</i>
1. Promotion de la réforme institutionnelle et du renforcement des capacités	Pas d'exclusions	Identique au PPR parent
2. Incitation au développement des activités de réduction des risques de catastrophes naturelles	Activités de reconstruction post-catastrophe financées par le FLCN. Les activités qui ont des effets néfastes significatif sur l'environnement et/ou sur les personnes affectées et les marchés de grande valeur, tels que définis par les Politiques et les directives de la BM pour le financement de ce PPR.	Identique au PPR parent
3. Amélioration du financement et de l'assurance contre les risques de catastrophes naturelles	Pas d'exclusions	Identique au PPR parent

B. Modifications de l'ODP et de la chaîne de résultats

26. **L'ODP restera inchangé car il demeure pertinent.** La zone de programme initiale³⁷ mentionnée dans l'ODP sera conservée dans le FA car la délimitation géographique actuelle reste inchangée.

27. **Modifications du cadre de résultats.** Les indicateurs 1, 3 et 4 de l'ODP restent pertinents et seront conservés.³⁸ Le premier indicateur de l'ODP sera étendu et sera mis en conformité avec les modifications apportées à l'ILD 1. Le deuxième indicateur de l'ODP sera modifié dans le cadre d'une restructuration parallèle afin de faciliter le comptage des bénéficiaires de sous-projets structurels par rapport aux bénéficiaires de sous-projets non structurels, ce qui permettra de mieux appréhender l'impact sur le terrain des investissements en réduction des risques appuyés par le programme. L'ODP 2 sera révisé de "Nombre cumulé de bénéficiaires des sous-projets éligibles de réduction des risques (% de femmes)" à "(i) Nombre cumulé de bénéficiaires directs des sous-projets structurels achevés de réduction des risques, et (ii) Nombre cumulé de bénéficiaires directs et indirects des sous-projets non structurels achevés de réduction des risques (% de femmes). Le FA continuera à cibler les mêmes bénéficiaires que dans l'opération parente.

C. Financement du programme et cadre des dépenses du programme

³⁷ La zone du programme initial comprend les zones géographiques suivantes : les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'Oriental, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Béni-Mellal-Khénifra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Draâ-Tafilalet, Souss-Massa, et les provinces de Guelmim, Tan-Tan et Sidi-Ifni.

³⁸ Indicateur de l'ODP 1 : L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles. Indicateur de l'ODP 3 : nombre minimum de personnes assurées pour les préjudices corporels contre les événements catastrophiques dans la Zone du Programme. Indicateur de l'ODP 4 : mise en place et opérationnalisation du FSEC pour protéger les personnes non assurées.



28. Le financement additionnel proposé sera composé d'un financement de la BIRD d'un montant de 100 millions de dollars US, complété par une contribution monétaire du gouvernement de 30 millions de dollars US. Il portera ainsi le volume global du programme de 256 millions de dollars US à 386 millions de dollars US. Même si le financement de contrepartie est relativement faible, il ne reflète pas un manque d'appropriation par le gouvernement ou de la non pérennité du programme mais s'explique par les raisons suivantes : i) l'engagement fort du gouvernement sur le programme global de GRC et de résilience peut se voir à travers l'adoption récente de la stratégie nationale décennale de GRC ; ii) les délimitations étroites du programme gouvernemental ; et iii) la marge de manœuvre budgétaire limitée du Maroc en raison de la crise liée au COVID-19.

Tableau 2: Financement du programme (en millions de dollars US)

Source de financement	Programme initial	Programme FA	Total
EMPRUNTEUR/BÉNÉFICIAIRE	\$ 56	\$ 30	\$ 86
BIRD/IDA	\$ 200	\$ 100	\$ 300
TOTAL	\$ 256	\$ 130	\$ 386

29. **LE FA conservera le même cadre de dépenses de Programme que l'opération parente.** Pour les sous-programmes 1 et 2, les dépenses du programme comprennent les paiements exécutés par les porteurs de sous-projets pour la mise en œuvre des investissements de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat soutenus par le FLCN.³⁹ Pour le sous-programme 3, les dépenses du programme comprennent les ressources financières mobilisées pour la création et l'opérationnalisation du FSEC, y compris la contribution initiale du gouvernement (500 000 dollars) et les revenus générés par la taxe parafiscale dédiée pour les années calendaires 2020, 2021, 2022 et 2023.⁴⁰

30. Un exercice de réconciliation financière intermédiaire a été effectuée, comprenant la détermination des dépenses à ce jour et des projections détaillées basées sur l'analyse des prévisions de dépenses du FLCN pour les sous-programmes 1 et 2 ainsi que des projections de recettes fiscales parafiscales pour le sous-programme 3 (voir le tableau 4 et l'addendum Evaluation des Système Fiduciaires en Annexe 3 pour plus de détails). Il montre que le niveau actuel des dépenses (93 millions de dollars) est en retard d'environ 52 millions de dollars par rapport aux décaissements liés aux résultats (145 millions de dollars sans l'avance de 25 %). Il est prévu que les dépenses du programme augmentent de manière significative à l'avenir et jusqu'à la fin du programme, étant donné que le retard actuel des investissements soutenus par le FLCN (plus de 150 sous-projets en cours d'exécution de cinq AP), devraient connaître un rattrapage avec des taux de progression élevés.

Tableau 3: Cadre de dépenses du programme – Réconciliation financière provisoire et projections financières (en millions de dollars)⁴¹

Dépenses du	À ce jour	2021	2022	2023	Total
-------------	-----------	------	------	------	-------

³⁹ Le cadre des dépenses du programme initial de l'opération parente pour les sous-programmes 1 et 2 était constitué des fonds alloués au CAS-FLCN et du cofinancement correspondant mobilisé. Sur la base des orientations de l'OPCS de 2018 (BM), le cadre de dépenses du programme a été adapté pour couvrir les paiements exécutés plutôt que les allocations initiales.

⁴⁰ Cette taxe parafiscale génère environ 200 millions de dirhams par an.

⁴¹ Estimations effectuées par la BM sur la base des rapports semestriels élaborées par les porteurs de projets.



programme	(mars 2021)				
Sous-programme 1	0.7	3	3	3	9.7
Sous-programme 2	71.3	91	58	54	274.3
Sous-programme 3	21	26	27	28	102
Total	93	120	88	85	386

D. Indicateurs liés au décaissement (ILD) révisés

31. Le FA renforcera les ILD existants des sous-programmes 1 et 2. Ce renforcement se traduira par une extension de la durée et des résultats accrus pour les ILD 1 à 6. Un nouveau ILD 9 sera ajouté, pour renforcer le suivi et l'évaluation des investissements de réduction des risques soutenus par le FLCN.

32. **L'ILD 1, " L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles", sera étendue en termes d'échelle et de durée tout en conservant sa formulation actuelle car elle reste pertinente.** Dans le cadre du programme parent, cet ILD est considéré comme atteint, sous réserve de vérification par l'IGAT. Le résultat restant, lié à l'adoption de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes a été atteint en décembre 2020 et sera vérifié dans les mois à venir. Dans le cadre du Programme, le FLCN est devenu un acteur financier majeur des investissements pour la résilience au Maroc. Ce rôle a été réaffirmé dans la stratégie nationale de GRC récemment adoptée, qui se concentre fortement sur la promotion des investissements publics, y compris par le biais du FLCN, pour la réduction des risques. Le gouvernement a également exprimé que l'un des objectifs du FLCN est de favoriser une culture du risque dans le pays en permettant aux acteurs du secteur public et aux associations (voir ci-dessous) d'intégrer la GRC et la résilience dans les politiques et investissements. Sur la base des leçons tirées du Programme et du FLCN, de son processus annuel d'AP, et des évolutions récentes du cadre institutionnel marocain pour la gestion des risques liés aux catastrophes et au climat avec la création de la DGRN, l'ILD sera élargi pour inclure les RLD supplémentaires suivants :

- a. L'organigramme de la DGRN est opérationnel, par la désignation de son personnel aux postes de responsabilité (1 directeur, 5 chefs de divisions et 16 chefs de services) et ce à travers une nomination formelle de ces responsables et/ou la désignation de chargés de services et/ou de responsables par intérim. Ce résultat renforcera directement la capacité institutionnelle du Maroc en matière de gestion des catastrophes et des risques liés au climat et permettra à la DGRN d'assumer efficacement son mandat de direction et de coordination des efforts de GRC du gouvernement. Ce RLD représente également une étape importante vers une mise en œuvre efficace de la Stratégie Nationale de GRC.
- b. La liste des bénéficiaires du FLCN a été amendée dans la loi de Finance pertinente pour inclure les associations. Ce nouveau résultat est inscrit dans le Programme 10 de la Stratégie nationale de GRC, qui vise à l'implication et mobilisation de tous les acteurs et qui incite à la conclusion de partenariats public-société civile. En ouvrant le financement du FLCN aux associations, le RLD vise à soutenir la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation aux catastrophes et aux risques climatiques, campagnes qui peuvent être efficacement menées par des associations. L'ouverture du financement du FLCN aux associations pourra également permettre de développer les compétences nécessaires au niveau local, notamment pour des interventions d'urgence ou



premiers secours en cas de catastrophes naturelles. Les campagnes de sensibilisation aux risques de catastrophes naturelles permettront plus précisément de contribuer à combler l'écart d'accès à l'information en matière de GRC en fonction du genre, en couvrant de manière adéquate les risques et les besoins spécifiques des femmes en cas de catastrophes naturelles, en parfaite cohérence avec le Programme 7 « Approche genre dans la gestion des risques de catastrophes naturelles » de la Stratégie nationale de GRC, soutenu également directement par le RLD 1.8 (cf. ci-dessous). Un guide technique sera établi dans le cadre du Plan d'Action du Programme (PAP) afin de soutenir les associations dans la conception et la mise œuvre des campagnes de sensibilisations, avec un accent particulier sur la lutte contre les obstacles liés au genre qui empêchent d'accéder aux informations sur les risques (par exemple, l'analphabétisme, les restrictions de mobilité), notamment dans les zones rurales, par exemple en utilisant un large éventail de médias (par exemple, la radio, la télévision) et des langues appropriées, ainsi qu'en impliquant les femmes et les groupes de femmes en tant que facilitateurs dans les campagnes d'information. Par conséquent, ce RLD soutient directement l'opérationnalisation d'un programme qui vise à promouvoir le renforcement de l'engagement citoyen et l'inclusion de l'approche de genre dans la GRC.

- c. Un plan d'action de sensibilisation des femmes aux risques naturels a été préparé. Cette action est actuellement incluse dans le Programme 7 « Approche genre dans la gestion des risques de catastrophes naturelles » de la Stratégie nationale de GRC.⁴² Conformément aux meilleures pratiques internationales,⁴³ ce RLD établira un plan d'actions pour améliorer efficacement la sensibilisation des femmes aux risques de catastrophe, contribuant ainsi à réduire l'écart d'accès à l'information en fonction du genre. Le plan d'action sera élaboré en consultation avec des associations de femmes et/ou des groupes de la société civile. Il décrira des interventions concrètes pour sensibiliser les femmes aux risques de catastrophe, y compris, par exemple, des campagnes de sensibilisation aux risques avec un accent particulier sur les femmes dans les zones prioritaires caractérisées par des catastrophes récurrentes (voir le RLD au-dessus). En devenant plus conscientes des risques de catastrophe existants, les femmes bénéficiaires pourront concevoir et mettre en œuvre des mesures d'atténuation pertinentes et ainsi réduire leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et événements liés au climat. En outre, les mesures prises dans le cadre du plan d'action pourraient éclairer les activités de renforcement des capacités dans le cadre de l'ILD 6, notamment en permettant de renforcer la capacité des porteurs de projets à promouvoir la sensibilisation aux risques parmi leurs bénéficiaires. Il est attendu à ce que le plan d'action comprenne un plan de suivi adéquat (par exemple, des enquêtes pour rendre compte de la sensibilisation accrue des femmes aux risques de catastrophes naturelles après avoir participé à des campagnes de sensibilisation aux risques, le nombre de groupes de femmes impliqués dans des activités de GRC, etc.) afin de s'assurer que les actions sont mises en œuvre et de mesurer la sensibilisation accrue des femmes aux risques de catastrophes naturelles ainsi que l'implication accrue des femmes dans les activités de GRC.

33. Les nouveaux RLD de l'ILD 1 restent dans les contours du Programme parent. Dans le cadre du FA, il est prévu d'allouer 12.75 millions de dollars supplémentaires à cet ILD. La durée de cet ILD sera

⁴² Stratégie nationale et plan d'action : Programme n° 7, Projet n° 5, Action n° 1.

⁴³ *Gender Dimensions of Disaster Risk and Resilience: Existing Evidence*. World Bank, 2021. Available at: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35202>



prolongée de deux ans. Le protocole de vérification de cet ILD a été ajusté en conséquence et les changements ont été reflétés dans le cadre de résultats pour le premier indicateur ODP.

34. **L'ILD 2, "Montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles", sera étendue en termes d'échelle et de durée tout en conservant sa formulation actuelle car elle reste toujours pertinente.** Dans le cadre du programme parent, cet ILD est considéré comme atteint sous réserve de vérification de l'IGAT. La cible finale de l'ILD ("850 millions de MAD en AC20") a été atteinte et sera vérifiée dans les mois à venir. Dans le cadre du programme initial, le FLCN soutient actuellement 181 sous-projets structurels et non structurels pour un montant total d'investissement de 2,69 millions de dirhams (300 millions de dollars). La taille moyenne des sous-projets est de 14,8 millions de dirhams (1,62 millions de dollars) avec une allocation moyenne du FLCN de 5,4 millions de dirhams (0,58 millions de dollars). Environ 72% du financement total est destiné aux sous-projets structurels, la plupart étant des investissements de réduction des risques liées aux inondations au niveau local. La taille moyenne des sous-projets structurels est de 26,1 millions de dirhams (2,87 millions de dollars), avec une allocation FLCN moyenne de 7,4 millions de dirhams (0,8 million de dollars). Les 28 % restants du total des investissements sont destinés à des sous-projets non structurels, tels que les cartes d'aptitudes à l'urbanisation en fonction des risques, l'analyse des risques (évaluations, modélisations, projections climatiques), les systèmes d'alerte précoce (en particulier pour les inondations), les équipements de prévision météorologique et le renforcement des capacités. La taille moyenne des sous-projets non structurels est de 6,9 millions de dirhams (0,75 million de dollars) avec une allocation FLCN moyenne de 3,9 millions de dirhams (0,42 million de dollars). Dans le cadre du FA proposé, l'ILD sera prolongée de deux ans afin de soutenir davantage les allocations pour les projets de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat. L'objectif final révisé sera fixé à 1 300 millions de dirhams. Étant donné que jusqu'à présent, plus de 90 % des investissements du FLCN sont directement liés à la résilience au changement climatique, l'extension de cet ILD devrait avoir un impact significatif sur la résilience climatique. Dans le cadre du FA⁴⁴, il est prévu d'allouer 12 millions de dollars supplémentaires à cet ILD. L'indicateur sera restructuré pour devenir entièrement évolutif.⁴⁵ Le protocole de vérification de cet ILD restera inchangé.

35. **L'ILD 3, "Pourcentage minimum des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles non structurels", sera étendue en termes d'échelle et de durée tout en conservant sa formulation actuelle car elle reste toujours pertinente.** Dans le cadre du Programme parent, cet ILD est considéré comme atteint sous réserve d'une vérification indépendante. Le RLD restant ('10 % en AC20') a été atteint et sera vérifié dans les mois à venir. Dans le cadre du programme parent, les sous-projets non structurels, tels que les cartes d'aptitudes à l'urbanisation, les systèmes d'alerte précoce, l'analyse des risques, les études techniques et le renforcement des capacités, ont représenté plus de 57 % de l'ensemble des sous-projets, 27 % du volume total des investissements et 42 % des allocations financières du FLCN. Ces sous-projets non structurels sont fortement axés sur la résilience climatique et notamment sur le risque inondation. Dans le cadre du FA proposé, l'ILD sera prolongé de deux ans avec les mêmes objectifs de résultat (10%) pour s'assurer qu'un volume minimum d'investissements non structurels continue à être mis en œuvre dans le cadre du FA. Une augmentation des objectifs de résultat n'est pas possible car des sous-projets non structurels avec un volume d'investissement élevé ont déjà été inclus dans le portfolio actuel du FLCN, et les investissements futurs sont censés d'être de moindre nature (par exemple, des études de risques

⁴⁴ Pour plus de détails, voir les paragraphes sur le changement climatique dans la section sur les exigences du management de la BM.

⁴⁵ Les objectifs annuels pour 2021 et 2022 dans le cadre de résultats ne sont qu'indicatifs.



et des cartographies). Dans le cadre du FA, il est prévu d'allouer 3 millions de dollars supplémentaires à cet ILD. Le protocole de vérification de l'ILD restera inchangé.

36. **L'ILD 4, "Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires", sera étendu dans sa durée tout en conservant sa formulation actuelle car elle est toujours pertinente.** Cet indicateur mesure l'effet de levier du FLCN, à savoir son rôle essentiel dans la mobilisation de ressources financières additionnelles pour les projets de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat grâce au cofinancement fourni par les porteurs de projets et leurs partenaires. Dans le cadre du programme parent, cet ILD est considéré comme atteint sous réserve de vérification par l'IGAT. Le RLD restant ('50 % en AC20') a été atteint et sera vérifiée dans les mois à venir. Dans le cadre du FA proposé, l'ILD sera prolongé de deux ans. Sa cible finale actuelle fixée à 50 % sera légèrement abaissée à 45 % pour tenir compte du fait que de plus en plus de fonds FLCN seront alloués aux collectivités locales et moins aux entités publiques de grandes tailles (par exemple, les agences de bassin hydraulique, les départements ministériels)⁴⁶. En effet, les collectivités locales ont souvent des ressources financières plus limitée, en particulier dans le contexte actuel de COVID-19. Dans le cadre du FA, il est prévu d'allouer 6 millions de dollars supplémentaires à cet ILD. Le protocole de vérification de l'ILD restera inchangé.

37. **L'ILD 5, "Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles", sera étendu en termes d'échelle et de durée tout en conservant sa formulation actuelle car elle reste pertinente.** Une première mission de vérification pour cet indicateur et un audit technique des sous-projets achevés en matière de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat sont actuellement en cours, les résultats étant attendus en mai 2021.⁴⁷ Sur les 29 sous-projets achevés, 14 sont des projets structurels de réduction des risques d'inondation. Les autres sous-projets non structurels achevés comprennent des études de vulnérabilité aux catastrophes, des systèmes d'alerte précoce (aux inondations) et des cartes d'aptitude à l'urbanisation. Les résultats préliminaires de l'audit technique suggèrent que les sous-projets achevés atteignent leurs objectifs de réduction des risques de catastrophe et n'ont pas été confrontés à des problèmes d'exécution majeurs, hormis des retards dans la passation des marchés. La cible finale actuelle ('600 millions de MAD') ne devrait être que partiellement atteinte (200 millions de MAD) à la date de clôture actuelle du programme. L'analyse des sous-projets actuels cofinancés par le FLCN montre que le délai moyen d'exécution est de plus de trois ans, couvrant la signature de la convention de cofinancement, le déblocage des fonds aux porteurs de sous-projets, l'achèvement du processus d'appel d'offres, l'exécution effective des travaux et études, et la préparation des rapports d'achèvement de projet. Le rythme relativement lent de mise en œuvre est dû à plusieurs raisons, notamment : i) le déblocage des allocations financières des partenaires de cofinancement du FLCN, qui peut prendre plus de temps que prévu ; ii) les retards dans la passation des marchés pour certains sous-projets (voir l'addendum ESF pour plus d'informations) ; et iii) les retards de mise en œuvre liés au COVID-19 en raison des mesures de confinement qui ont ralenti l'exécution des travaux.

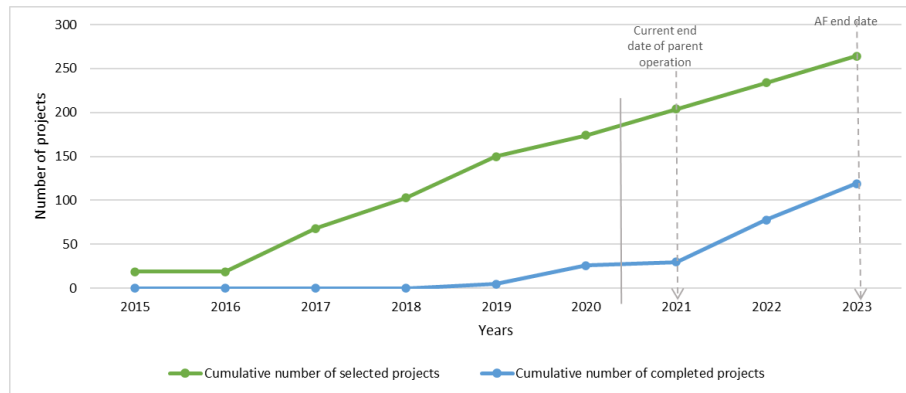
⁴⁶ Les agences de bassin hydraulique ont bénéficié des précédents cycles d'appels à projets du FLCN et sont actuellement saturées. La loi de finances rectificative 2020 a réduit la disponibilité des fonds pour les départements ministériels.

⁴⁷ La mission vérifie la réalisation de 15 sous-projets achevés pour un volume de financement total de 104,5 millions de dirhams.



38. **Même si le taux d'achèvement des sous-projets a été plus lent que prévu initialement, les dernières projections réalisées en mars 2021⁴⁸ montrent que le taux d'achèvement va augmenter de manière significative.** Comme l'illustre le graphique 1 et comme le détaille l'addendum à l'évaluation technique, la plupart des sous-projets lancés en 2016, 2017 et 2018 seront achevés au cours des trois prochaines années. Le renforcement du système de suivi et d'évaluation du FLCN via le nouveau ILD 9 (voir ci-dessous) contribuera également à accélérer la mise en œuvre des sous-projets.

Graphique 1: Nombre cumulé de sous-projets sélectionnés et achevés cofinancés par le FLCN



39. Dans le cadre du FA proposé, l'ILD 5 sera prolongé de deux ans et sa cible finale sera considérablement augmentée pour atteindre 1 200 millions de dirhams.⁴⁹ Étant donné que l'ILD 5 mesure l'achèvement des projets de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat, le FA proposé améliorera considérablement l'impact global de l'opération sur le terrain. Il renforcera également l'impact du Programme sur la résilience climatique, puisque plus de 90 % des investissements soutenus par le FLCN dans le cadre du programme parent sont liés à la résilience climatique – une tendance qui devrait se poursuivre dans le cadre du FA étant donné que les critères d'éligibilité des sous-projets restent inchangés.⁵⁰ Afin d'encourager l'atteinte des résultats de cet ILD, il est prévu d'allouer 50 millions de dollars supplémentaires à cet ILD. Les montants non décaissés pour cet ILD, qui n'ont pas encore été atteints dans le cadre de l'opération parente, estimés à 25 millions de dollars US, seront réaffectés aux RLDs suivants. L'indicateur est entièrement évolutif, il sera restructuré pour éviter toute référence à des cibles annuelles⁵¹ et sa formule de décaissement sera modifiée. Le protocole de vérification de l'ILD restera inchangé.

40. **L'ILD 6, "Pourcentage minimum des entités responsables de la mise en œuvre des sous-projets éligibles ayant bénéficié d'assistance technique et/ou de formation", sera étendue en termes d'échelle et de durée tout en conservant sa formulation actuelle car elle est toujours pertinente.** Le seul RLD restant de cet ILD ("50 % en AC20") a été retardé en raison de la crise liée au COVID-19, Toutefois la DGRN

⁴⁸ Ces prévisions sont basées sur les données des rapports semestriels élaborés par les porteurs de projets.

⁴⁹ Compte tenu de l'incertitude des prévisions d'achèvement des sous-projets à cause de la capacité de mise en œuvre limitée des porteurs de projets et du contexte actuel liée à la pandémie COVID-19, le Gouvernement et la Banque mondiale ont convenu de suivre de près l'avancement des sous-projets tout au long de la mise en œuvre du programme. Si la cible s'avère non-réalisable, le gouvernement et la Banque ont convenu que la Banque instruirait une restructuration sur une demande du Gouvernement.

⁵⁰ Pour plus de détails, voir les paragraphes sur le changement climatique dans la section sur les exigences de l'entreprise.

⁵¹ Les objectifs annuels pour 2021 et 2022 dans le cadre de résultats ne sont qu'indicatifs.



a réalisé en AC2020 plusieurs actions de renforcement de capacité des porteurs de projet, y compris : i) appui à la préparation des rapports semestriels sur les volets technique, financier, environnemental et social, notamment lors des visites de terrain effectuées; et ii) accompagnement à l'élaboration des dossiers de candidature de l'AP 2020, notamment à travers des échanges d'emails et appels téléphoniques. Dans le cadre du FA proposé, l'ILD sera prolongé de deux ans. La cible finale sera portée de 50 à 70 % afin de consolider les bonnes performances de cet indicateur⁵² et d'encourager à la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités à destination des porteurs de projets de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat. Dans le cadre du FA, il est prévu d'allouer 6 millions de dollars supplémentaires à l'ILD. Le protocole de vérification de l'ILD sera ajusté pour tenir compte de la participation virtuelle/en ligne à des formations et/ou des activités d'assistance technique, étant donné le contexte de la pandémie.

41. **L'ILD 9, "Nombre cumulé de sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins une visite de terrain" sera ajouté.** Ce nouveau ILD sera ajouté pour renforcer le suivi et l'évaluation (S&E) des investissements de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat. Le système de S&E, qui est essentiel pour garantir une mise en œuvre efficace des sous-projets de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat, a été progressivement renforcé au cours de ces dernières années. La DGRN collecte régulièrement des données sur la mise en œuvre des sous-projets par le biais de rapports semestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, et une assistance technique externe a été engagée par la DGRN pour une période de trois ans pour renforcer le volet S&E des projets, notamment à travers des visites de terrain.⁵³ Toutefois, les dernières missions d'appui à la mise en œuvre ont mis en évidence que le rythme de mise en œuvre des sous-projets reste plus lent que prévu initialement, avec seulement 29 sous-projets achevés depuis 2015. Cela démontre le besoin de suivi plus étroit et directement sur le terrain de la part de la DGRN. Cet ILD se concentrera donc sur le renforcement du système de S&E des sous-projets par le biais de visites ciblées sur le terrain pour contribuer à enlever des contraintes de mise en œuvre des sous-projets en cours. La DGRN sera soutenue dans cet effort par le bureau d'étude mentionné ci-dessous. De plus, pour soutenir ce processus, le PAP mis à jour, comprendra la préparation d'une méthodologie de visite de terrain qui spécifie les domaines et les questions couverts par chaque visite, tels que les progrès physiques, la mise en œuvre des instruments E&S, l'exécution financière et la passation de marchés, ainsi que les principaux problèmes identifiés. En outre, l'ILD mesurera le nombre cumulé de sous-projets structurels qui bénéficient d'au moins une visite de terrain, avec l'objectif final de 50 sous-projets. L'indicateur sera entièrement évolutif et les objectifs de résultats pour AC 2021 (10 sous-projets) et AC 2022 (30 sous-projets) ne sont qu'indicatifs. La vérification de cet indicateur sera effectuée par l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT).

Tableau 4: Changements proposés pour les ILDs

ILD	Cible finale (AC2020)	Allocation d'origine (décaissée)	Statut	Changement proposé sous AF	Allocation supplémentaire
1. L'orientation	Le Comité de pilotage, la	35 millions	Atteint, en attente	Nouveaux résultats :	12.75

⁵² Pour 2017, 2018 et 2019, le pourcentage moyen d'entités ayant reçu une assistance technique et/ou une formation était de 71 %.

⁵³ L'Assistance technique a déjà commencé le travail sur le terrain avec des visites de sous-projets présentant des problèmes de mise en œuvre de longue date.. La DGRN met également en place une unité de suivi et d'évaluation, dans le cadre de son nouvel organigramme, directement sous la supervision du directeur de la DGRN.



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc – Financement Additionnel (P176349)

stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles	Commission nationale de sélection, le Secrétariat et le site Internet du FLCN sont maintenus ; Une stratégie nationale de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles a été adoptée par le Comité de pilotage. (AC20)	de dollars US (32 millions de dollars US)	de vérification du dernier RLD.	<ul style="list-style-type: none"> AC 2021 : L'organigramme de la DGRN est opérationnel. AC 2022 : La liste des bénéficiaires du FLCN a été amendée dans la loi de Finance pertinente pour inclure les associations AC 2023 : Un plan d'action de sensibilisation des femmes aux risques naturels a été préparé 	millions de dollars US
2. Montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles	850 millions de MAD	25 millions de dollars US (20 millions de dollars US)	Atteint, en attente de vérification du dernier RLD.	Relèvement de la cible finale et extension de la durée <ul style="list-style-type: none"> Décembre 2023 : 1 300 millions de dirhams 	12 millions de dollars US
3. Pourcentage minimum des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles non structurels	10%	8 millions de dollars US (6 millions de dollars US)	Atteint, en attente de vérification du dernier RLD.	Extension de la durée avec cible maintenue (10%)	3 millions de dollars US
4. Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires	50%	22 millions de dollars US (19 millions de dollars US)	Atteint, en attente de vérification du dernier RLD.	Cible finale légèrement abaissée et extension de la durée. <ul style="list-style-type: none"> AC 2023 : 45%. 	6 millions de dollars US
5. Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles	600 millions de MAD	40 millions de dollars US (0 million de dollars US)	La première mission de vérification est en cours - les prévisions indiquent une atteinte partielle de la cible finale (37%) à la date de clôture du programme parent (31 décembre 2021)	Relèvement de la cible finale et extension de la durée <ul style="list-style-type: none"> Décembre 2023 : 1 200 millions de MAD 	50 millions de dollars US
6. Pourcentage minimum des entités responsables de la mise en œuvre des projets éligibles ayant bénéficié d'assistance technique et/ou de formation	50%	10 millions de dollars US (8 millions de dollars US)	Atteint, en attente de vérification du dernier RLD.	Relèvement de la cible finale et extension de la durée <ul style="list-style-type: none"> AC 2023 : 70% 	6 millions de dollars US
7. Adoption du cadre législatif et réglementaire de l'assurance contre les risques catastrophiques	5,85 millions de personnes	34,5 millions de dollars US (34,5 millions de	Atteint, vérifié, décaissé	Aucun résultat supplémentaire dans le cadre du FA	0



et nombre minimum de personnes dans la zone du programme assurées pour les dommages corporels contre les événements catastrophiques.		dollars US)			
8. Mise en place et opérationnalisation du FSEC pour protéger les personnes non assurées	Le FSEC a reçu des contributions financières initiales conformément aux dispositions de la loi sur l'assurance contre les risques catastrophiques.	25 millions de dollars US (25 millions de dollars US)	Atteint, vérifié, décaissé	Aucun résultat supplémentaire dans le cadre du FA	0
9. Nombre cumulé de sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins une visite de terrain.				Nouveau résultat: <ul style="list-style-type: none"> Décembre 2023: 50 sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins une visite 	10 millions de dollars US
Total		199.5 millions de dollars US (144.5 millions de dollars US) <small>54</small>			99.75 millions de dollars US

E. Restructuration parallèle

42. **Le FA comprend une restructuration de l'opération parente**, qui consistera en i) une extension de la date de clôture ; ii) la révision du deuxième indicateur de l'ODP selon ce qui a été convenu suite à l'occasion de la mission de revue à mi-parcours du Programme; et iii) à la réaffectation des montants des ILD non décaissés.

43. **Changement de la date de clôture du prêt.** La date de clôture de l'opération parente sera reportée au 31 décembre 2023 pour s'aligner sur la date de clôture du FA.

44. **Modification du cadre de résultats.** L'indicateur de l'ODP 2 ("Nombre cumulé de bénéficiaires des sous-projets éligibles de réduction des risques") sera révisé afin de différencier les bénéficiaires des sous-projets structurels et les bénéficiaires de sous-projets non structurels et de réviser les cibles annuelles et finales. Les nouveaux libellés et cibles de l'indicateur de l'ODP 2 sont détaillés dans le cadre de résultat révisé.

45. **Réaffectation des montants des ILD non décaissés.** Les montants non décaissés (sans tenir compte des avances) des ILD qui n'ont pas encore été atteints dans le cadre de l'opération parente, en particulier pour l'ILD #5, seront réaffectés à des résultats liés au décaissement (RLD) ultérieurs des mêmes ILD.

⁵⁴ Sans compter l'avance de 25 % déjà versée.



F. Changements dans les dispositions institutionnelles

46. **Les dispositions institutionnelles du FA resteront inchangées par rapport à l'opération parente car elles restent pertinentes.** Pour les sous-programmes 1 et 2, le Ministère de l'Intérieur (MI), restera l'agence de mise en œuvre responsable, par le biais du Secrétariat du FLCN qui est actuellement géré par la Direction de la Gestion des Risques Naturels (DGRN) nouvellement créée. Pour le sous-programme 3, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme administrative (MEFRA), par l'intermédiaire de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE), restera l'agence de mise en œuvre responsable.

G. Modifications des aspects fiduciaires

47. Les dispositions relatives aux systèmes fiduciaires pour le FA proposé restent les mêmes que pour le programme parent. Ces dispositions et les résultats obtenus à ce jour sont jugés globalement acceptables par la BM.

H. Modifications des dispositifs environnementaux et sociaux

48. Les dispositifs E&S du FA resteront inchangés par rapport à l'opération parente. Le point focal désigné de la DGRN contribuera à la mise en œuvre des dispositions adoptées relative à la sauvegarde environnementale et sociale dans les phases de sélection des projets et leur mise en œuvre ainsi que le renforcement des compétences en la matière.

IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU FA

A. Technique

49. **Un addendum à l'évaluation technique (ET) du Programme parent a été préparé.** L'addendum est une mise à jour de l'ET élaborée en 2016. Son objectif est de revoir la conception technique du FA, en tenant compte des résultats et des leçons tirées du Programme parent.

50. **L'addendum à l'ET confirme que la pertinence stratégique et que l'opportunité d'un tel programme restent élevés.** Le Maroc est l'un des pays les plus exposés aux risques géologiques et climatiques dans la région MENA. La réduction de l'impact des risques naturels et du changement climatique est donc d'une importance capitale pour la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée au Maroc. En termes d'opportunité, le FA permettra de soutenir les récents progrès du GdM dans le renforcement de ses systèmes de GRC. Par exemple, l'extension du premier et du deuxième sous-programme du programme parent est parfaitement alignée sur la stratégie nationale de GRC récemment approuvée et sur sa volonté d'encourager des investissements supplémentaires dans la réduction des risques liés aux catastrophes et au climat. Le FA proposé permettra également de renforcer la DGRN nouvellement créée. Enfin, le besoin d'un soutien supplémentaire pour les investissements dans la réduction des risques a été exprimé par tous les niveaux de gouvernement, y compris les ministères de tutelle, les agences nationales et locales, et les collectivités territoriales, comme en témoigne le nombre toujours élevé de candidatures aux différents AP du FLCN.



51. **Comme l'opération parente, le FA a été évalué comme étant techniquement robuste.** LE FA proposé est conforme aux principes fondamentaux d'une GRC efficace, notamment : i) le fait de passer d'une culture de réponse aux situations de post-catastrophe et d'interventions fragmentées et sectorielles à une stratégie plus proactive et ex ante axée sur la réduction des risques de catastrophes et liés au climat ; ii) cibler l'action locale en faisant en sorte que les communautés locales ainsi que les organisations de la société civile soient de plus en plus responsables en matière de GRC, et y compris dans la réduction des risques ; iii) fournir des structures de gouvernance des risques améliorées et des incitations pour catalyser des activités de réduction des risques nouvelles et à plus grande échelle grâce au renforcement de la DGRN et à un soutien continu au FLCN ; iv) assurer un bon équilibre entre les investissements structurels, qui offrent une réduction des risques physiques, en particulier pour les inondations, et les investissements non structurels (par exemple, les cartes d'aptitudes à l'urbanisation, les systèmes d'alerte précoce, l'analyse des risques), qui sont souvent particulièrement efficaces et peu coûteux ; et v) améliorer l'analyse des risques de catastrophes et des risques climatiques, notamment en ce qui concerne la vulnérabilité aux risques de catastrophes des groupes vulnérables et des femmes.

52. **Le FA soutiendra davantage le cadre institutionnel du pays en matière de GRC et continuera à soutenir les activités de réductions des risques de catastrophes naturelles et liés au climat.** A travers le sous-programme un, il renforcera la DGRN en tant que principal organe de coordination de la GRC au niveau national et augmentera encore la pertinence et la pérennité du FLCN en élargissant l'éventail des bénéficiaires aux associations. Il soutiendra également le développement d'un plan d'action de sensibilisation des femmes aux catastrophes et aux événements liés au climat. À travers le sous-programme deux, il continuera à soutenir les investissements de réduction des risques via le FLCN. Le portefeuille actuel indique : i) une part importante de sous-projets non structurels⁵⁵ ; ii) des sous-projets traitant de divers types de risques, avec un accent important sur les inondations compte tenu du profil de risque de catastrophe du Maroc⁵⁶ ; iii) une contribution importante à l'adaptation au changement climatique⁵⁷ ; et iv) une variété de partenaires de mise en œuvre soutenus, allant des agences de bassin hydraulique aux départements ministériels et aux collectivités locales.

53. **Les résultats préliminaires de l'audit technique en cours visant à évaluer la qualité technique et la réalisation des objectifs de réduction des risques de 15 sous-projets achevés montrent l'efficacité des interventions.** Les résultats montrent que : i) les sous-projets audités atteignent les objectifs de réduction des risques prévus ; ii) l'exécution des travaux de construction des projets structurels respecte les normes techniques et s'appuie sur une conception technique solide soutenue par des études préparatoires et des mécanismes de contrôle appropriés ; iii) l'exécution financière est opportune et appropriée ; iv) les engagements financiers des partenaires de cofinancement sont généralement respectés ; et v) plusieurs projets de protection contre les inondations ont déjà prouvé leur efficacité lors de récentes inondations. Toutefois, l'audit technique a souligné que l'exécution des marchés peut prendre plus de temps que prévu, ce qui a une incidence sur le calendrier de mise en œuvre.

54. **L'agence responsable de la mise en œuvre des sous-programmes 1 et 2 est considérée comme pertinente après avoir été considérablement renforcée pendant la durée du programme parent.** La

⁵⁵ Les sous-projets non structurels représentent 58 % de tous les projets et 42 % des allocations du FLCN.

⁵⁶ Les sous-projets relatifs aux inondations représentent 64 % de l'ensemble des sous-projets.

⁵⁷ Plus de 90 % du financement total étant alloué à des sous-projets favorisant la résilience climatique.



structure de gouvernance du FLCN s'est considérablement améliorée pendant la mise en œuvre du programme parent. Le Secrétariat du FLCN est assuré par la DGRN depuis début 2020⁵⁸. Ainsi, la DGRN est désormais responsable de la coordination et de la gestion quotidienne du FLCN et sert de principale contrepartie technique de la BM pour les sous-programmes un et deux. La DGRN est actuellement composée de 38 fonctionnaires. Ses capacités humaines et institutionnelles continueront d'être renforcées au cours des prochaines années, notamment à travers la nomination formelle ou la désignation de chargés de services et/ou de responsables par intérim de ses 16 chefs de service. Enfin, la mise en œuvre des activités cofinancées par le FLCN continuera de relever de la responsabilité des ministères de tutelle, des collectivités locales, des agences publiques et/ou des entreprises d'État concernés, auxquels s'ajouteront les associations. Le FA continuera à soutenir les efforts de la DGRN pour améliorer la capacité des entités chargées de la mise en œuvre des sous-projets, par la mise en œuvre de plans annuels de renforcement des capacités et de formations régulières dans le cadre de l'ILD 6.

55. **Conformément au programme parent, le FA reste pertinent d'un point de vue fiscal et économique, avec une utilisation efficiente des fonds publics.** Compte tenu de l'impact élevé des catastrophes et des événements liés au climat sur les indicateurs économiques et fiscaux du pays,⁵⁹ le champ d'application du Programme et le FA proposé ont une grande pertinence fiscale et économique. L'analyse probabiliste des risques naturels au Maroc (MnhPRA)⁶⁰ a analysé 51 scénarios de réduction des risques de catastrophe naturelle pour des risques variés au Maroc et a démontré que l'avantage coût-bénéfice (BCR) va de 1,1 à 54,3. Ce rapport est particulièrement élevé pour les systèmes d'alerte précoces pour les inondations, tels que ceux soutenus par le Programme. Pour les 10 principaux scénarios analysés, le rapport global était de 9,8, avec un taux de rendement interne (TRI) de 29 %. Étant donné que les sous-projets cofinancés par le FLCN sont très similaires en termes de portée et d'objectifs aux scénarios analysés dans MnhPRA, il est raisonnable de supposer que les sous-projets soutenus dans le cadre du programme parent et le FA proposé, qui représentent la majorité des dépenses du Programme, ont des valeurs de RCA et TRR similaires. Enfin, la valeur économique du sous-programme de financement et d'assurance des risques de catastrophe restera positive, maintenant que le régime d'assurance des risques de catastrophe (loi 110-14) est entré en vigueur.

56. **Le niveau de risque lié à la conception technique reste substantiel.** Compte tenu des incertitudes concernant la capacité technique des nombreuses entités de mise en œuvre, en particulier au niveau des collectivités locales, à exécuter efficacement les investissements de réduction des risques de catastrophe, les mesures d'atténuation du Programme parent seront poursuivies et étendues, notamment : i) des activités étendues de renforcement des capacités ciblant les entités de mise en œuvre ; ii) le contrôle de la conception technique et des capacités techniques pour la mise en œuvre des sous-projets par le biais des critères d'éligibilité et de sélection dans le cadre du processus d'appel à projets ; iii) le renforcement du système de suivi et d'évaluation du FLCN, en particulier en ce qui concerne une augmentation

⁵⁸ Le décret n°2.19.1086 du 30 janvier 2020 a créé la DGRN ; l'arrêté 2111-20 du 29 juillet 2020 a précisé son organigramme (Nom et nombre de Divisions et d'Unités).

⁵⁹ Les prévisions concernant les pertes totales estimées pour une catastrophe "possible" à "rare mais possible" vont de 50 à 160 milliards de dirhams, ce qui pourrait entraîner des pertes représentant plus de la moitié du budget annuel du gouvernement et 20 % du PIB national.

⁶⁰ Banque mondiale 2012. *Rapport d'analyse du scénario What If, Maroc Natural Hazards Probabilistic Risk Analysis and National Strategy Development*. Le ministère des affaires générales et de la gouvernance, préparé par RMSI Ltd.



significative des visites sur le terrain des sous-projets structurels (capturée par l'ILD 9 nouvellement introduit) ; et iv) un autre audit technique à réaliser par l'IGAT. Pendant la mise en œuvre du FA, le niveau de risque lié à la conception technique pourrait être ramené à un niveau modéré, à condition que les résultats préliminaires positifs de l'audit technique en cours des sous-projets achevés soient confirmés.

B. Fiduciaire

57. **L'évaluation des systèmes fiduciaires (ESF) du ministère de l'Intérieur a été réalisée par la BM, dans le cadre de la préparation du projet de FA, sur la base des exigences de la politique et des procédures de la Banque mondiale pour le PPR FA.** Sur la base de l'analyse des documents disponibles et des discussions avec les principales parties prenantes, l'ESF examine si les systèmes fiduciaires du Programme fournissent une assurance raisonnable que les produits du prêt seront utilisés aux fins prévues, en tenant dûment compte des principes d'économie, d'efficacité, d'efficacité, de transparence et de responsabilité. Elle couvre les dispositions institutionnelles du programme, les systèmes de gestion financière et de passation des marchés, ainsi que les systèmes de gouvernance.

58. **Le FA bénéficiera des leçons tirées de la performance fiduciaire du PPR parent.** La performance fiduciaire (gestion financière et passation de marchés) du Programme parent est seulement moyennement satisfaisante en raison de : (i) la non-réalisation de la réconciliation financière entre dépenses du Programme et décaissements à la date de clôture actuelle en raison de la lenteur de l'avancement des sous-projets ; (ii) des retards dans la présentation des états financiers principalement dus aux difficultés rencontrées par la DGRN pour collecter les données financières au niveau des sous-projets afin de préparer les états financiers consolidés ; (iii) d'insuffisances dans la rédaction des documents d'appel d'offre enregistrée au niveau de quelques porteurs de projet; (iv) des retards dans la notification de l'attribution des contrats des marchés dans certains cas ; et (v) le non-respect des dispositions réglementaires concernant la gestion de la commission d'appel d'offres dans quelques cas. L'équipe ESF a également été confrontée à certaines limitations pour s'assurer que la responsabilité assignée à l'assistance technique couvre également le soutien à la DGRN dans la collecte d'informations fiduciaires au niveau des sous-projets. Dans l'ensemble, vu les risques identifiés plus haut et plus particulièrement compte tenu du retard de l'achèvement d'un certain nombre de projets qui a créé un gap important entre décaissements et dépenses, le risque fiduciaire résiduel pour Le FA proposé est jugé Substantiel.

59. Des mesures d'atténuation ont été mises en place par la Banque pour le PPR parent et continueront d'être utilisées dans le cadre de ce FA par la préparation en temps opportun (i) des sous-projets de reporting financier, permettant une analyse qualitative et un suivi plus étroit par la DGRN, et (ii) un rapprochement financier entre l'avancement physique et financier et les dépenses cumulées réalisées dans le cadre du Programme et les décaissements effectués par le FLCN et les partenaires. En ce qui concerne le risque lié à la lenteur de l'avancement des sous-projets ayant un impact sur l'exécution du cadre de dépenses du programme, il est proposé de renforcer la gestion et l'exécution des sous-projets au niveau de l'unité de coordination afin de mieux et plus étroitement soutenir par la formation et l'information des porteurs de projets dans les domaines liés à la gestion financière, le processus de passation des marchés, la gestion des contrats et le reporting des sous projets. En outre, l'ILD 9 nouvellement ajoutée dans Le FA contribuera à renforcer le système de suivi et d'évaluation des investissements de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat soutenus par le FLCN par le



développement d'outils de rapport formalisés et de visites ciblées sur le terrain pour résoudre les problèmes de mise en œuvre.

60. **L'ESF a été réalisé sur la base de la connaissance des systèmes de passation des marchés publics et de gestion financière du Maroc dans le contexte actuel.** La Banque mondiale a eu des réunions virtuelles avec la DGRN, avec transmission de la documentation fiduciaire. L'ESF conclut qu'avec la mise en œuvre des mesures convenues d'atténuation des risques fiduciaires, les systèmes fiduciaires du Programme fournissent une assurance raisonnable que les produits du prêt seront utilisés aux fins prévues (voir la section "Comptabilité et rapports financiers du Programme" ci-dessous pour plus d'informations).

61. **Exclusions de marchés publics.** Le programme ne prévoit pas d'activités impliquant la passation de marchés de grande valeur au-delà des seuils du Comité d'examen des marchés des opérations (OPRC)⁶¹.

62. L'agence de mise en œuvre exécutera les activités conformément aux " Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans le financement des programmes pour les résultats " de la Banque mondiale, datées du 1er février 2012 et révisées le 10 juillet 2015. L'agence de mise en œuvre devra : (i) partager les informations avec la Banque mondiale concernant toutes les allégations de fraude et de corruption en rapport avec le Programme, enquêter sur toutes les allégations crédibles reçues, rendre compte à la Banque mondiale des mesures prises et coopérer à toute enquête que la Banque mondiale pourrait mener sur des allégations ou autres indications de fraude et de corruption en rapport avec le Programme ; et (ii) surveiller et respecter la liste des entreprises exclues/suspendues de la Banque mondiale.

C. Environmental et social

63. **Un addendum à l'évaluation des systèmes environnementaux et sociaux (ESES) du programme parent a été préparé par la Banque mondiale sur la base des exigences de la politique et des procédures de la Banque mondiale pour le PPR FA et des orientations de la Banque pour l'ESES du PPR.** L'addendum est une mise à jour de l'ESES élaborée en 2016. Son objectif est de revoir les systèmes de gestion environnementale et sociale applicables au programme à la lumière de la réglementation en vigueur. Le FA offre l'opportunité de renforcer le système de gestion et de suivi E&S en profitant des leçons tirées de l'expérience du programme parent.

64. **Performance environnementale et sociale (E&S) du Programme Parent.** La capacité E&S globale du programme est considérée comme suffisante. Elle repose sur un point focal E&S central à la DGRN et un pour chaque sous-projet. Toutes les actions du plan d'action du programme E&S, sauf une, sont réalisées. Les risques environnementaux et sociaux (E&S) et les impacts négatifs sont considérés comme modérés. Les projets éligibles ayant un impact environnemental et social modéré bénéficient d'instruments de sauvegarde pour atténuer leurs impacts négatifs. L'appui technique de la BM pour le renforcement des systèmes de suivi E&S a permis d'identifier les risques existants et de mettre en œuvre

⁶¹ Les seuils définis impliquent l'acquisition de : (1) travaux, d'un coût estimatif égal ou supérieur à la contre-valeur de 75.000.000 \$EU par marché ; (2) fournitures, d'un coût estimatif égal ou supérieur à la contre-valeur de 50.000.000 \$EU par marché ; (3) services autres que des services de consultants, d'un coût estimatif égal ou supérieur à la contre-valeur de 50.000.000 \$EU par marché ; ou (4) services de consultants, d'un coût estimatif égal ou supérieur à la contre-valeur de 20.000.000 \$EU par marché.



des mesures d'atténuation (par exemple, la résolution des conflits fonciers, l'atténuation des risques environnementaux sur les sites de construction, etc.) Le MGD est en place et fonctionne bien.

65. **Les risques E&S et les impacts négatifs associés au FA sont considérés comme modérés, comme pour l'opération parente.** Les limites et la zone du programme restent les mêmes que pour l'opération parente. Des systèmes E&S pour gérer les risques ont été mis en place dans le cadre du programme parent et continueront à être utilisés. En accord avec le programme parent, les activités qui sont susceptibles d'avoir des impacts E&S importants et négatifs resteront exclues du financement du FLCN.⁶² Le FA continuera à vérifier l'éligibilité des projets soumis au financement du FLCN et à identifier les instruments de sauvegarde⁶³ qui s'appliquent à chaque catégorie de projet en fonction de leurs impacts et risques E&S potentiels. Le point focal désigné contribuera à la mise en œuvre des dispositions adoptées relatives à la sauvegarde environnementale et sociale dans les phases de sélection des projets et leur mise en œuvre ainsi que le renforcement des compétences en la matière. En outre, le processus de sélection et d'attribution des contrats pour les sous-projets continuera à inclure des ateliers de formation et de soutien pour les responsables de la mise en œuvre des projets. Ces ateliers utiliseront le guide E&S comme base pour le renforcement des capacités. L'analyse des cadres réglementaires et institutionnels qui constituent le système national de gestion environnementale a montré leur adéquation avec la politique PPR.

66. **Actions E&S dans le Plan d'Action du Programme (PAP).** Les activités E&S identifiées dans le PAP de l'opération parente ont toutes été mises en œuvre, à l'exception de la diffusion du guide E&S du programme. Le point focal E&S de la DGRN continuera à assurer la mise en œuvre de ce plan et le fonctionnement et l'efficacité du système de gestion environnementale. Des actions E&S supplémentaires pour le PAP ont été identifiées et sont résumées dans l'Annexe 5.

67. **Rapports.** Même si l'opérationnalisation du système de gestion E&S s'est avérée efficace tout au long de la période de l'opération parente, un effort supplémentaire sera fait pour améliorer le reporting sur le suivi de la gestion E&S. L'équipe de la BM travaillera avec le point focal E&S pour renforcer la section E&S du rapport annuel et pour offrir une consolidation et une synthèse périodique des données et des informations fournies par les porteurs du projet et par les visites sur le terrain.

68. **Consultations.** Le projet d'ESES a été diffusé aux différentes parties prenantes et publié sur le site web du FLCN le 23 avril 2021. Sur la base du projet d'ESES publié et mis à jour, un atelier de consultation a eu lieu le 30 avril 2021 avant l'achèvement de l'évaluation du FA, en collaboration avec le MI. Il était organisé à distance en raison du contexte de COVID-19. Une version finale de l'ESES a été élaborée, en intégrant les commentaires reçus lors de la phase de consultation. Cette version sera publiée sur les sites Internet du FLCN et de la Banque mondiale.

⁶² Comme pour l'opération parente, les activités et les investissements ne (i) se dérouleront dans aucun des sites d'intérêt biologique et écologique (SBEI) du Maroc, (ii) ne transformeront pas de manière significative les habitats naturels ou ne modifieront pas de manière significative les zones de biodiversité et/ou les ressources culturelles potentiellement importantes, ou (iii) n'auront pas d'impact négatif sur le couvert forestier. Les activités et les investissements continueront à être soumis à un examen préalable et les instruments développés dans le cadre de l'ESES du projet parent seront maintenus.

⁶³ Il s'agit notamment des plans de gestion environnementale et sociale (PGES), des plans abrégés de réinstallation (PAR) et des fiches d'information environnementale et sociale (FIES).



D. Existe-t-il des dérogations aux politiques de la Banque approuvées par le Directeur général et/ou devant être approuvées par le Conseil d'administration ? Si oui, veuillez expliquer.

Non applicable.

E. Toute modification du profil de risque de l'opération peut être notée ici.

Non applicable.

F. Toute modification des modalités de mise en œuvre et leur évaluation.

Non applicable.

G. Exigences du Management de la BM

Genre

69. **L'opération parente a soutenu des interventions bénéficiant à la fois aux hommes et aux femmes en termes de résilience aux catastrophes et au climat.** L'opération parente bénéficie aux femmes par le biais d'investissements structurels et non structurels de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat, mis en œuvre dans le cadre du sous-programme 2, ainsi que par le régime d'assurance contre les risques catastrophiques développé dans le cadre du sous-programme 3. Sous réserve de la confirmation de l'audit technique en cours, le nombre actuel de bénéficiaires directs des sous-projets structurels est estimé à 30 000, dont 50 % de femmes, et le nombre actuel de bénéficiaires directs et indirects des sous-projets non structurels est de 50 000, dont 50 % de femmes. En outre, on estime que près de 9 millions de personnes, dont 50 % de femmes, sont actuellement assurées pour les dommages corporels contre les événements catastrophiques, grâce au régime d'assurance contre les risques catastrophiques soutenu par le programme.

70. **Le FA proposé soutiendra directement la mise en œuvre du programme "Approche genre dans la gestion des risques de catastrophes" dans le cadre de la stratégie nationale de GRC et aidera à combler les lacunes identifiées en matière de genre.** Le programme parent a soutenu la préparation de la stratégie nationale de GRC récemment adoptée (2020-2030), dans le cadre de laquelle le gouvernement du Maroc intensifie ses efforts pour combler les lacunes identifiées en matière de genre liées à la GRC.⁶⁴ Pour soutenir l'opérationnalisation du programme de genre intégré dans la stratégie, l'ILD 1 étendue du FA soutiendra deux nouveaux RLDs, conformément au premier projet⁶⁵ du programme visant à renforcer la sensibilisation des femmes à la GRC: i) l'ouverture du financement du FLCN aux associations, avec pour objectif direct de promouvoir la conception, le financement et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation aux risques de catastrophes et de climat, en mettant particulièrement l'accent sur les

⁶⁴ Se reporter au paragraphe 11 pour plus de détails sur les écarts entre les sexes identifiés.

⁶⁵ Ce projet vise à sensibiliser et à renforcer l'implication des femmes dans la GRC dans les zones vulnérables. Le projet comprend trois activités à mettre en œuvre sur la période 2021-2026 : (i) l'élaboration d'un plan d'action pour sensibiliser les femmes à la GRC, (ii) la mise en œuvre de l'approche de sensibilisation développée dans trois zones vulnérables, sujettes aux catastrophes et aux événements catastrophiques (trois régions à cibler à titre pilote), et (iii) le contrôle et le suivi de la mise en œuvre d'une approche genre dans les activités de sensibilisation liées à la GRC.



besoins et les priorités des femmes; et ii) l'élaboration d'un plan d'action de sensibilisation des femmes aux risques naturels. En incluant ces actions en tant que résultats liés au décaissement, le FA contribuera non seulement à réduire le déficit d'accès à l'information lié au genre, mais contribuera également au démarrage de la mise en œuvre du programme global de genre dans le cadre de la stratégie nationale de GRC du Maroc et aidera à inciter le gouvernement à avancer rapidement sur cet agenda important. Dans le cadre du FA, la mise en œuvre de ces actions liées au genre sera mesurée dans le cadre de l'indicateur 1 de l'ODP ainsi que de l'ILD 1.

Changement climatique

71. **Le FA proposé contribuera de manière significative à atténuer les vulnérabilités climatiques substantielles du Maroc.**⁶⁶ Les sous-programmes 1 et 2 renforcés contribueront directement aux efforts d'adaptation au changement climatique en augmentant les allocations d'investissement et le financement total des investissements structurels et non structurels de réduction des catastrophes et des risques liés au climat qui sont soutenus par le FLCN. Le FA continuera également à soutenir et à renforcer le facteur de levier du FLCN pour le cofinancement des entités de mise en œuvre et de leurs partenaires pour les efforts de réduction des risques liés au climat, ainsi qu'à fournir une formation continue et un renforcement des capacités aux responsables de la mise en œuvre des projets.

72. **Presque tous les sous-projets soutenus par le FLCN dans le cadre du sous-programme 2 visent à renforcer la résilience climatique.** Étant donné que les critères d'éligibilité des projets FLCN et les formulations des ILD 2 et 5 sont identiques, la portée des investissements de résilience climatique obtenus par le biais du deuxième sous-programme devrait s'aligner sur la portée observée dans le cadre de l'opération parente, qui était fortement concentrée sur les investissements dans les infrastructures et les études liées aux risques d'inondation. Pour les projets soutenus par le FLCN dans le cadre du programme principal, au moins 90 % du volume total des investissements (et 93 % des allocations du FLCN) étaient liés à la résilience climatique. Sur les 181 projets nationaux et locaux cofinancés par le FLCN, 113 (74 %) sont directement liés aux inondations, avec un volume de financement de 1,821 millions MAD (206 millions de dollars) et une contribution du FLCN de 610 millions MAD (près de 69 millions de dollars). 72 de ces projets et une très grande partie du financement (plus de 93 %) ont été des investissements structurels, à savoir des infrastructures de protection contre les inondations destinées aux centres urbains et aux établissements humains (voir figure 2). En outre, 25 millions MAD (2.8 millions de dollars), dont 12 millions MAD (1.4 millions de dollars) du FLCN ont été alloués à la surveillance du niveau de la mer par le biais de l'Agence nationale des ports, qui installe des marégraphes dans onze villes marocaines. 23 projets ont soutenu le développement physique et institutionnel de l'infrastructure de surveillance des risques, comme les stations météorologiques automatisées et la transmission des données, mises en œuvre par la Direction Générale de la Météorologie (DGM). Ces projets ont représenté un volume d'investissement de 224 millions MAD (25 millions de dollars), dont 54 % sont attribuables au FLCN. 16 projets pour un volume d'investissement de 191 millions MAD (22 millions de dollars), et une allocation FLCN de 85 millions MAD (10 millions de dollars), se sont concentrés sur la planification urbaine pour la résilience, la majorité soutenant le processus de cartographie de la "carte d'aptitude à l'urbanisation" mené par les provinces, qui vise à identifier des scénarios de croissance urbaine résistants aux aléas. Un autre montant de 204 millions MAD (22 millions de dollars), a été alloué à des projets axés sur les glissements de terrain.

⁶⁶ Veuillez consulter la section Contexte sectoriel pour plus de détails (paragraphe 11, 12 et 13).

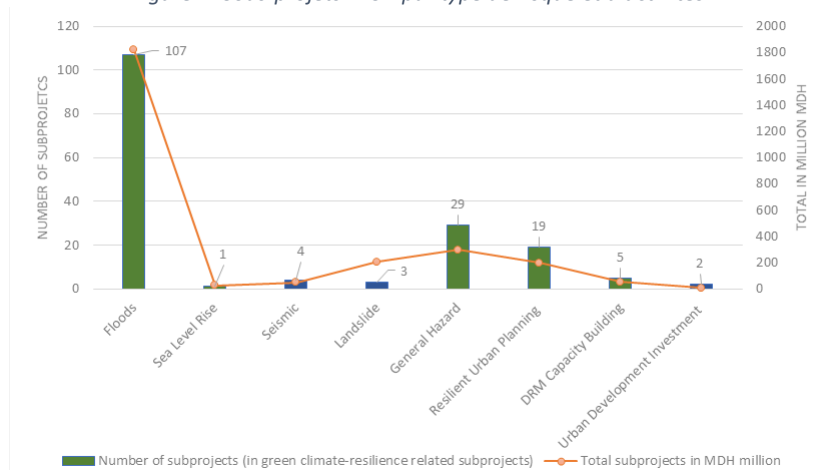


Une part plus faible des projets a financé le renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe, et une part tout aussi faible de 1 % du volume total des investissements a soutenu des projets axés sur les risques sismiques. Compte tenu de la part élevée des investissements liés à la résilience climatique (notamment la protection contre les inondations) dans un programme parent performant, on peut raisonnablement s'attendre à ce que le FA proposé continue à soutenir les activités de résilience climatique dans une proportion similaire d'environ 90 %.

73. Le FA proposé est étroitement aligné sur les objectifs de la Banque mondiale en matière de changement climatique pour 2025, car les activités prévues dans le cadre des sous-programmes devraient permettre de réduire les risques et les vulnérabilités actuels liés au changement climatique.

Le FA contribuera à soutenir la réponse et le rétablissement de COVID-19 et s'aligne sur le cadre d'un développement Résilient, Inclusif, Durable et Efficace (Approche RIDE) récemment développé par la BM, qui vise à aider à atténuer l'impact économique et humain de la pandémie de COVID-19. L'opération offre la possibilité de *mieux construire l'avenir* en investissant dans des infrastructures résilientes et à faible émission de carbone.⁶⁷ L'opération proposée répond également aux principes clés de la durabilité dans la "mise à l'échelle sélective pour l'impact" articulée dans le document d'approche de la réponse à la crise COVID-19 du GBM. Le pilier 4 "renforcer les politiques, les institutions et les investissements pour un redressement résilient, inclusif et durable en reconstruisant mieux" sera abordé en tirant parti des investissements dans la durabilité et l'adaptation au changement climatique. L'opération proposée est également alignée sur la contribution du Maroc à l'Accord de Paris sur le climat, déterminée au niveau national. Le Maroc prévoit que les mesures d'adaptation au changement climatique entre 2020 et 2030 coûteront un minimum de 35 milliards de dollars US pour les secteurs les plus vulnérables, à savoir l'eau, la foresterie et l'agriculture. Dans le même temps, le Maroc s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 42 % par rapport à un scénario de maintien du statu quo (BAU) d'ici 2030.⁶⁸

Figure 2: Sous-projets FLCN par type de risque et d'activités



L'engagement citoyen

⁶⁷ <https://blogs.worldbank.org/arabvoices/building-forward-better-mena-how-infrastructure-investments-can-create-jobs>.

⁶⁸ Royaume du Maroc (2018). Contribution déterminée au niveau national à la CCNUCC.

<https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Morocco%20First/Morocco%20First%20NDC-English.pdf/>.



74. Le mécanisme de cofinancement du FLCN soutenu par le Programme comprend des outils pour renforcer l'engagement des citoyens par l'accès à l'information, la consultation et la participation inclusive, et un mécanisme de recours en cas de doléances (MGD). Les responsables de la mise en œuvre des sous-projets s'engagent à organiser des consultations publiques avec les bénéficiaires des sous-projets et les principales parties prenantes locales avant la mise en œuvre des sous-projets, et à donner accès aux systèmes de MGD. Conformément au PAP, un guide technique pour l'engagement citoyen (y compris les consultations publiques et le MGD) a été finalisé et distribué aux exécutants de sous-projets en 2018. La MGD au niveau du programme a été conçue sur la base d'une approche à deux volets : i) au niveau local, les communautés impactées peuvent déposer une doléance par le biais d'un processus en face à face dans les bureaux locaux du MI concernés ou dans un registre qui reste ouvert pendant toute la durée de la mise en œuvre du sous-projet ; et ii) au niveau national, un site web interactif a été lancé (hébergé au MI), permettant aux exécutants de sous-projets, aux bénéficiaires et au grand public de déposer des doléances, des commentaires ou des demandes d'information. Le MI organise périodiquement des formations au profit des porteurs de sous-projets et les candidats potentiels au financement du FLCN, spécifiquement sur les volets sauvegarde E&S, et en particulier sur le MGD. Jusqu'en Avril 2021, un total de 13 doléances a été reçu concernant neuf sous-projets. Des mesures d'atténuation appropriées ont été identifiées et mises en œuvre.

75. Le FA proposé continuera à renforcer l'engagement des citoyens et les aspects liés à la GRM, notamment dans le cadre du processus de financement du FLCN. En outre, l'ILD 1 étendue ouvrira le processus d'appel à projets du FLCN aux associations dans le but de soutenir la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation aux risques climatiques et de catastrophes. Cette étape est étroitement liée à la stratégie nationale de GRC récemment adoptée et à son programme "Implication et mobilisation de tous les acteurs et incitation à la conclusion de partenariats public-privé et public-société civile "

Mobilisation de capitaux privés

76. Le Programme a soutenu la mobilisation de capitaux privés (PCM) en engageant des assureurs privés sur les marchés marocains pour couvrir les catastrophes naturelles. Par exemple, en vertu de la loi 110-14 établissant un régime national d'assurance contre les risques de catastrophes, près de 9 millions de personnes ont été assurées contre les risques de catastrophes naturelles par des assureurs privés. En outre, l'assistance technique initiée dans le cadre du programme a aidé le gouvernement marocain à élaborer une stratégie financière globale à trois niveaux pour le FSEC, qui comprend des réserves nationales, une ligne de crédit conditionnelle et des instruments de transfert de risques. Cette stratégie a permis de tirer parti de la capacité d'assurance internationale pour les événements les plus extrêmes, de minimiser les perceptions d'aléa moral par les marchés (grâce à une rétention importante) et a contribué significativement à la compétitivité des prix et des conditions des produits d'assurance et de réassurance des risques. En outre, la stratégie nationale de GRC récemment adoptée, dont la préparation a été soutenue par le PPR parent, se concentre sur la promotion de la mobilisation de capitaux privés pour les investissements de réduction des risques. Dans le cadre de ce Programme, il est envisagé d'ouvrir à terme les critères d'éligibilité du FLCN aux entités privées. En raison de contraintes juridiques existants liés au cadre du partenariat public-privé, il n'est actuellement pas possible d'inclure une telle action dans le cadre des résultats à grande échelle dans Le FA. Cependant, l'opération proposée fournira des conseils techniques à la DGRN et au FLCN dans ce domaine dans le cadre du soutien régulier à la mise en œuvre,



y compris l'exploration des changements possibles dans la législation qui pourraient faciliter la mobilisation de capitaux privés.

V. RISQUES CLÉS

77. **Le financement supplémentaire conservera les notes de risque globales et spécifiques de l'opération parente. La note de risque globale reste modérée.** Comme Le FA représente une extension et une mise à l'échelle de l'opération parente dans le cadre du programme gouvernemental existant et des limites du PPR, aucun nouveau risque n'est introduit dans l'opération. Les risques spécifiques restent modérés pour les aspects politiques et de gouvernance, modérés pour les aspects macroéconomiques, faibles pour les stratégies et politiques sectorielles, substantiels pour la conception technique du programme, modérés pour la capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité, substantiels pour les aspects fiduciaires, modérés pour les aspects environnementaux et sociaux, modérés pour les parties prenantes et substantiels pour les autres aspects.

- a. **Le risque lié à la conception technique est jugé substantiel.** Comme prévu dans la conception initiale du projet, des audits techniques sont actuellement menés par l'IGAT pour vérifier (i) la qualité technique des sous-projets en cours de mise en œuvre et (ii) la capacité des sous-projets mis en œuvre à atteindre les objectifs de réduction des risques stipulés dans l'indicateur ODP 2 et l'ILD 5. Étant donné que les audits sont essentiels pour garantir que la conception technique de l'opération est effectivement efficace pour atteindre l'ODP global, la note est actuellement maintenue à "substantiel", mais pourrait être abaissée à "modéré" si et quand les résultats préliminaires positifs de l'audit en cours sont confirmés.
- b. **Le risque fiduciaire est jugé substantiel.** Comme décrit en détail dans l'Addendum FSA (en Annexe 3), le risque fiduciaire reste Substantiel étant donné le risque de ne pas atteindre la réconciliation financière des dépenses du programme avec les décaissements à la clôture du programme. Pour atténuer ce risque, l'ILD 9 a été nouvellement introduit pour renforcer le système de S&E du FLCN, la date de clôture du programme parent est prolongée, et plusieurs mesures d'atténuation sont proposées dans le cadre de l'Addendum de l'ESF et du PAP.
- c. **La catégorie de risque "autre" est considérée comme substantielle.** Elle couvre les risques de mise en œuvre associés à la pandémie de COVID-19, y compris les retards potentiels d'approvisionnement et de passation de marchés ainsi que les mesures de confinement qui pourraient avoir un impact sur l'exécution des sous-projets soutenus par le FLCN. Ce risque a déjà été introduit et évalué dans le cadre du soutien à la mise en œuvre de l'opération parente, et les mesures d'atténuation suivantes ont été prises, notamment : (i) le suivi continu des sous-projets par des moyens à distance grâce à la soumission de rapports d'avancement semestriels ; (ii) le point focal E&S effectuant des enquêtes directes (par téléphone) pour contrôler la conformité E&S ; (iii) l'initiation d'une mission de vérification avec examen sur dossier et entretiens à distance (par téléphone) avec les porteurs de projet, et (iv) l'utilisation de moyens virtuels pour mener les consultations nécessaires à la validation du plan d'action de la stratégie nationale de GRC. Pour continuer à atténuer ce risque, le FA introduit l'ILD 9 pour renforcer le système de suivi et d'évaluation du FLCN. Dans le cadre du soutien à la mise en œuvre, l'équipe



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

de la BM surveillera étroitement les impacts potentiels du COVID-19 sur la mise en œuvre et se coordonnera étroitement avec la DGRN pour concevoir des mesures d'atténuation appropriées. Les cibles de résultat des ILDs ainsi que le protocole de vérification ont été définis et mis à jour en prenant en compte le contexte de la pandémie du COVID-19 et de ses impacts possibles sur la mise en œuvre du Programme.

VI. SERVICE DE REGLEMENT DES PLAINTES (GRS) DE LA BANQUE MONDIALE

78. Les communautés et les individus qui estiment être affectés négativement par un projet soutenu par la Banque mondiale (BM) peuvent soumettre leurs plaintes aux mécanismes de recours existants au niveau du projet ou au service de recours de la BM (GRS). Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient rapidement examinées afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les individus affectés par le projet peuvent soumettre leur plainte au Panel d'inspection indépendant de la BM qui détermine si un préjudice s'est produit, ou pourrait se produire, suite à la non-conformité de la BM à ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que la direction de la Banque a eu l'occasion de répondre. Pour plus d'informations sur la manière de soumettre une plainte au service de recours des plaintes (GRS) de la Banque mondiale, veuillez consulter le site <http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/grievance-redress-service>. Pour plus d'informations sur la manière de soumettre des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, veuillez consulter le site .



VII. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHANGEMENTS

	Modifié	Pas de changement
Changement dans le cadre des résultats	✓	
Changement de la (des) date(s) de clôture du prêt	✓	
Changement dans le plan d'action du programme	✓	
Changement de l'agence de mise en œuvre		✓
Changement des objectifs de développement du projet		✓
Changement de la portée du programme		✓
Annulations proposées		✓
Réaffectation entre les catégories de décaissement		✓
Changement dans les modalités de décaissement		✓
Déclenchement d'un changement dans les politiques de sauvegarde		✓
Modification des engagements juridiques		✓
Changement des dispositions institutionnelles		✓
Changement de méthode technique		✓
Variation de la valeur fiduciaire		✓
Changement dans les aspects environnementaux et sociaux		✓
Modification du calendrier de mise en œuvre		✓
Autre(s) changement(s)		✓

VIII. MODIFICATION(S) DÉTAILLÉE(S)



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

DATE(S) DE CLÔTURE DU PRÊT

Ln/Cr/Tf	Statut	Fermeture originale	Fermeture(s) actuelle(s)	Proposition de Fermeture	Date limite proposée pour les demandes de retrait
BIRD-86090	Efficace	31-Déc-2021	31-Déc-2021	31-Déc-2023	30 juin 2024



IX. CADRE DE RÉSULTAT ET SUIVI

Cadre de résultats

PAYS : Maroc

Programme de gestion intégrée des risques de catastrophes et de la résilience au Maroc - Financement supplémentaire

Objectif(s) de développement du programme

L'objectif de développement du programme (ODP) est d'améliorer le cadre institutionnel pour financer les activités de réduction des risques de catastrophes et de renforcer la résilience financière aux catastrophes naturelles pour les populations ciblées dans la zone du programme.

Indicateurs des objectifs de développement du projet par objectifs/résultats

Nom de l'indicateur	ILD	Base de référence	Objectifs intermédiaires				Objectif final
			1	2	3	4	
Indicateurs ODP							
L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles (Texte)	nul 1	Le FLCN se concentre principalement sur la réponse aux risques post -catastrophes, et en dehors du contexte d'une stratégie plus large de gestion des risques	L'organigramme de la DGRN est opérationnel.	La liste des bénéficiaires du FLCN a été modifiée dans la loi de finance annuelle pertinente pour inclure les associations.			Un plan d'action de sensibilisation des femmes aux risques naturels a été préparé.
Action : Cet indicateur a été révisé							



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Nom de l'indicateur	ILD	Base de référence	Objectifs intermédiaires				Objectif final
			1	2	3	4	
Nombre cumulé de bénéficiaires directs des sous-projets structurels de réduction des risques achevés (% de femmes) (Nombre)		0.00	150,000.00	200,000.00			250,000.00
Action : Cet indicateur a été révisé							
Nombre cumulé de bénéficiaires directs et indirects des sous-projets non structurels de réduction des risques achevés (% de femmes) (Nombre)		0.00	1,000,000.00	5,000,000.00			7,000,000.00
Action : Cet indicateur est nouveau							
Nombre minimum de personnes assurées pour les préjudices corporels contre les événements catastrophiques dans la Zone du Programme (Nombre)		0.00	0.00	0.00	0.00	5,850,000.00	5,850,000.00
Mise en place et opérationnalisation du FSEC pour protéger les personnes non assurées (Texte)		-		Les textes d'application visés à l'article 71 du projet de loi précité et enclenchant l'entrée en vigueur du FSEC sont préparés par le	Les textes d'application visés à l'article 71 du projet de loi précité et enclenchant l'entrée en vigueur du FSEC sont adoptés par le Gouvernement		Le FSEC a reçu les premières contributions financières conformément à la loi.



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Nom de l'indicateur	ILD	Base de référence	Objectifs intermédiaires				Objectif final
			1	2	3	4	
				MEF/ACAPS.			

Indicateurs de résultats intermédiaires par domaines de résultats

Nom de l'indicateur	ILD	Base de référence	Objectifs intermédiaires		Objectif final
			1	2	
Promotion de la réforme institutionnelle et du renforcement des capacités					
Pourcentage minimum des porteurs des sous-projets éligibles ayant bénéficié d'assistance technique et/ou de formation (Pourcentage)		0.00	70.00	70.00	70.00
Action : Cet indicateur a été révisé					
Des modèles améliorés d'évaluation des risques sont développés et opérationnels (Texte)		Non	Des modèles probabilistes des risques de catastrophes naturelles pour i) l'évaluation et le suivi des risques (MI), et ii) pour le régime de couverture contre les risques catastrophiques institué par le projet de loi (MEF) sont développés		Des modèles probabilistes des risques de catastrophes naturelles pour i) l'évaluation et le suivi des risques (MI), et ii) pour le régime de couverture contre les risques catastrophiques institué par le projet de loi (MEF) sont opérationnels
Nombre cumulé de sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins une visite de terrain (Nombre)		0.00	10.00	30.00	50.00
Action : Cet indicateur est Nouveau					



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Nom de l'indicateur	ILD	Base de référence	Objectifs intermédiaires		Objectif final
			1	2	
Incitation au développement des activités de réduction des risques de catastrophes naturelles					
Montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles (Nombre)		0.00	1,050,000,000.00	1,150,000,000.00	1,300,000,000.00
<i>Action : Cet indicateur a été révisé</i>					
Pourcentage minimum des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles non structurels (Pourcentage)		0.00	10.00	10.00	10.00
<i>Action : Cet indicateur a été révisé</i>					
Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires (Pourcentage)		0.00	45.00	45.00	45.00
<i>Action : Cet indicateur a été révisé</i>					
Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles (Nombre)		0.00	200,000,000.00	600,000,000.00	1,200,000,000.00
<i>Action : Cet indicateur a été révisé</i>					
Améliorer le financement et l'assurance contre les risques de catastrophes naturelles					
Adoption du cadre législatif et réglementaire de l'assurance contre les événements catastrophiques (Texte)		-			Les textes d'application visés à l'article 71 du projet de loi précité et enclenchant l'entrée en vigueur



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Nom de l'indicateur	ILD	Base de référence	Objectifs intermédiaires		Objectif final
			1	2	
					du régime assurantiel sont adoptés par le Gouvernement

Plan de suivi et d'évaluation : indicateurs de l'ODP

Nom de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Source de donn	Méthodologie pour la collecte des données	Responsabilité de la colle des données
L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles	Dans le cadre du FA, cet indicateur mesure l'évolution des dispositions institutionnelles du FLCN, le renforcement des capacités de la DGRN et l'élaboration d'un plan d'action pour la sensibilisation des femmes aux risques naturels et qui doit inclure un plan de suivi adéquat.	Annuelle	Rapport d'avancement du programme avec documents à l'appui ; rapport de vérification de l'IGAT	Voir ILD#1	DGRN
Nombre cumulé de bénéficiaires directs des sous-projets de réduction des risques structurels achevés (% de femmes)	Cet indicateur mesure le nombre cumulé de bénéficiaires directs de sous-projets de réduction des risques structurels achevés. Les définitions des projets structurels et	Annuelle	Rapport d'avancement du programme, propositions de sous-projets	Examen des sources de données	DGRN



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	achevés restent les mêmes que dans le programme parent.		signées (indiquant le nombre estimé de bénéficiaires par sous-projet) et mission de vérification de l'IGAT pour l'ILD#5		
Nombre cumulé de bénéficiaires directs et indirects des sous-projets non structurels de réduction des risques achevés (% de femmes)	Cet indicateur mesure le nombre cumulé de bénéficiaires directs et indirects des sous-projets de réduction des risques non structurels achevés. Les définitions des projets non structurels et des projets achevés restent les mêmes que dans le programme parent.	Annuelle	Rapport d'avancement du programme, propositions de sous-projets signées (indiquant le nombre estimé de bénéficiaires par sous-projet) et mission de vérification de l'IGAT pour la ILD#5	Examen des sources de données	DGRN



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Nombre minimum de personnes assurées pour les préjudices corporels contre les événements catastrophiques dans la Zone du Programme					
Mise en place et opérationnalisation du FSEC pour protéger les personnes non assurées					

Plan de suivi et d'évaluation : indicateurs de résultats intermédiaires

Nom de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Source de donn	Méthodologie pour la collecte des données	Responsabilité de la colle des données
Pourcentage minimum des porteurs des sous-projets éligibles ayant bénéficié d'assistance technique et/ou de formation (Pourcentage)	Pour chaque appel à projets annuel, cet indicateur mesure le pourcentage d'entités responsables de la mise en œuvre des sous-projets financés par le FLCN qui ont reçu une assistance technique et/ou une formation. Voir ILD 6 pour plus d'informations.	Annuelle	Rapport du programme d'avancement , rapport de vérification de l'IGAT	Examen de la documentation	DGRN
Des modèles améliorés d'évaluation des risques développés et opérationnels					
Nombre cumulé de sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins	Cet indicateur mesure le nombre cumulé de sous-	Annuelle	Rapport d'avancement	Examen de la documentation	DGRN



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

une visite de terrain	projets structurels bénéficiant d'au moins une visite sur site. Voir le protocole de vérification de l'ILD 9 pour plus d'informations.		du programme et rapport de vérification de l'IGAT		
Montant cumulé des fonds FLCN alloués aux sous-projets éligibles	Identique à celui du programme parent. Cet indicateur mesure le montant cumulé des fonds FLCN alloués aux sous-projets éligibles tels que spécifiés dans le MOP. Voir ILD 2 pour plus d'informations.	Annuelle	Rapport sur le programme d'avancement et rapport de vérification de l'IGAT	Examen de la documentation	DGRN
Pourcentage minimum des fonds FLCN alloués aux sous-projets non structurels éligibles	Identique au programme parent. Cet indicateur mesure le pourcentage des fonds alloués aux sous-projets non structurels par rapport au total de tous les sous-projets. Voir ILD 3 pour plus d'informations.	Annuelle	Rapport sur le programme d'avancement et rapport de vérification de l'IGAT	Examen de la documentation	DGRN
Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires.	Identique au programme parent. Cet indicateur mesure le facteur de levier généré par les financements du FLCN. Voir ILD 4 pour plus d'informations.	Annuelle	Rapport d'avancement du programme et rapport de vérification de l'IGAT	Examen de la documentation	DGRN



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles (Nombre)	Cet indicateur mesure la valeur des financements mobilisés pour la réalisation des sous projets achevés, financés par le FLCN et qui ont atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles. Voir ILD 5 pour plus d'informations.	Rapport d'avancement du programme et rapport de vérification de l'IGAT	Examen de la documentation	DGRN	
Adoption du cadre législatif et réglementaire de l'assurance contre les événements catastrophiques (Texte)					

Matrice des indicateurs liés aux décaissements

ILD 1	1- L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles				
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement	
Processus	Non	Texte	35.00	0.00	
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule	
Base de référence	Le FLCN se concentre principalement sur la réponse aux risques post - catastrophes, et en				



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	dehors du contexte d'une stratégie plus large de gestion des risques		
AC2016	Préparation des projets: (i) de dispositions à inclure dans la loi de finances 2017 de l'Emprunteur, concernant la mise en place du Comité de pilotage et l'intégration des collectivités territoriales comme bénéficiaires des dépenses du FLCN ; et (ii) de circulaires pour diffusion par le MI concernant la mise en place de la Commission nationale de sélection et le Secrétariat. Le Ministre de l'Intérieur a décidé des allocations annuelles du FLCN pour le financement des sous-projets éligibles.	15.00	
AC2017	(i) La loi de finances 2017 de l'Emprunteur comprend les dispositions concernant la mise en place du Comité de pilotage et l'intégration des collectivités territoriales comme bénéficiaires des dépenses du FLCN; et ii) des circulaires relatives à la création de la commission nationale de sélection et du secrétariat ont été publiées par le ministère de l'Intérieur. Un site web interactif du FLCN a été créé, qui permet au public d'accéder aux informations, de traiter les doléances et de rendre compte du système de suivi et d'évaluation.	14.00	
AC2018	Le Comité de pilotage, la Commission Nationale de sélection le Secrétariat et le site Internet du FLCN sont maintenus.	0.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2019	Le Comité de pilotage, la Commission Nationale de sélection, le Secrétariat et le site Internet du FLCN sont maintenus. Une stratégie nationale de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles est élaborée par le Comité de pilotage.	3.00	
AC2020	Le Comité de pilotage, la Commission Nationale de sélection, le Secrétariat et le site Internet du FLCN sont maintenus. Une stratégie nationale de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles est adoptée par le Comité de pilotage.	3.00	
AC2021		0.00	
AC2022		0.00	
AC2023		0.00	

Action : Cet ILD a été révisé. Voir ci-dessous.

ILD 1	<i>L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles</i>			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
<i>Processus</i>	<i>Non</i>	<i>Texte</i>	<i>47.75</i>	<i>66.67</i>
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
<i>Base de référence</i>	Le FLCN se concentre principalement sur la			



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	réponse aux risques post - catastrophes, et en dehors du contexte d'une stratégie plus large de gestion des risques		
AC2016	Préparation des projets: (i) de dispositions à inclure dans la loi de finances 2017 de l'Emprunteur, concernant la mise en place du Comité de pilotage et l'intégration des collectivités territoriales comme bénéficiaires des dépenses du FLCN ; et (ii) de circulaires pour diffusion par le MI concernant la mise en place de la Commission nationale de sélection et le Secrétariat. Le Ministre de l'Intérieur a décidé des allocations annuelles du FLCN pour le financement des sous-projets éligibles.	15.00	
AC2017	(i) La loi de finances 2017 de l'Emprunteur comprend les dispositions concernant la mise en place du Comité de pilotage et l'intégration des collectivités territoriales comme bénéficiaires des dépenses du FLCN; et ii) des circulaires relatives à la création de la commission nationale de sélection et du secrétariat ont été publiées par le ministère de l'Intérieur. Un site web interactif du FLCN a été créé, qui permet au public d'accéder aux informations, de traiter les doléances et de rendre compte du système de suivi et d'évaluation.	14.00	
AC2018	Le Comité de pilotage, la Commission Nationale de sélection le Secrétariat et le site Internet du FLCN sont maintenus.	0.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2019	Le Comité de pilotage, la Commission Nationale de sélection, le Secrétariat et le site Internet du FLCN sont maintenus. Une stratégie nationale de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles est élaborée par le Comité de pilotage.		3.00	
AC2020	Le Comité de pilotage, la Commission Nationale de sélection, le Secrétariat et le site Internet du FLCN sont maintenus. Une stratégie nationale de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles est adoptée		3.00	
AC2021	<i>L'organigramme de la DGRN est opérationnel.</i>		2.00	
AC2022	<i>La liste des bénéficiaires du FLCN a été modifiée par la loi de finances annuelle pertinente pour inclure les associations.</i>		7.00	
AC2023	<i>Un plan d'action de sensibilisation des femmes aux risques naturels a été préparé.</i>		3.75	
ILD 2	2- Montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles.			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Sortie	Non	Nombre	25.00	0.00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	0.00			
AC2016	170,000,000.00		5.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2017	340,000,000.00	5.00
AC2018	510,000,000.00	5.00
AC2019	680,000,000.00	5.00
AC2020	850,000,000.00	5.00
AC2021		0.00
AC2022		0.00
AC2023		0.00

Action : Cet ILD a été révisé. Voir ci-dessous.

ILD 2		Montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles.		
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Sortie	Oui	Nombre	37.00	54.05
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	0.00			
AC2016	170,000,000.00		5.00	
AC2017	340,000,000.00		5.00	
AC2018	510,000,000.00		5.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2019	680,000,000.00		5.00	
AC2020	850,000,000.00		5.00	
AC2021	<i>Le montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles est de 1,300 millions de dirhams. *** L'indicateur suit les estimations annuelles de 1,050 millions de dirhams en 2021, 1,150 millions de dirhams en 2022, et 1,300 millions de dirhams en 2023. Les décaissements annuels prévus pour l'ILD sont de 5,33 millions de dollars en 2021, 2.67 millions de dollars en 2022 et 4 millions de dollars en 2023.</i>		12.00	<i>À partir d'une base de référence de 850 millions de dirhams, pour chaque montant de 37.5 millions de dirhams alloué aux sous-projets éligibles, 1 million de dollars est disponible pour le décaissement, jusqu'à 12 millions de dollars, à partir d'un seuil minimum de 1 000 000 de dollars</i>
AC2022	N/A		0.00	N/A
AC2023	N/A		0.00	N/A
ILD 3	3- Pourcentage minimum des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles non structurels			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Sortie	Non	Pourcentage	8.00	0.00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	0.00			
AC2016	0.00		0.00	
AC2017	10.00		2.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2018	10.00	2.00	
AC2019	10.00	2.00	
AC2020	10.00	2.00	
AC2021		0.00	
AC2022		0.00	
AC2023		0.00	

Action : Cet ILD a été révisé. Voir ci-dessous.

ILD 3		<i>Pourcentage minimum des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles non structurels</i>		
<i>Type d'ILD</i>	<i>Évolutivité</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Montant total alloué (USD)</i>	<i>En % du montant total du financement</i>
<i>Sortie</i>	<i>Non</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>11.00</i>	<i>54.55</i>
<i>Période</i>	<i>Valeur</i>		<i>Montant alloué (USD)</i>	<i>Formule</i>
Base de référence	0.00			
AC2016	0.00		0.00	
AC2017	10.00		2.00	
AC2018	10.00		2.00	
AC2019	10.00		2.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2020	10.00		2.00	
AC2021	10.00		1.00	
AC2022	10.00		1.00	
AC2023	10.00		1.00	
ILD 4	4- Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Processus	Non	Pourcentage	22.00	0.00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	0.00			
AC2016	0.00		0.00	
AC2017	35.00		8.00	
AC2018	40.00		8.00	
AC2019	45.00		3.00	
AC2020	50.00		3.00	
AC2021			0.00	
AC2022			0.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2023			0.00	
Action : Cet ILD a été révisé. Voir ci-dessous.				
ILD 4	<i>Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires</i>			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Output	Non	Pourcentage	28.00	67.86
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	0.00			
AC2016	0.00		0.00	
AC2017	35.00		8.00	
AC2018	40.00		8.00	
AC2019	45.00		3.00	
AC2020	50.00		3.00	
AC2021	45.00		2.00	
AC2022	45.00		2.00	
AC2023	45.00		2.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

ILD 5				
5-Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles				
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Output	Non	Nombre	39.97	0.00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	0.00			
AC2016	0.00		0.00	
AC2017	0.00		0.00	
AC2018	100,000,000.00		6.67	
AC2019	350,000,000.00		16.70	
AC2020	600,000,000.00		16.60	
AC2021			0.00	
AC2022			0.00	
AC2023			0.00	

Action : Cet ILD a été révisé. Voir ci-dessous.



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

<i>ILD 5</i>				
<i>Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles.</i>				
<i>Type d'ILD</i>	<i>Évolutivité</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Montant total alloué (USD)</i>	<i>En % du montant total du financement</i>
Output	Oui	Texte	90.00	0.00
<i>Période</i>	<i>Valeur</i>		<i>Montant alloué (USD)</i>	<i>Formule</i>
Base de référence	0.00			
AC2016	N/A		0.00	N/A
AC2017	N/A		0.00	N/A
AC2018	N/A		0.00	N/A
AC2019	N/A		0.00	N/A
AC2020	N/A		0.00	N/A
AC2021	<i>Programme parent : La valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles est de 1 200 millions de dirhams. *** L'indicateur suit les estimations annuelles de 200 millions de dirhams en 2021, 600 millions de dirhams en 2022, et 1 200 millions de dirhams en 2023. Les décaissements annuels prévus sont de 6.67 millions de dollars en 2021, 13.33 millions de</i>		40.00	<i>À partir d'une base de référence de 0, pour montant de 1,2 millions de dirhams de sous-projets achevés, 40 000 dollars est disponible pour le décaissement, jusqu'à 40 millions de dollars.</i>



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	<i>dollars en 2022 et 20 millions de dollars en 2023.</i>				
AC2022	<i>Financement additionnel : La valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles est de 1 200 millions de dirhams. *** L'indicateur suit les estimations annuelles de 200 millions de dirhams en 2021, 600 millions de dirhams en 2022, et 1 200 millions de dirhams en 2023. Les décaissements annuels sont de 8.33 millions de dollars en 2021, 16.67 millions de dollars en 2022 et 25 millions de dollars en 2023.</i>			50.00	<i>À partir d'une base de référence de 0, pour montant de 1,2 millions de dirhams de sous-projets achevés, 50 000 dollars est disponible pour le décaissement, jusqu'à 50 millions de dollars.</i>
AC2023	N/A			0.00	N/A
ILD 6	6- Pourcentage minimum des entités responsables de la mise en œuvre des sous-projets éligibles ayant bénéficié d'assistance technique et/ou de formation				
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement	
Résultat intermédiaire	Non	Pourcentage	10.00	0.00	
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule	
Base de référence	0.00				
AC2016	0.00		0.00		
AC2017	50.00		4.00		



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2018	50.00		2.00	
AC2019	50.00		2.00	
AC2020	50.00		2.00	
AC2021			0.00	
AC2022			0.00	
AC2023			0.00	

Action : Cet ILD a été révisé. Voir ci-dessous.

ILD 6	<i>Pourcentage minimum des entités responsables de la mise en œuvre des sous-projets éligibles ayant bénéficié d'assistance technique et/ou de formation</i>			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
<i>Résultat intermédiaire</i>	<i>Non</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>16.00</i>	<i>0.00</i>
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
<i>Base de référence</i>	<i>0.00</i>			
<i>AC2016</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>	
<i>AC2017</i>	<i>50.00</i>		<i>4.00</i>	
<i>AC2018</i>	<i>50.00</i>		<i>2.00</i>	
<i>AC2019</i>	<i>50.00</i>		<i>2.00</i>	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2020	50.00		2.00	
AC2021	70.00		2.00	
AC2022	70.00		2.00	
AC2023	70.00		2.00	
ILD 7	7-Adoption du cadre législatif et réglementaire de l'assurance contre les évènements catastrophiques et nombre minimum de personnes assurées pour les préjudices corporels contre les évènements catastrophiques dans la Zone du Programme			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Résultat	Non	Texte	34.50	0.00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	-			
AC2016	Le projet de loi instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques est diffusé par le Secrétariat Général du Gouvernement aux différents Ministères concernés et adopté par le Conseil du gouvernement.		14.50	
AC2017	Le projet de loi instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements Catastrophiques est transmis au Parlement et les Textes d'application visés à l'article 71 du projet de loi précité et enclenchant l'entrée en vigueur du régime assurantiel sont préparées par le		7.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	MEF/ACAPS.			
AC2018	Les textes d'application visés à l'article 71 du projet de loi précité et enclenchant l'entrée en vigueur du régime assurantiel sont adoptés par le Gouvernement.			5.00
AC2019	5,85 millions			8.00
AC2020	5,85 millions			0.00
AC2021				0.00
AC2022				0.00
AC2023				0.00
ILD 8	8- Mise en place et opérationnalisation du FSEC pour protéger les personnes non assurées			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Résultat	Non	Texte	25.00	0.00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	-			
AC2016	-		0.00	
AC2017	Les textes d'application visés à l'article 71 du projet de loi précité et enclenchant l'entrée en vigueur du FSEC sont préparés par le		9.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	MEF/ACAPS.			
AC2018	Les textes d'application visés à l'article 71 du projet de loi précité et enclenchant l'entrée en vigueur du FSEC sont adoptés par le Gouvernement			8.00
AC2019	Le FSEC a reçu les premières contributions financières conformément aux dispositions de la loi sur l'assurance contre les risques catastrophiques.			8.00
AC2020	-			0.00
AC2021				0.00
AC2022				0.00
AC2023				0.00
ILD 9	Nombre cumulé de sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins une visite de terrain.			
Type d'ILD	Évolutivité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En % du montant total du financement
Résultat intermédiaire	Oui	Numéro	10.00	0.00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Base de référence	0.00			
AC2016			0.00	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

AC2017			0.00	
AC2018			0.00	
AC2019			0.00	
AC2020			0.00	
AC2021	<i>Le nombre cumulé de sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins une visite de terrain est de 50. *** L'indicateur suit les estimations annuelles de 10 en 2021, 30 en 2022, et 50 en 2023. Les décaissements annuels prévus pour l'ILD sont de 2 millions de dollars en 2021, 4 millions de dollars en 2022 et 4 millions de dollars en 2023.</i>		10.00	<i>À partir d'une base de référence de 0, pour chaque sous-projet structurel ayant bénéficié d'au moins une visite de terrain, 200 000 dollars est disponible pour le décaissement, jusqu'à 10 millions de dollars, à partir d'un seuil minimum de 1 million de dollars</i>
AC2022	N/A		N/A	N/A
AC2023	N/A		N/A	N/A
Action : Cet ILD est nouveau				

Tableau du protocole de vérification : Indicateurs liés aux décaissements

ILD 1	1-L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FCLN sont repensées en mettant l'accent sur la réduction des risques de catastrophes.
Description	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Source de données/ Agence	
Entité de vérification	
Procédure	
ILD 1	L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles.
Description	<p>Dans le cadre du FA, cet indicateur mesure l'évolution des dispositions institutionnelles du FLCN, le renforcement des capacités de la DGRN et la préparation d'un plan d'action pour la sensibilisation des femmes aux risques des catastrophes naturelles.</p> <p><u>AC 2021 : L'organigramme de la DGRN est opérationnel.</u> Ce RLD mesure l'opérationnalisation effective de l'organigramme de la DGRN par la désignation de son personnel aux postes de responsabilité (1 directeur, 5 chefs de divisions et 16 chefs de service) et ce à travers une nomination formelle de ces responsables ou la désignation de chargés de services et/ou de responsables par intérim.</p> <p><u>AC 2022 : La liste des bénéficiaires du FLCN a été modifiée par la loi de finances annuelle pertinente pour inclure les associations.</u>, ce RLD mesure l'ouverture effective du financement du FLCN aux associations telles que définies dans le Dahir n° 1-58-376 datant du 15 Novembre 1958.</p> <p><u>AC 2023 : Un plan d'actions de sensibilisation des femmes aux risques naturels a été préparé.</u> Dans le cadre du plan d'actions opérationnel de la stratégie nationale de GRC, le gouvernement a adopté un programme axé sur le genre (Programme 7 : Approche genre dans la gestion des risques de catastrophes naturelles). Dans ce contexte, le FA soutient la préparation d'un plan d'actions de sensibilisation des femmes aux risques naturels (Action 1 du projet 5 - Programme 7). Ce RLD mesure l'élaboration de ce plan d'actions.</p>
Source de données/ Agence	Loi de finances pertinente, fiches de postes et actes administratifs de désignation des responsables, plan d'actions de sensibilisation des femmes aux risques naturels/DGRN
Entité de vérification	IGAT
Procédure	<u>Année 1 (RLD#1.6) : L'organigramme de la DGRN est opérationnel.</u>



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	<p>L'IGAT vérifiera la désignation d'un responsable pour chacun des 22 postes de responsabilité définis dans l'organigramme de la DGRN, sur la base de la documentation fournie par cette dernière. Cette désignation pourra se faire à travers la sélection et la nomination de nouveaux responsables ou la désignation de chargé de service et/ou responsables par intérim. La documentation fournie par la DGRN doit comprendre : (i) la description ou les fiches de postes, (ii) l'acte administratif (note de service ou arrêté de nomination) formalisant la désignation du personnel sélectionné. La même procédure sera suivie pour les 22 postes de responsabilité. Le RLD sera considéré comme atteint lorsque la vérification sera terminée pour tous les 22 postes.</p> <p><u>Année 2 (RLD#1.7) : La liste des bénéficiaires du FLCN a été modifiée par la loi de finances annuelle pertinente pour inclure les associations.</u></p> <p>L'IGAT examinera les dispositions de la loi de finances annuelle pertinente pour vérifier l'éligibilité des associations au financement du FLCN, en mentionnant l'inclusion de ces entités parmi les bénéficiaires du financement du FLCN. La portée des interventions pour cette catégorie de bénéficiaires pourra être définie si nécessaire dans le cahier des charges pour la soumission aux appels à projets financés par le FLCN.</p> <p><u>Année 3 (RLD#1.8) : Un plan d'actions de sensibilisation des femmes aux risques naturels a été préparé.</u></p> <p>L'IGAT vérifiera l'atteinte de ce résultat à travers l'examen du plan d'actions préparé dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions stratégique de la stratégie nationale de GRC. Ce plan d'actions de sensibilisation des femmes aux risques naturels sera le fruit d'un travail collaboratif entre les partenaires en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de GRC.</p>
ILD 2	2-Montant cumulé des fonds FLCN alloués aux sous-projets éligibles.
Description	
Source de données/ Agence	
Entité de vérification	
Procédure	
ILD 2	Montant cumulé des fonds FLCN alloués aux sous-projets éligibles
Description	Identique à celui du programme parent. L'ILD 2 mesure <u>le montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous- projets</u>



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	<p><i>éligibles</i> comme spécifié dans le MOP. Le Comité de Pilotage, suivant les recommandations de la Commission nationale de sélection, et sur la base de critères clairs d'éligibilité et de sélection approuve chaque année une liste de sous-projets éligibles axés sur la réduction des risques.</p> <p>« Le montant cumulé de fonds alloués par le FLCN », correspond à la somme cumulée de financement du FLCN pour les sous-projets dont les porteurs et les partenaires ont signé une convention de financement (CF) avec le MI et le MEF.</p> <p>« Axés sur », signifie l'effort majeur sur lequel le sous-projet se concentre.</p> <p>« La réduction des risques », signifie que le résultat du sous-projet éligible devrait de manière crédible se traduire par des dommages plus faibles (par exemple, une diminution des décès, blessures, des pertes de biens et de l'activité économique) en cas de survenance de catastrophe naturelle. La réduction des risques doit être documentée dans le formulaire de demande soumis en vue de l'obtention du financement du FLCN et retraçable dans les documents des projets soumis aux AP (par exemple par des cartes d'inondations avant et après réalisation des projets).</p>
Source de données/ Agence	Rapport d'avancement du programme/DGRN
Entité de vérification	IGAT
Procédure	Identique à celui du programme parent. Le gouvernement du Maroc fournit des preuves sur les fonds alloués par le FLCN à des sous-projets éligibles axés sur la réduction des risques. Les ILD résultats et l'exactitude des informations feront l'objet d'une vérification indépendante.
ILD 3	3-Pourcentage minimum des fonds FLCN alloués aux sous-projets non structurels éligibles.
Description	
Source de données/ Agence	
Entité de vérification	
Procédure	
ILD 3	Pourcentage minimum des fonds FLCN alloués aux sous-projets non structurels éligibles
Description	Identique au programme parent. L'ILD3 mesure le pourcentage des fonds alloués par le FLCN aux sous projet non structurels par rapport la somme du financement de tous les sous- projets éligibles.



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	<p>Le Comité de Pilotage, suivant les recommandations de la Commission nationale de sélection, approuve chaque année une liste de sous-projets éligibles non structurels. Le pourcentage minimum de fonds alloués par le FLCN correspond à la somme du financement des sous-projets éligibles non structurels rapporté à la somme du financement de tous les sous-projets éligibles, dont les porteurs ont signé une CF. Les sous-projets non structurels désignent des sous-projets tels que l'évaluation des risques, la planification, le renforcement des capacités / la formation, la sensibilisation et les systèmes d'alerte précoce., etc. Une liste des projets non structurels sera précisée dans le manuel d'opération. Toutefois, aux fins de ce projet, les sous-projets structurels de petite échelle dont l'investissement total est inférieur à 5 millions de MAD sont considérés comme non-structurels.</p>
Source de données/ Agence	Rapport d'avancement du programme/DGRN
Entité de vérification	IGAT
Procédure	Identique au programme parent. Le gouvernement du Maroc fournit des preuves sur les fonds alloués par le FLCN à des sous-projets éligibles axés sur la réduction des risques. Les ILD résultats et l'exactitude des informations feront l'objet d'une vérification indépendante.
ILD 4	4- Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires.
Description	
Source de données/ Agence	
Entité de vérification	
Procédure	
ILD 4	Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires.
Description	L'ILD 4 mesure l'effet de levier généré par les financements du FLCN. Le Comité de pilotage s'assure qu'un pourcentage minimum de financement additionnel est mobilisé en complément des fonds du FLCN reçus par les sous-projets éligibles sélectionnés. Des sources de financement additionnelles seraient mobilisées par les porteurs de projets et leurs partenaires. Le financement additionnel devra être confirmé par écrit dans la



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	<p>convention de financement. Le pourcentage minimum est mesuré par le financement mobilisé par les porteurs de projets et leurs partenaires par rapport au coût des sous- projets indiqués dans les conventions de financement signées. Les porteurs de projets sont les entités définis par la loi de finance qui soumettent la demande d'un sous-projet au FLCN, et assument la responsabilité financière, la gestion et la responsabilité juridique du sous-projet.</p> <p>Les partenaires désignent toute autre entité, à l'exception du FLCN, participant au financement du projet y compris le porteur.</p> <p>La vérification portera sur les montants à mobiliser par les partenaires tels que prévus au titre des conventions de financement.</p>
Source de données/ Agence	Rapport d'avancement du programme/DGRN
Entité de vérification	IGAT
Procédure	Identique au programme parent. Le gouvernement du Maroc fournit des preuves sur le financement total des sous-projets éligibles. Les ILD résultats et l'exactitude des informations feront l'objet d'une vérification indépendante.
ILD 5	5-Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes.
Description	
Source de données/ Agence	
Entité de vérification	
Procédure	
ILD 5	Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles.
Description	<p>L'ILD 5 mesure la valeur des financements mobilisés pour la réalisation des sous projets achevés, financés par le FLCN et qui ont atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles.</p> <p>La <i>valeur cumulée du financement</i> est la somme des coûts totaux des sous-projets éligibles achevés qui ont reçu un financement de FLCN.</p> <p>Un sous-projet est considéré comme <i>achevé</i> lorsque le porteur du sous-projet fournit au FLCN un rapport d'achèvement</p>



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	<p>provisoire conformément au modèle adopté par la DGRN et ce pour les sous-projets de nature structurelle ou non structurelle.</p> <p><i>Ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques</i> sera vérifiée par la conformité des sous-projets réalisés avec le même objectif prévu lors de leur conception, définie au moment de leur soumission au financement du FLCN.</p> <p>La vérification portera entre autres sur : la réalisation du projet ; la pertinence du montage financier et des solutions techniques retenues (ou tout changement justifié) ; le respect des clauses techniques définies dans les documents de demande de financement (ou tout changement justifié), et la réalisation des rapports d'achèvement provisoire.</p>
Source de données/ Agence	Rapport d'avancement du programme, Rapport d'achèvement provisoire
Entité de vérification	IGAT
Procédure	Identique au programme parent. Le gouvernement du Maroc fournit la preuve que les sous-projets éligibles achevés ont atteint les objectifs de réduction des risques. Les résultats des ILD et l'exactitude des informations seront vérifiés de manière indépendante.
ILD 6	6-Pourcentage minimum d'entités responsables de la mise en œuvre des sous-projets éligibles ayant reçu une assistance technique et/ou une formation.
Description	
Source de données/ Agence	
Entité de vérification	
Procédure	
ILD 6	Pourcentage minimum d'entités responsables de la mise en œuvre des sous-projets éligibles ayant reçu une assistance technique et/ou une formation.
Description	<p>Pour chaque appel à projets annuel, l'ILD 6 mesure le pourcentage minimum des entités responsables de la mise en œuvre des sous projets financés par le FLCN qui ont bénéficié d'une formation et/ou d'une assistance technique.</p> <p>La DGRN fournit la preuve que les porteurs de projets ont bénéficié d'une assistance technique et/ou d'une formation annuelle dans des domaines soit techniques, fiduciaires, sociaux ou environnementaux selon un programme annuel de formation et de renforcement de capacités. Dans le cadre de cet ILD, bénéficiaire d'assistance technique ou de formation,</p>



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

	pour les bénéficiaires de chaque appel à projets, se définit par la participation physique ou bien virtuelle (à distance) à au moins une activité de formation durant la durée du Programme (au moins une personne assiste à un événement de formation) ou d'assistance technique (au moyen de services de conseil) dans un domaine technique, fiduciaire, social ou environnemental qui soit pertinent pour le Programme.
Source de données/ Agence	Rapport d'avancement du programme, justificatifs de participation aux formations/DGRN
Entité de vérification	IGAT
Procédure	Pour chaque appel à projets, la DGRN fournira à l'IGAT la documentation attestant de la réalisation d'actions d'assistance technique et/ou la formation fournies aux porteurs de projets bénéficiant d'un appui du FLCN dans le cadre de cet appel à projets. Cette documentation contiendra les fiches de participation (en cas d'ateliers en présentiel) ou des preuves de participation aux formations et/ou assistance technique virtuelles opérées à travers des plateformes informatiques spécialisées (y compris la liste des invitations, le support de présentation et les captures d'écran de liste des participants).
ILD 7	7-Adoption du cadre législatif et réglementaire de l'assurance contre les risques catastrophiques et nombre minimum de personnes dans la zone du programme assurées pour les dommages corporels contre les événements catastrophiques.
Description	
Source de données/ Agence	
Entité de vérification	
Procédure	
ILD 8	8-Création et mise en œuvre du FSEC pour protéger les personnes non assurées.
Description	
Source de données/ Agence	
Entité de vérification	
Procédure	



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

ILD 9	Nombre cumulé de sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins une visite de terrain.
Description	<p>Cet indicateur mesure le nombre cumulé de sous-projets structurels bénéficiant d'au moins une visite de terrain.</p> <p>La DGRN préparera chaque année une liste de sous-projets à visiter, sélectionnés en fonction de leur état d'avancement. Cette liste sera partagée avec la BM pour commentaires ou avis. Cette liste pourra également être modifiée par la DGRN au cours de l'année si cela s'avère nécessaire.</p> <p>Les visites de terrain seront effectuées sur la base d'une méthodologie à développer par la DGRN (cf. PAP) et qui sera revue conjointement avec la BM.</p>
Source de données/ Agence	Comptes rendus de visites de terrain/DGRN
Entité de vérification	IGAT
Procédure	Sur la base des comptes rendus des visites de terrain sélectionnés, l'IGAT vérifiera que les visites de terrain ont été effectuées selon la méthodologie développée par la DGRN.



ANNEXE 1: EVALUATION INTEGREE DES RISQUES

Outil de notation systématique des risques liés aux opérations (SORT)

Catégorie de risque	Dernière évaluation ISR	Evaluation actuelle
Politique et Gouvernance	● Modéré	● Modéré
Macroéconomie	● Modéré	● Modéré
Stratégies et politiques sectorielles	● Faible	● Faible
Conception technique du projet ou du programme	● Substantiel	● Substantiel
Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et soutenabilité	● Modéré	● Modéré
Fiduciaire	● Substantiel	● Substantiel
Environmental et social	● Modéré	● Modéré
Parties prenantes	● Modéré	● Modéré
Autre	● Substantiel	● Substantiel
Global	● Modéré	● Modéré

**ANNEXE 2: EVALUATION TECHNIQUE – ADDENDUM****A. Pertinence stratégique**

1. La pertinence stratégique du financement additionnel (FA) proposé, telle qu'identifiée dans l'évaluation technique détaillée du programme parent, reste valable.

Exposition humaine et physique aux catastrophes naturelles

2. Le Maroc est l'un des pays les plus exposés aux risques géologiques et climatiques de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Selon l'évaluation probabiliste des risques de catastrophes naturelles au Maroc menée par la Banque mondiale, le pays enregistre des pertes annuelles moyennes (AAL) dues aux catastrophes naturelles de plus de 800 millions de dollars US, principalement liées aux inondations, aux sécheresses et aux tremblements de terre (voir tableau 1)⁶⁹.

Tableau 1 : Estimation des pertes liées aux risques naturels pour différentes périodes de retour (en millions de MAD)

Risque	Exposition	AAL	Coût des pertes	périodes de retour(en années)				
				Très probable	→ Probable	→ Possible	20	50
Tremblement de terre	2 700 000	850	0,0003	4 523	9 570	15 317	35 800	47 000
Inondation	2 700 000	4 177	0,0016	22 275	26 161	27 556	29 717	34 100
Tsunami	2 700 000	125	0,00005	2	3	404	28 013	58 852
Sècheresse (seulement 3 récoltes)		2 696	N/D	15 678	16 638	17 367	18 035	N/D
Total		7 848		<i>pas directement cumulable</i>				

Source : Groupe Banque mondiale (2013). *Renforcement de la résilience du Maroc : apports pour une stratégie de gestion intégrée des risques.*

3. Le Maroc est très vulnérable au changement climatique. Les tendances climatiques futures incluent une augmentation des températures de 1 à 3,7°C d'ici 2060, avec un taux de réchauffement plus rapide à l'intérieur du pays,⁷⁰ et une réduction significative des précipitations annuelles moyennes allant de 10-20% à 30 % pour la région saharienne, menaçant des ressources en eau déjà limitées et en voie de disparition.⁷¹ Le changement climatique devrait également entraîner une augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les crues soudaines ou les sécheresses, et contribuer à l'élévation du niveau de la mer, qui à son tour augmentera le risque d'inondations, d'érosion côtière et d'ondes de tempête. Si le niveau de la mer augmente de 0,86 m d'ici 2100, la baie de Tanger devrait perdre

⁶⁹ World Bank. Building Morocco's Resilience: Inputs for an Integrated Risk Management Strategy. 2013, Washington, DC.

⁷⁰ Basé sur les projections de l'ensemble CMIP 5, dans le cadre d'un scénario à fortes émissions (RPC 8.5). Source : Climate Risk Profile : Maroc (2021) : Groupe Banque mondiale.

⁷¹ USAID (2016). Climate Change Risk Profile – Morocco. URL: <https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/>



99,9 % de ses infrastructures portuaires et Tanger perdre 63 % de sa zone industrielle.

Pertinence du FA pour la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée

4. La réduction de l'impact des risques naturels et du changement climatique est d'une importance capitale pour améliorer durablement la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée. L'accent mis par le Programme parent sur le soutien aux actions préventives de réduction des risques a considérablement profité aux populations pauvres et vulnérables, non seulement par la réduction des pertes directes, mais aussi par l'augmentation attendue des investissements des entreprises et des ménages, compte tenu de la diminution du risque de catastrophes. En effet, en présence d'un risque non géré, les ménages pauvres et à faible revenu ont tendance à sous-investir dans des actifs productifs (par exemple, les agriculteurs plantent des cultures à faible rendement et à faible risque). Les mesures proactives de gestion des risques de catastrophe (GRC) et d'adaptation au changement climatique (stations météorologiques, systèmes d'alerte précoce, etc.) peuvent donc inciter à des investissements plus productifs. En outre, la réduction de la vulnérabilité des actifs des pauvres présente un avantage relatif beaucoup plus important et peut également accélérer la reprise puisque les actifs productifs restent intacts. La mise en place du FSEC pour les personnes non assurées a également été importante pour assurer les ménages pauvres et à faible revenu qui sont plus vulnérables et ont moins de capacité à amortir les chocs économiques en raison de leur moindre accès au financement. Le FA continuera à se concentrer sur la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée en intensifiant les activités de réduction des risques de catastrophe sur le terrain.

L'approche du Maroc en matière de gestion des risques et de résilience

5. Le GdM a fait des progrès significatifs en matière de réduction des risques de catastrophe et travaille activement à l'adoption d'une approche de gouvernance de la GRC plus intégrée. Le GdM est en train de passer d'une approche de financement d'urgence post-catastrophe à une augmentation et une priorisation des programmes d'investissement structurels et non structurels de réduction des risques. Il a procédé en 2015 à la refonte du *Fonds de Lutte Contre les Catastrophes Naturelles* (FLCN), qui est passé d'un outil d'intervention d'urgence à un fonds national de résilience qui cofinance les investissements de réduction des risques de catastrophe et de prévention au niveau local par le biais d'appels à projets (AP) annuels ainsi que d'allocations directes. Un régime d'assurance contre les risques catastrophiques (loi 110-14) a été adopté en 2018. Il met en place un double système garantissant la couverture des ménages et des entreprises assurés grâce à une prime supplémentaire perçue et gérée par les assureurs privés (au moins 8,9 millions de personnes étaient assurées en 2020), et prévoit également une indemnisation de base pour les personnes et les ménages non assurés par la création du *Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques* (FSEC). En ce qui concerne le cadre institutionnel et de gouvernance de la GRC, une Direction de la Gestion des Risques Naturels (DGRN) a été créée en 2020 au niveau central au sein du Ministère de l'Intérieur, et une Stratégie Nationale de GRC a été élaborée et adoptée le 4 février 2021. Le Programme parent a soutenu toutes ces réalisations au cours des cinq dernières années et le financement additionnel continuera à soutenir l'engagement fort et efficace du gouvernement en matière de GRC.

B. Validité technique

6. La validité technique du FA, telle que décrite dans l'évaluation technique du Programme parent, reste valable. Le FA peut bénéficier de l'expérience des cinq années de mise en œuvre du projet parent, qui ont



permis de tirer des leçons tirées et qui ont renforcé la validité technique du FA.

7. Comme l'opération parente, le FA se base sur une forte appropriation du gouvernement, un programme techniquement solide et entièrement aligné sur les meilleures pratiques internationales. Pour les sous-programmes un et deux, le programme continue d'adopter les meilleures pratiques internationales, et les principes fondamentaux d'une GRC efficace, notamment i) passer d'une culture de réponse post-catastrophe et d'interventions fragmentées et sectorielles à une focalisation plus proactive et ex-ante sur la réduction des risques liés aux catastrophes et au climat ; ii) cibler l'action locale en faisant en sorte que les communautés locales ainsi que les organisations de la société civile soient de plus en plus responsables de GRC, y compris de la réduction des risques ; iii) fournir des structures de gouvernance des risques améliorées et des incitations pour catalyser des activités de réduction des risques nouvelles et à plus grande échelle grâce au renforcement de la DGRN et au soutien continu au FLCN ; et iv) assurer un bon équilibre entre les investissements structurels, qui offrent une réduction des risques physiques, en particulier contre les inondations, et les investissements non structurels (par exemple les cartes d'aptitudes à l'urbanisation en tenant compte des risques), les systèmes d'alerte précoce, analyse des risques), qui sont souvent particulièrement efficaces et économiques ; et v) améliorer l'analyse des risques de catastrophes et des risques climatiques, notamment en ce qui concerne la vulnérabilité des groupes vulnérables, y compris les femmes aux risques de catastrophes.

8. Via le sous-programme 1, le FA renforcera davantage les capacités institutionnelles du GdM en matière de gestion des risques liés aux catastrophes et au climat au Maroc. En soutenant l'opérationnalisation de l'organigramme de la DGRN par le recrutement de son personnel d'encadrement, il veillera à ce que la DGRN puisse assumer efficacement son mandat de direction et de coordination des efforts de GRC du gouvernement, notamment par la mise en œuvre de la Stratégie nationale de GRC récemment adoptée. Les expériences internationales montrent que la mise en place d'un organe institutionnel au niveau central chargé de la coordination des activités de GRC de manière intégrée, à tous les niveaux de gouvernement (central et local), peut-être une étape importante pour améliorer le cadre institutionnel d'un pays pour la gestion des risques de catastrophes et du climat.⁷² En outre, l'ouverture du financement du FLCN aux associations augmentera la pertinence et la pérennité du fond. En conséquence, le FA proposé pourra également soutenir la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation aux risques de catastrophes et de climat, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, notamment les femmes ; campagnes qui peuvent être menées efficacement par des associations. L'expérience internationale montre que les campagnes de sensibilisation qui incluent les femmes dans leur message de manière positive contribuent à réduire l'écart entre les sexes en matière de sensibilisation et de préparation aux risques de catastrophes.⁷³ En outre, le FA contribuera à combler cette lacune en soutenant la préparation d'un plan d'action pour la sensibilisation des femmes aux risques de catastrophes. Enfin, en soutenant le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) du FLCN, par des visites sur le terrain des sous-projets structurels, le FA permettra d'augmenter la qualité et le rythme de mise en œuvre des activités de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat.

9. Via le sous-programme 2, le FA soutiendra directement et augmentera les investissements dans la

⁷² Groupe de la Banque mondiale. 2013. *Building Morocco's Resilience: Inputs for an Integrated Risk Management Strategy*. Washington, DC.

⁷³ Banque mondiale (2021), *Gender Dimensions of Disaster Risk and Resilience : Existing Evidence*.



réduction des risques liés aux catastrophes et au climat, par le biais du FLCN, qui s'est avéré être un mécanisme techniquement solide pendant la mise en œuvre du programme parent.. La refonte du FLCN s'est basée sur les paramètres suivants, qui ont prouvé leur efficacité lors de la mise en œuvre du programme parent (voir encadré 1) : le FLCN n'a pas pour objectif de financer des projets d'infrastructure à grande échelle et que ses ressources ne doivent pas être utilisées pour payer une grande partie des pertes après une catastrophe ; le FLCN adopte le cofinancement plutôt que le soutien financier total comme mode opératoire afin d'accroître l'appropriation globale des agences de mise en œuvre des projets et d'augmenter les investissements dans la réduction des risques ; le FLCN a une conception organisationnelle transparente combinant différents ministères et niveaux de gouvernement ; la sélection des projets financés par le FLCN est basée sur des critères de sélection transparents ; aucun membre ne peut évaluer un projet en cas de conflit d'intérêts ; les activités de réduction des risques tant non structurelles que structurelles sont soutenues ; un soutien est apporté à la fois aux entités publiques nationales et aux communautés locales ; un effort particulier est consenti pour aider les communautés les plus petites/les plus vulnérables ; un processus d'audit est en place, pour les aspects techniques et fiduciaires ; l'identité de ceux qui reçoivent un financement, la nature de leur projet et le niveau de financement sont également rendus publics. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme parent sur le FLCN sont résumés dans l'encadré 1.

Encadré 1 : Sélection de leçons tirées de l'opération parente sur le FLCN.

Le FLCN a affirmé son rôle de catalyseur financier pour les projets de réduction des risques de catastrophes en fournissant des incitations financières et un soutien technique aux exécutants des sous-projets :

Le FLCN a réussi à mobiliser des fonds supplémentaires importants pour soutenir la résilience du pays (effet de levier 3X pour 181 projets).

Après cinq cycles d'appels à propositions, le secrétariat du FLCN (désormais DGRN) devient plus efficace en fournissant un soutien technique important aux responsables de la mise en œuvre des projets pendant la période de candidature (soutien aux candidatures) et de mise en œuvre (soutien aux reporting).

Le FLCN continue de recevoir un niveau élevé de demandes de financement, avec un nombre constamment élevé de demandes de projets annuels (par exemple, en 2021, plus de 80 demandes ont été reçues).

Les sous-projets soutenus sont de nature très diverse (structurels et non structurels, différents types de risques - inondations, tremblements de terre, multirisques) et sont mis en œuvre par un groupe diversifié d'entités (collectivités locales, agences de bassins hydrauliques ministères, etc.). Ils comprennent un nombre important de petits projets de réduction des risques d'inondation mis en œuvre par les collectivités territoriales. Plus de 90 % des sous-projets soutenus sont considérés comme « résilient climatiquement ».

Le système de suivi et d'évaluation (S&E), qui a été progressivement mis en place avec l'appui du PPR, sera essentiel pour assurer la mise en œuvre de sous-projets efficaces de réduction des risques et sera encore renforcé dans le cadre du FA :

Le rythme de mise en œuvre des projets a été plus lent que prévu initialement, avec 26 sous-projets achevés depuis 2015, ce qui démontre la nécessité d'une surveillance et d'un suivi étroit sur le terrain par le DGRN.

L'extension du FLCN à de nouvelles catégories de bénéficiaires (notamment les collectivités territoriales), dont les niveaux de capacité financière et technique diffèrent, a un impact sur le rythme de mise en œuvre des projets.

Le système de suivi et d'évaluation est en cours de renforcement, grâce au recrutement d'un bureau d'études pour une période de trois ans, qui aidera à formaliser et à normaliser les procédures de suivi et d'évaluation et à mettre en œuvre un plan visant à améliorer le suivi rapproché des projets, notamment par des visites sur le terrain. Cette étape sera soutenue par le FA par le biais de l'ILD#9 nouvellement introduit.

Les activités de renforcement des capacités ont été essentielles pour assurer la bonne mise en œuvre du programme et sa durabilité. Les actions clés incluent :

Le soutien apporté aux responsables de la mise en œuvre des projets par le biais d'une assistance technique pour la soumission des demandes (par le biais d'ateliers) a permis d'améliorer la qualité des soumissions ainsi que leur mise en œuvre.

Le soutien technique de la BM pour le renforcement des systèmes de suivi environnemental et social a permis d'identifier les risques existants et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation (par exemple, la résolution des conflits fonciers,



l'atténuation des risques environnementaux sur les sites de construction, etc.)

La formation du personnel technique et administratif des départements ministériels impliqués dans la GRC (à travers plusieurs ateliers de formation, le développement d'un cursus de diplôme universitaire pour 150 cadres, etc.) a permis de sensibiliser et de diffuser les bonnes pratiques auprès des décideurs.

10. Dans le cadre du programme parent, le FLCN soutient actuellement 181 sous-projets à travers cinq appels à propositions⁷⁴ pour un volume d'investissement total cumulé de 2,69 milliards de dirhams et une contribution de cofinancement actuelle du FLCN de 979 millions de dirhams. La taille moyenne de tous les sous-projets est de 14,87 millions de dirhams, avec une allocation FLCN moyenne de 5,4 millions de dirhams (voir tableau 2). Le portefeuille des sous-projets cofinancés indique les tendances suivantes : i) une part importante de sous-projets non structurels, représentant 58 % de l'ensemble des projets et 42 % des allocations du FLCN ; ii) des sous-projets traitant de divers types de risques (inondations, glissements de terrain, tsunamis, séismes), avec un accent important sur les inondations (64 % de l'ensemble des sous-projets) compte tenu du profil de risque au Maroc ; iii) une contribution importante à l'adaptation au changement climatique, avec plus de 90% du financement total alloué aux sous-projets soutenant la résilience climatique ; et iv) une variété de partenaires de mise en œuvre soutenus, allant des agences de bassin hydraulique aux départements ministériels et aux collectivités territoriales .

Tableau 2 : Nombre, taille moyenne et allocations du FLCN par type de sous-projets

	Nombre	Coût moyen (en millions de dirhams)	Allocation moyenne du FLCN (en millions de dirhams)	Contribution du FLCN en % du total
Ensemble des sous-projets	181	14,87	5,4	36%
Sous-projets structurels	75	26	7,4	29%
Sous-projets non structurels	106	6,9	3,9	57%

11. Dans le cadre de la préparation du projet de FA et en étroite coordination avec la BM, la DGRN a réalisé un exercice de projection prospective de l'exécution des sous-projets pour les années 2021, 2022 et 2023 en se basant sur les rapports semestriels afin d'aider à déterminer les prévisions de dépenses et de taux d'achèvement. Le tableau 2 illustre le taux d'avancement physique prévu de tous les sous-projets actuellement signés dans le cadre du FLCN. Cette projection montre que qu'environ 80 % des sous-projets actuellement signés devraient être achevés à la date de clôture du FA.

Tableau 3 : Prévisions du taux d'avancement physique des sous-projets (2021-2023) et de la réserve d'investissement actuelle du FLCN.	Fin AC 2021	Fin AC 2022	Fin AC 2023
Nombre de projets dont le taux d'achèvement se situe entre 50 et 69 %.	42	21	3
Nombre de projets dont le taux d'achèvement se situe entre 70 et 89 %.	23	31	18
Nombre de projets dont le taux d'achèvement se situe entre 90 et 99 %.	14	21	5
Projets achevés	29	71	143

⁷⁴ Les appels à propositions sont menés chaque année, sauf pour la période 2016-2017 où deux AP ont été organisés conjointement en 2017.



12. Comme prévu dans le programme parent, un audit technique a été réalisé pour évaluer la qualité technique et la réalisation des objectifs de réduction des risques des sous-projets achevés. Quinze sous-projets (dix structurels et cinq non structurels) ont été audités. Les résultats préliminaires indiquent que : i) les sous-projets audités atteignent leur objectif de réduction des risques ; ii) l'exécution des travaux de construction des projets structurels respecte les normes techniques et s'appuie sur une conception technique solide soutenue par des études préparatoires et des mécanismes de contrôle de la construction appropriés ; iii) l'exécution financière a été rapide et appropriée ; iv) les engagements financiers des partenaires de cofinancement sont généralement respectés ; et v) plusieurs projets de protection contre les inondations ont déjà prouvé leur efficacité lors de récentes inondations. Toutefois, l'audit technique a également souligné que les passations de marchés prennent souvent plus de temps que prévu et peuvent avoir une incidence sur le calendrier de mise en œuvre. Dans l'ensemble, les résultats préliminaires de l'audit technique donnent l'assurance que les sous-projets respectent des normes de qualité qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs de réduction des risques.

C. Définition et limites du programme et description des changements⁷⁵

13. L'ODP du programme est d'améliorer le cadre institutionnel pour financer les activités de réduction des risques de catastrophes naturelles et renforcer la résilience financière aux catastrophes naturelles pour les populations ciblées dans la zone du Programme. Cet ODP demeure pertinent et reste inchangé dans le cadre du FA. La zone de programme actuelle⁷⁶ est également conservée dans le FA car la zone géographique actuelle reste pertinente.

14. Le deuxième indicateur de l'ODP sera modifié dans le cadre d'une restructuration parallèle afin de faciliter le comptage des bénéficiaires de sous-projets structurels par rapport aux bénéficiaires de sous-projets non structurels. Il passera de "Nombre cumulé de bénéficiaires de sous-projets de réduction des risques éligibles (pourcentage de femmes)" à "(i) Nombre de bénéficiaires directs de sous-projets de réduction des risques structurels achevés et éligibles (ventilés par sexe), et (ii) Nombre de bénéficiaires directs et indirects de sous-projets de réduction des risques non structurels achevés et éligibles (ventilés par sexe)". Le FA continuera à cibler les mêmes bénéficiaires que l'opération parente.

15. Le sous-programme 1 (ILD#1) sera prolongé et comprendra de nouveaux résultats liés au renforcement institutionnel de la DGRN, aux paramètres d'éligibilité des partenaires de mise en œuvre soutenus par le FLCN, et à la préparation d'une méthodologie analytique pour analyser l'exposition et la vulnérabilité des groupes vulnérables et des femmes aux catastrophes et aux événements liés au climat. Un nouveau ILD (ILD#9) sera ajouté pour renforcer le suivi et l'évaluation des projets de réduction des risques structurels.

16. Le sous-programme deux (ILDs # 2-6) sera étendu en durée et en termes d'échelle: (i) le volume de financement des sous-projets achevés atteignant les objectifs de réduction des risques liés au climat de

⁷⁵ Les changements sont décrits plus en détail dans le corps principal du document de programme.

⁷⁶ Le Programme comprend les zones géographiques suivantes : les régions de Tanger, Tétouan-Al Hoceima, l'Oriental, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Béni-Mellal- Khénifra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Draâ-Tafilalet, Souss-Massa, et les provinces de Guelmim, Tan-Tan, et Sidi-Ifni.



catastrophe ; (ii) davantage de renforcement des capacités aux responsables de la mise en œuvre des sous-projets ; (iii) le renforcement de l'effet de levier du FLCN sur le cofinancement des partenaires ; et (iv) l'atteinte d'un nombre significativement plus élevé de bénéficiaires directs et indirects.

17. Le sous-programme trois ne sera pas prolongé par de nouveaux résultats car tous les résultats pertinents du programme de financement et d'assurance des risques de catastrophe ont été atteints, à savoir la mise en œuvre du programme d'assurance des risques catastrophiques pour les assurés et la création du fonds de solidarité public FSEC pour les non-assurés. Cependant, le FA continuera à fournir un soutien à la mise en œuvre et le programme continuera à être soutenu par l'assistance technique de la BM.

18. Les limites du programme du FA restent les mêmes que dans le programme parent et le FA soutiendra la grande partie du programme gouvernemental du GdM, avec les mêmes exceptions que dans le programme parent.⁷⁷ LE FA prolongera principalement les ILD existants. Le seul ILD#9 nouvellement introduit soutiendra le premier sous-programme de l'opération parente et restera dans les limites du programme existant.

D. Capacité de mise en œuvre du programme

19. Le programme s'appuie sur une forte appropriation du gouvernement et est géré par deux institutions établies et de grande capacité : le MI et le MEFRA. Pour améliorer la gouvernance du FLCN, un Comité de pilotage a été établi et est présidé par le Secrétaire Général du MI et comprend le MEFRA, le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la politique de la ville avec des représentants au niveau du Secrétaire Général. Le Comité de pilotage définit l'orientation stratégique des politiques de gestion des risques au Maroc en ce qui concerne l'utilisation du FLCN. Une Commission nationale de sélection a également été créée pour gérer la sélection transparente des projets cofinancés par le FLCN. La Commission fonctionne maintenant de manière satisfaisante sous la direction du Comité de pilotage et comprend, entre autres, des représentants des ministères et agences publiques concernés, y compris le Ministère de l'Intérieur, le MEFRA, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Équipement et du Transport, et peut inviter tout autre ministère, en rapport avec le mandat du FLCN.

20. La capacité de l'agence de mise en œuvre responsable des sous-programmes un et deux a été considérablement renforcée pendant la durée du programme parent. Un Secrétariat pour le FLCN a été créé pour soutenir le travail du Comité de pilotage et de la Commission nationale de sélection. Le Secrétariat du FLCN avec un effectif initial de deux personnes en 2016 a été progressivement renforcé pour atteindre six personnes en 2018 et une douzaine en 2019 et 36 fonctionnaires en avril 2021. Depuis sa création, le Secrétariat a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale, l'OCDE et la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC)⁷⁸ ainsi que d'un renforcement annuel des capacités en interne. Il a récemment été intégré à la nouvelle DGRN⁷⁹. En conséquence, la DGRN est désormais responsable de la coordination et de la gestion quotidiennes du FLCN et sert de principale contrepartie de la

⁷⁷ Les exceptions comprennent : i) les activités de GRC mises en œuvre dans une zone hors programme, ii) les activités de reconstruction post-catastrophe financées par le FLCN ; iii) les activités ayant un impact négatif significatif sur l'environnement et/ou les personnes affectées et les contrats de grande valeur, tels que définis dans la politique et les directives de la Banque pour le financement du PforR.

⁷⁸ De 2017 à 2020, la DDC a mis à disposition un expert résident pendant trois ans pour soutenir le secrétariat du FLCN.

⁷⁹ Le décret n°2.19.1086 du 30 janvier 2020 a créé la DGRN.



Banque pour les sous-programmes un et deux. La DGRN est également chargée de préparer les rapports annuels du programme. Un nouvel organigramme de la DGRN a été adopté en juillet 2020⁸⁰, comprenant cinq divisions et seize services. Tous les chefs de division ont été nommés et la DGRN prépare actuellement des descriptions de poste pour tous les chefs de services. La DGRN continuera à renforcer ses capacités humaines et institutionnelles au cours des prochaines années, avec un effectif ciblé de cinquante à soixante-dix personnes.

21. La mise en œuvre des activités cofinancées par le FLCN continuera à relever de la responsabilité des ministères techniques, des collectivités territoriales, des agences publiques et/ou des entreprises d'État concernés. En outre, les associations seront également des entités de mise en œuvre possibles, conformément à l'ILD#1 étendu. La responsabilité de la mise en œuvre couvre toutes les dimensions de la gestion du projet, la mobilisation du cofinancement, la passation des marchés, la gestion des contrats, la gestion des aspects environnementaux et sociaux, ainsi que le suivi et le compte rendu de l'avancement du projet. Compte tenu du niveau variable des capacités techniques de certaines des agences de mise en œuvre potentielles, en particulier au niveau infranational, le FA continuera à soutenir les efforts de renforcement des capacités des agences de mise en œuvre des sous-projets, par la mise en œuvre de plans annuels de renforcement des capacités et de formations régulières. Conformément au nouvel ILD#9, le système de suivi et d'évaluation du FLCN sera renforcé pour assurer un suivi étroit des travaux de réduction des risques structurels.

22. Les principales parties prenantes du programme et leur rôle respectif dans la mise en œuvre du programme sont résumés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4. Principales parties prenantes du programme et rôle dans la mise en œuvre du programme

Institution		Rôle dans la mise en œuvre du programme
MI	Secrétariat Général	Responsable de l'orientation stratégique du programme, Président du Comité de pilotage du FLCN, Ordonnateur du FLCN
	DGRN	Responsable de la supervision et de la gestion des sous-programmes 1 et 2, vu qu'elle assure le secrétariat du FLCN
		Responsable de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes naturelles.
		Division de la réduction des risques et du développement de la résilience : responsable de la gestion et du suivi et de l'évaluation des sous projets conventionnés dans le cadre du FLCN ; soutien au comité de pilotage du FLCN et à la commission nationale de sélection.
		Division de la sensibilisation, de la formation et de la coopération : responsable des activités de renforcement des capacités des bénéficiaires du programme.
		Division "Connaissance et évaluation des risques" : responsable du développement d'un plan d'action pour l'évaluation et la connaissance des risques des catastrophes naturelles.
		Division « Centre nationale de prévision des risques » : responsable du développement, de la veille et de l'alerte aux risques naturels
		Observatoire National des Risques : responsable de la collecte,

⁸⁰ L'arrêté ministériel 2111-20 du 29 juillet 2020 a précisé l'organigramme de la DGRN (nom et nombre de divisions et sous-divisions).



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

		l'analyse et le partage des données en matière de gestion des risques.
	IGAT	Responsable (i) de l'audit technique des sous-projets achevés et (ii) de la vérification indépendante des ILD 1-6 et 9.
	DAA	Soutien à la DGRN sur les aspects de gestion fiduciaire
	Direction des systèmes d'information et de la Télécommunication	Soutien à la DGRN sur les aspects informatiques
MEFRA	Secrétariat général	Membre du comité de pilotage du FLCN
	Département du budget	Responsable de la budgétisation du programme
	Inspection Générale des Finances	Responsable des audits des états financiers du programme
	Département du Trésor et des Finances extérieures (DTFE) et FSEC	Responsable de la supervision et de la gestion du sous-programme 3
MATNUHPV	Département de l'Urbanisme	Membre du comité de pilotage du FLCN
La Cour des comptes et les Cours Régionales des Comptes		En charge de l'audit externe des entités publiques et collectivités territoriales
Commission de contrôle de la passation des marchés		Chargée du traitement des recours liés à la passation des marchés publics du Programme
Organisme central de prévention de la corruption		Chargé des enquêtes relatives aux plaintes en matière de fraude et de corruption dans le cadre du Programme
Ministères de tutelle, collectivités territoriales, agences publiques, entreprises d'État, associations		Chargés de l'exécution des projets cofinancés par le FLCN, incluant la mobilisation du financement, la gestion des contrats et des passations de marchés, le contrôle de l'avancement des projets et l'élaboration des rapports
Agences de Bassins Hydraulique		Chargé des études techniques des projets de protection contre les inondations et de gestion des eaux

E. Cadre des dépenses du programme

23. **LE FA maintient le même cadre de dépenses de programme que l'opération parente.** Pour les sous-programmes un et deux, les dépenses du programme comprennent les paiements exécutés par les porteurs de sous-projets pour la mise en œuvre des investissements de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat soutenus par le FLCN. Le cadre initial des dépenses de programme de l'opération parente pour les sous-programmes 1 et 2 était constitué des fonds alloués au CAS-FLCN et du cofinancement correspondant mobilisé. Sur la base des orientations de l'OPCS de 2018, le cadre de dépenses du programme a été adapté pour couvrir les paiements exécutés plutôt que les allocations initiales. Pour le sous-programme 3, les



dépenses du programme comprennent les ressources financières mobilisées pour la capitalisation du FSEC, y compris la contribution initiale du gouvernement (500 000 USD) et les revenus continus générés par une taxe parafiscale dédiée, pour les années calendaires 2020, 2021, 2022 et 2023 et qui génère environ 200 millions de dirhams par an. Le tableau 5 résume le cadre des dépenses du programme, y compris un exercice de réconciliation financière provisoire réalisé au cours de la pré-évaluation (veuillez consulter l'addendum de la FSA pour plus de détails).

Tableau 5. Cadre des dépenses du programme⁸¹

Dépenses du programme	À ce jour (mars 2021)	2021	2022	2023	Total
Sous-programme 1	0.7	3	3	3	9.7
Sous-programme 2	71.3	91	58	54	274.3
Sous-programme 3	21	26	27	28	102
Total	93	120	88	85	386

F. Cadre des résultats du Programme

24. **Le cadre de résultat du Programme a été mis à jour pour le FA**, selon les changements mentionnés en section C. Les prémices de base de la chaîne de résultat originale du Programme parent restent valides. La chaîne de résultats du FA met en lien les défis du secteur, les activités du FA, les résultats et les impacts, ainsi que les ILDs. (voir le tableau 6).

Tableau 6. Chaîne de résultats du FA

Défis	Activités/Intrants	Extrants	Résultats	ILD correspondant
Sous-Programme 1 : Promouvoir la réforme institutionnelle et le renforcement des capacités				
La DGRN nouvellement créé n'est pas encore pleinement opérationnel et manque toujours de personnel compte tenu des ambitions du GdM en matière de GRC.	Opérationnalisation de l'organigramme de la DGRN	La DGRN est capable d'assumer efficacement son mandat de diriger et de coordonner les efforts du gouvernement en matière de GRC, y compris la mise en œuvre de la stratégie nationale de GRC.	Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat au Maroc	ILD# 1
Manque d'implication et de capacité financière de la société civile dans les activités de gestion des risques de catastrophes.	Les entités de la société civile peuvent bénéficier du cofinancement de FLCN	Augmentation du nombre d'activités de gestion des risques de catastrophes mises en œuvre par la société civile, y compris les campagnes de sensibilisation aux risques climatiques et de catastrophes touchant	Sensibilisation et préparation accrues de la population, notamment des segments vulnérables, aux risques liés aux catastrophes et au climat.	ILD# 1

⁸¹ Estimations effectuées par la BM sur la base des rapports semestriels élaborées par les porteurs de projets



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc – Financement Additionnel (P176349)

		tous les segments de la population, y compris les groupes vulnérables et les femmes.		
Faible niveau d'accès des femmes à l'information en matière de GRC	Elaboration d'un plan d'actions de sensibilisation des femmes aux risques de catastrophes naturelles et élaboration d'un guide technique à l'intention des associations sur la conception de campagnes efficaces de sensibilisation aux risques de catastrophe, en mettant un accent particulier sur les femmes, et organisation de formations sur ce guide	Mise en œuvre d'actions de sensibilisation des femmes aux risques naturels, notamment par le tissu associatif	Sensibilisation accrue des femmes aux catastrophes et aux risques climatiques	ILD# 1
Vitesse de mise en œuvre relativement lente des projets cofinancés par le FLCN	Suivi renforcé des sous-projets structurels cofinancés par FLCN par le biais de visites sur site	Amélioration de la qualité et du rythme de mise en œuvre des sous-projets cofinancés par le FLCN.	Protection de la population et des biens contre les risques naturels	ILD#9
Sous-Programme 2 : Renforcer les activités de réduction des risques de catastrophe				
Absence d'approche stratégique du financement des investissements dans la réduction des risques de catastrophe pour les collectivités territoriales et au niveau national.	Allocation annuelle des fonds FLCN pour cofinancer les investissements de réduction des risques de catastrophes.	Investissements dans la réduction des risques liés aux catastrophes et au climat mis en œuvre aux niveaux local et national.	Protection de la population et des biens contre les risques naturels	ILD# 2 (phase de financement)
				ILD# 4 (étape de sélection)
				ILD# 5 (étape de mise en œuvre)
Une attention limitée aux investissements non structurels de réduction des risques	Allocation annuelle minimale des fonds FLCN pour cofinancer les activités non structurelles de réduction des risques.	Mise en œuvre d'activités non structurelles de réduction des risques	Protection de la population et des biens contre les risques naturels, notamment par des activités non structurelles.	ILD#3

G. Analyse économique du programme

Pertinence budgétaire et économique

25. Les impacts fiscaux et économiques des risques naturels restent importants au Maroc. Selon l'analyse probabiliste des risques de catastrophes naturelles au Maroc (MnhPRA), le pays enregistre des pertes annuelles moyennes (AAL) dues aux catastrophes naturelles de plus de 800 millions de dollars US. Les



prédictions concernant les pertes totales estimées pour un événement de catastrophe "possible" à "rare mais possible" restent pertinentes et vont de 50 à 160 milliards de dirhams, causant potentiellement des pertes de plus de la moitié du budget annuel du gouvernement et de 20 % du PIB national. Compte tenu de l'impact élevé des risques naturels et des événements liés au climat sur les indicateurs économiques et fiscaux du pays, le champ d'application du Programme et le FA proposé ont une grande pertinence fiscale et économique.

Justification de l'utilisation des fonds publics et impact économique direct du programme

26. **Soutenir le programme grâce à l'utilisation des fonds publics est approprié.** Le financement public des investissements dans la gestion des risques de catastrophe est commun dans presque tous les pays, et ceci pour différentes raisons, notamment en raison du fait que la réduction structurelle et non structurelle des risques de catastrophe naturelle implique souvent des projets qui profitent à tous, ce qui est une des caractéristiques classiques d'un financement public. Une infrastructure de protection contre les inondations ou un système d'alerte précoce sont des exemples clairs : ils protègent tout le monde, et leurs avantages sont difficiles à limiter seulement à ceux qui paient. Dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe, les avantages sont généralement des pertes futures évitées, qui (étant donné qu'elles ne se sont pas encore produites) sont calculées sur la base de la probabilité de leur survenance - c'est-à-dire l'analyse probabiliste des risques. Les ratios avantages-coûts (RAC) sont également utiles pour évaluer un niveau "optimal" de réduction des risques, c'est-à-dire le point auquel la diminution des pertes est égale à l'augmentation du coût de la réduction des risques (plus le RAC est élevé, plus les avantages, c'est-à-dire les pertes évitées, sont importants pour une unité donnée d'investissement dans la réduction des risques). MnhPRA⁸² a analysé 51 scénarios de réduction des risques pour différents types d'aléas naturels au Maroc et a démontré que les RAC pour des projets typiques de réduction des risques de catastrophes vont de 54,3 à 1,1. Les RAC sont particulièrement élevés pour les systèmes d'alerte aux inondations, tels que ceux soutenus par le Programme. Pour les 10 principaux scénarios analysés, le RAC global était de 9,8, avec un taux de rendement interne (TRI) de 29 %. Étant donné que les sous-projets cofinancés par le FLCN ont une portée et des objectifs très similaires à ceux des scénarios analysés dans la MnhPRA (par exemple, les systèmes d'alerte aux inondations, les investissements dans la protection contre les inondations, les évaluations des risques au niveau des villes, la cartographie des tsunamis), il est raisonnable de supposer que les sous-projets soutenus par le Programme et le FA proposée, qui représentent la majorité des dépenses du Programme, auraient des RCA et des TRI similaires.

27. **La valeur économique du sous-programme de financement et d'assurance des risques de catastrophe restera positive,** maintenant que le régime d'assurance des risques de catastrophe (loi 110-14) est entré en vigueur. Le programme d'assurance des risques continuera à générer plusieurs avantages sociaux et économiques, avec le mécanisme en place pour i) garantir la couverture des ménages et des entreprises assurés par le biais d'assureurs privés (au moins 8,9 millions de personnes sont assurées depuis 2020), et ii) fournir une compensation de base aux personnes et aux ménages non assurés par la création du FSEC, qui est maintenant pleinement opérationnelle. Les analyses économiques montrent que les versements immédiats en espèces à la suite d'une catastrophe, tels que ceux facilités par la FSEC, peuvent avoir des avantages importants en termes de bien-être, en particulier pour les ménages pauvres. Par

⁸² Banque mondiale 2012. *Rapport d'analyse du scénario What If, Maroc Natural Hazards Probabilistic Risk Analysis and National Strategy Development*. Le ministère des affaires générales et de la gouvernance, préparé par RMSI Ltd.



exemple, la valeur d'un dollar versé au lendemain d'une catastrophe vaut au moins 2,5 dollars versés plusieurs semaines plus tard.⁸³

Valeur ajoutée de la Banque mondiale

28. **La valeur ajoutée de la Banque mondiale reste importante.** Elle est basée sur son engagement à long terme avec le gouvernement du Maroc sur divers aspects de la gestion des risques, ainsi que sur son expérience globale significative dans le développement de programmes opérationnels en soutien aux politiques et programmes de GRC des pays. La Banque entretient un partenariat avec le Maroc sur la gestion des risques depuis 2008. Au cours des dix dernières années, elle a considérablement renforcé son soutien au gouvernement marocain sur les principaux aspects de la gestion des risques, y compris le développement d'une évaluation des risques (MnhPRA), la réforme du FLCN, le développement de la stratégie nationale de gestion des risques, la création de la DGRN et le soutien au programme d'assurance des risques catastrophiques du pays. Sur la base de l'engagement approfondi de la Banque dans le programme de GRC et de résilience du Maroc, la Banque est particulièrement bien placée pour soutenir l'élargissement proposé du programme parent.

H. Notation des risques techniques et mesures de réduction de risque

29. **Le risque lié à la conception technique restera substantiel,** étant donné les incertitudes concernant la capacité technique des nombreuses entités de mise en œuvre, en particulier au niveau des collectivités locales, à exécuter efficacement les investissements de réduction des risques de catastrophe, et les retards dans l'exécution des sous-projets qui ont été observés au cours du programme principal. Au cours de la mise en œuvre du FA, le risque lié à la conception technique pourrait être abaissé à modéré, à condition que les résultats préliminaires positifs de l'audit technique en cours des sous-projets achevés puissent être confirmés.

30. Les mesures d'atténuation du risque technique qui ont été mises en œuvre dans le programme parent seront poursuivies, notamment : i) des activités étendues de renforcement des capacités ciblant les entités de mise en œuvre ; et ii) le contrôle de la conception technique et des capacités techniques pour la mise en œuvre des sous-projets par le biais des critères d'éligibilité et de sélection dans le cadre du processus d'appel à propositions. Les mesures d'atténuation seront également étendues dans le cadre du FA, y compris le renforcement du système de suivi et d'évaluation du FLCN, en particulier en ce qui concerne une augmentation significative des visites sur le terrain des sous-projets structurels (saisies par l'ILD #9 nouvellement introduit).

⁸³ Clarke et Hill. 2013. *Analyse coûts-avantages de la Facilité africaine de capacité de gestion des risques.*



ANNEXE 3: EVALUATION FIDUCIAIRE – ADDENDUM

A. Description du programme, dispositions institutionnelles et cadre de dépenses

Description du programme

1. Le FA va principalement étendre les ILD existants avec l'ajout d'un nouvel ILD # 9 qui renforcera le système de suivi et d'évaluation des investissements de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat soutenus par le FLCN. Le FA améliorera de manière significative les résultats attendus de l'opération parente en termes (i) d'allocations de co-financement supplémentaires du FLCN ; (ii) de volume de financement des sous-projets achevés atteignant les objectifs de réduction des risques de catastrophe ; (iii) de renforcement des capacités supplémentaire des responsables de la mise en œuvre des sous-projets ; (iv) de renforcement de l'effet de levier du FLCN sur le cofinancement des partenaires ; (v) de renforcement du soutien aux investissements non structurels de réduction des risques de catastrophe ; et (vi) d'atteinte d'un nombre significativement plus élevé de bénéficiaires directs et indirects.

Dispositions institutionnelles

2. Une structure de gouvernance adéquate et des dispositions institutionnelles sont en place pour mettre en œuvre le programme, comme dans le PPR parent. Le FA conservera les mêmes dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du programme. Les ministères responsables de la mise en œuvre du Programme resteront le MI et le MEFRA. La DGRN du MI continuera à être l'agence de mise en œuvre des sous-programmes 1 et 2 et le MEFRA du sous-programme 3. La *Direction de la Gestion des Risques Naturels* (DGRN) hébergé au MI, restera responsable de la coordination de la mise en œuvre des aspects fiduciaires du Programme. La Direction *des Affaires Administratives* (DAA) du Ministère de l'Intérieur fournira un soutien fiduciaire au Secrétariat. La DGRN restera le coordinateur du Programme, en collaboration avec les ministères, les gouvernorats, les agences gouvernementales autonomes (c'est-à-dire les établissements publics et les agences de bassin) ou les entreprises d'État, d'une part, et les collectivités territoriales telles que les groupes de communes, les entreprises appartenant aux collectivités territoriales (c'est-à-dire les sociétés de patrimoine, les sociétés de développement local), ou, les ministères et les entreprises publiques. Un comité de pilotage national a été formé pour superviser le programme. Il est composé d'un comité de pilotage, présidé par le Secrétaire Général du MI, et d'autres ministères de tutelle, tels que le Ministère de l'Équipement (METLE), le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV), et le MEFRA.

3. Le programme renforcé impliquera également au niveau des provinces la création de comités de suivi, présidés par les Gouverneurs, en cas de gestion des sous-projets éligibles. Ces comités se coordonneront avec la DGRN.

Cadre des dépenses

4. **Le FA maintiendra le même cadre de dépenses du programme (CDP) que l'opération parente.** Le FA assure la continuité de la mise en œuvre des activités du Programme parent. Le CAS-FLCN et le FSEC constituent le cadre des dépenses du programme. Le CAS-FLCN couvrira les sous-programmes 1 et 2 pour maintenir et accroître l'impact du Programme sur les activités de réduction des risques de catastrophes. Le



sous-programme 1 sera étendu, mais ses dépenses seront très limitées/négligeables puisqu'il est axé sur la structure de gouvernance du FLCN et les réformes institutionnelles. Le sous-programme 3 restera une partie intégrante du Programme, mais le FSEC fournira exclusivement une indemnisation de base aux ménages non assurés en cas de catastrophe déclarée/éligible.

5. Le gouvernement dispose d'un processus de budgétisation bien développé qui comprend une perspective à moyen terme et des dépenses de Programme largement constituées de lignes budgétaires existantes sur le budget récurrent de la CAS-FLCN et du FSEC. Les recettes du Programme seront mobilisées et dépensées dans le cadre du budget de l'État, et suivront les mêmes règles, processus, contrôles et obligations de rapport. Les transferts du budget de l'État aux agences de mise en œuvre utiliseront les systèmes habituels de gestion des finances publiques. Le cadre de gouvernance du fonds CAS-FLCN et du FSEC est acceptable. Les fonds pour le CAS FLCN et le FSEC sont inclus dans le budget national du GdM, comme c'est le cas pour tous les comptes spéciaux dédiés. Le cadre de dépenses du programme extrait du CAS FLCN est entièrement ancré dans le budget général de l'État qui s'aligne sur les priorités du gouvernement, la classification, la durabilité et la prévisibilité sont évaluées comme plus qu'adéquates selon le cadre de dépenses publiques et de responsabilité de 2017.

6. Le type de dépenses soutenues par le FA reste le même que dans l'opération parente et consistera en des investissements structurels et non structurels de réduction des risques de catastrophes. Les changements relatifs aux ILD sont présentés dans le tableau 3. Le tableau 2 résume les prévisions de dépenses du programme.

7. **LE FA financera environ 77% des dépenses du programme total** : Plus précisément, le FA inclura un financement de 130 millions de dollars US, dont un prêt de la BIRD de 100 millions de dollars US et la contribution du gouvernement de 30 millions de dollars US. Le Programme utilisera le *CAS-FLCN et le FSEC* comme dépositaire des fonds. Il portera ainsi le volume global du programme de 256 millions de dollars US à 386 millions de dollars US.

Tableau 1 : Coûts du programme et source de financement (millions de dollars US)

Source de financement	Programme original	Programme AF	Total
EMPRUNTEUR/BÉNÉFICIAIRE	\$ 56	\$ 30	\$ 86
BIRD/IDA	\$ 200	\$ 100	\$ 300
TOTAL	\$ 256	\$ 130	\$ 386

8. Le CDP est structuré autour de trois sous-programmes : (i) le sous-programme 1 - Réforme institutionnelle et renforcement des capacités (2,4 %), (ii) le sous-programme 2- Activités de réduction des risques (71,5 %) ; et (iii) le sous-programme 3 - amélioration du financement et de l'assurance contre les risques de catastrophe (26,1 %). Sur la base des informations fournies par l'Emprunteur sur la mise en œuvre du PPR parent sur la période 2016-2020 et des prévisions pour 2021-2023, les dépenses du programme dans ces trois sous-programmes peuvent être regroupées en trois catégories : (i) Travaux (26 pour cent), (ii) Biens et équipements (20 pour cent), et (iii) Services de conseil et services hors conseil (28 pour cent), et (iv) articles non commandés (provision pour compensation par le FSEC dans le sous-programme 3) (26 pour cent). Ces catégories s'expliquent par les activités exécutées dans les trois sous-programmes comme suit :

- Le sous-programme 1 a pour objectif principal de renforcer le cadre institutionnel existant de la GRC, ce qui implique un renforcement des capacités et donc des services de conseil.



- Le sous-programme 2 soutient l'intensification des activités de réduction des risques, en réalisant des sous-projets structurels et non structurels financés par le FLCN. Pour les sous-projets structurels, ils sont principalement exécutés par des travaux. Pour les sous-projets non structurels, ils sont principalement exécutés par des études et des équipements.
- Le sous-programme 3 soutient, par le biais du FSEC, un fonds de solidarité dédié à l'indemnisation des ménages non assurés touchés par des événements catastrophiques, qui sont considérés comme des articles non soumis aux passations de marché.

9. Une réconciliation financière intérimaire a été effectuée, comprenant la détermination des dépenses à ce jour et des projections détaillées basées sur l'analyse des prévisions de dépenses pour les sous-programmes 1 & 2 et le sous-programme 3 et les projections des recettes des taxes parafiscales pour le sous-programme 3. Les décaissements de la BM à ce jour ont atteint 195 millions de dollars (97,5% du montant du prêt). Le rapprochement entre les décaissements et les dépenses effectuées à ce jour fait apparaître un écart de 52 millions de dollars (hors avance) qui fera l'objet d'un suivi pendant la mise en œuvre du FA.

Tableau 2. Cadre des dépenses du programme (CDP)⁸⁴
Réconciliation financière intérimaire et projections financières actualisées (millions de dollars US)

Dépenses du programme	À ce jour (mars 2021)	2021	2022	2023	Total
Sous-programme 1	0.7	3	3	3	9.7
Sous-programme 2	71.3	91	58	54	274.3
Sous-programme 3	21	26	27	28	102
Total	93	120	88	85	386

Tableau 3. Allocations des ILD au titre du programme parent et du FA par sous-programme (millions de dollars US)

Parent PPR	Montant (Décaissé par la Banque)	Financement supplémentaire	Montant
Sous-programme 1 : Promouvoir la réforme institutionnelle et le renforcement des capacités			
ILD 1 : L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles	35 (32)	ILD 1 : L'orientation stratégique et la structure de gouvernance du FLCN sont reconçues avec un accent sur la réduction des risques de catastrophes naturelles	12.75
		ILD 9 : Nombre cumulé de sous-projets structurels ayant bénéficié d'au moins une visite de terrain	10
Sous-programme 2 : Renforcement des activités de réduction des risques de catastrophe			
ILD 2 : Montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles.	25 (20)	ILD 2 : Montant cumulé des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles.	12
ILD 3 : Pourcentage minimum des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles non structurels.	8 (6)	ILD 3 : Pourcentage minimum des fonds alloués par le FLCN aux sous-projets éligibles non structurels.	3
ILD 4 : Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires.	22 (19)	ILD 4 : Pourcentage minimum du financement total des sous-projets éligibles mis à disposition par les entités responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires.	6
ILD 5 : Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles.	40 (0)	ILD 5 : Valeur cumulée du financement total des sous-projets éligibles achevés ayant atteint leurs objectifs de réduction des risques de catastrophes naturelles.	50
ILD 6 : Pourcentage minimum des entités responsables de la mise en œuvre des sous-projets éligibles ayant bénéficié d'assistance technique et/ou de formation.	10 (8)	ILD 6 : Pourcentage minimum des entités responsables de la mise en œuvre des sous-projets éligibles ayant bénéficié d'assistance technique et/ou de formation.	6
Sous-programme 3 : Améliorer le financement et l'assurance des risques de catastrophe			
ILD 7 : Adoption du cadre législatif et réglementaire de l'assurance contre les événements catastrophiques et nombre minimum de personnes	34.5 (34.5)		

⁸⁴ Estimations effectuées par la BM sur la base des rapports semestriels élaborées par les porteurs de projets.



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

assurées pour les préjudices corporels contre les événements catastrophiques dans la zone du programme.			
ILD 8 : Mise en place et opérationnalisation du FSEC pour protéger les personnes non assurées	25 (25)		
<i>Frais d'ouverture de dossier capitalisés</i>	0.5 (0.5)		0.25
Total	200 (145)	Total	100

10. **La durabilité financière et la prévisibilité du financement du programme.** Le cadre des dépenses du programme consiste à soutenir les mêmes sous-programmes que dans le PPR parent. Le CAS-FLCN et la FSEC continueront à soutenir la mise en œuvre du CDP. La durabilité de ces véhicules de financement est assurée par (i) le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) élaboré dans le contexte de la loi sur les finances publiques, par (ii) une nouvelle approche programmatique pluriannuelle, déployée depuis 2019 avec l'appui du ministère des Finances (MEFRA), vient compléter le CDMT et (iii) par le *Rapport annuel des Comptes Spéciaux du Trésor* qui résume les résultats atteints et le budget exécuté pour une année donnée. Le Programme est bien inclus et articulé avec les outils susmentionnés.

11. En outre, la durabilité du financement est garantie par la grande visibilité et l'appropriation du programme gouvernemental et du Programme lui-même - avec deux ministères clés, le MI et le MEFAR, qui y ont directement investi - mais aussi par les mesures prises dans le cadre du Programme visant à soutenir et financer les améliorations de la capacité du MI en matière de suivi et d'évaluation (S&E), ainsi que les améliorations du système de gestion des finances publiques existant. En outre, le Maroc dispose de solides mécanismes de contrôle, qui sont mis en œuvre pendant la mise en œuvre par la Trésorerie Générale (TGR) et la Cour des Comptes (CC), sous la forme d'audits, et de la création d'un comité national chargé d'entendre les plaintes et de coordonner la politique de passation des marchés. Toutes ces mesures contribueront à la durabilité du financement.

12. **L'exécution des sous-programmes a, en partie, a été plus lente que prévue , notamment au niveau des sous-programmes 1 et 2. Cependant, les prévisions de dépenses et l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre les activités du FA semblent adéquats, comme suit :**

a- Les sous-programmes 1 et 2 comptabiliseront les dépenses liées à la mise en œuvre et à l'achèvement des investissements structurels et non structurels éligibles de réduction des risques de catastrophes qui ont reçu un financement du FLCN. Il représente plus de 74% du CDP. Le sous-programme 2 du PPR parent est exécuté par des transferts du CAS-FLCN pour un montant total de 852 millions de dirhams (95 millions de dollars). Le nombre de projets achevés a augmenté de manière significative, passant de 9 projets en 2019 à 29 projets en 2021. Parmi les projets achevés, 9 rapports d'achèvement ont déjà été reçus. L'analyse des projets achevés avec un montant total d'investissement de 198 millions de dirhams (19 millions de dollars US) montre une répartition relativement égale entre projets structurels et projets non structurels (14 structurels sur 29). Quant au taux d'avancement des projets en cours, 21 projets sont achevés à plus de 70%, 20 projets (hors AP2019 et 2020) ont un taux d'avancement inférieur ou égal à 5%.

Malgré le recours à la *maîtrise d'ouvrage* déléguée, le risque identifié n'est pas seulement fiduciaire et réside également dans la capacité technique insuffisante de certaines agences et collectivités territoriales à mettre en œuvre les sous-projets et à effectuer les paiements aux contractants dans des délais raisonnables. Le montant total payé par rapport au coût global des projets ne dépasse pas 24%. Cela concerne également les retards dans la programmation des services, sur la base d'une comparaison entre les dates des services rendus



et les dates de programmation. Le délai moyen de programmation des services est de 90 jours, et peut parfois atteindre 112 jours, au-delà du deadline réglementaire de 45 jours. L'incapacité à mobiliser les contributions des partenaires accentue également ce risque, ce qui compromet la réalisation des projets dans les délais. Des faiblesses subsistent, notamment en ce qui concerne les écarts constatés entre l'avancement physique et financier des projets, qui nécessitent une analyse plus approfondie dans le cadre d'un appui régulier à la mise en œuvre.

Les risques identifiés seront principalement atténués par le PAP par (i) la mise en place d'un mécanisme de suivi par chaque sous-projet des engagements financiers des partenaires, (ii) une implication plus forte des comités de suivi provinciaux en termes de coordination, de gestion et de résolution des contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des sous-projets, et (iii) la mise en place d'une unité responsable au sein de chaque partenaire financier impliqué pour le suivi des engagements financiers et le développement d'une procédure spécifique, incluant les mesures à prendre par la province à l'égard des défaillants.

Le tableau 4 présente le nombre total de sous-projets financés par le FLCN en cours (conventions signées), à la date de décembre 2020, pour un montant total de financement de 2,6 milliards de dirhams.

Tableau 4 : Situation financière des projets par AP à la fin de 2020

	Devise	AP 2015	%	AP 2016/17	%	AP 2018	%	AP 2019	%	AP 2020	%	Total	%
Nombre de sous-projets		19		49		36		53		23		180	
Coût total	DHS	902,483,000		706,470,000		433,657,200		364,880,315		266,800,614		2,674,291,129	
	Dollars US	100,275,889		78,496,667		48,184,133		40,542,257		29,644,512		297,143,456	
Allocation du FLCN (% du coût total)	DHS	207,810,000	23%	337,080,000	48%	161,772,200	37%	149,029,252	41%	118,550,307	44%	974,241,759	36%
	Dollars US	23,090,000		37,453,333		17,969,133		16,558,806		13,172,256		94,922,013	
Contribution porteur et partenaires (% du coût total)	DHS	694,673,000	77%	369,390,000	52%	271,885,000	63%	215,851,063	59%	148,250,307	56%	1,700,049,370	64%
	Dollars US	77,185,889		41,043,333		30,209,444		23,983,451		16,472,256		188,894,374	
Déblocage du FLCN (en % de l'allocation)	DHS	117,771,978	57%	160,669,989	48%	78,173,300	48%	67,064,626	45%	58,275,154	49%	481,955,047	49%
	Dollars US	13,085,775		17,852,221		8,685,922		7,451,625		6,475,017		53,550,561	
Déblocage du porteur et partenaires (en % de l'allocation)	DHS	244,343,022	35%	206,633,998	56%	95,462,734	35%	77,254,180	36%	12,932,307	9%	636,626,241	37%
	Dollars US	27,149,225		22,959,333		10,606,970		8,583,798		1,436,923		70,736,249	
Montant marché engagé (% du coût total)	DHS	481,789,177	53%	549,685,294	78%	202,961,822	47%	203,006,445	56%	41,586,014	16%	1,479,028,752	55%
	Dollars US	53,532,131		61,076,144		22,551,314		22,556,272		4,620,668		164,336,528	
Montant payé au prestataire (en % du coût total)	DHS	337,800,291	37%	238,182,587	34%	48,912,000	11%	5,174,812	1%	658,200	0,03%	630,727,890	24%
	Dollars US	37,533,366		26,464,732		5,434,667		574,979		73,133		70,080,877	

Source : DGRN (rapport d'activité 2020)

Concernant les prévisions de paiement pour 2022 et 2023 (estimations effectuées par la BM sur la base des rapports semestriels élaborés par les porteurs de projets) pour l'ensemble des sous-projets en cours de réalisation, elles sont décrites dans le tableau 5 :

Tableau 5. Prévisions de paiements cumulés des sous-projets (PPR et AF parents)



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

		AC 2022	AC 2023
Total	En MAD	2,541,891,180	3,305,790,200
	En USD	282,432,353	367,310,022

b- Pour le sous-programme 3, le ODP4 du PPR parent a contribué à la mise en place et à l'opérationnalisation du FSEC (Fond de Lutte contre les Événements Catastrophiques) pour protéger les personnes non assurées. Le FSEC continuera à être inclus dans le cadre des dépenses, garantissant une indemnisation de base pour les personnes et les ménages non assurés. Tous les indicateurs du ODP et les ILD de ce sous-programme ont été atteints dans le PPR.

La FSEC est opérationnelle depuis janvier 2020 et a reçu des revenus réguliers de la taxe parafiscale conformément à sa stratégie financière. La FSEC reçoit au moins 200 millions de dirhams (22 millions de dollars) de provision annuelle depuis 2020 grâce aux recettes de la taxe parafiscale. La contribution des recettes de la taxe parafiscale à la FSEC Les recettes parafiscales s'élèvent à 187 millions de dirhams à fin 2020 (20,7 millions de dollars américains) et les prévisions font état de 240 millions de dirhams (27 millions de dollars américains) de recettes pour 2021. Selon les prévisions, les dépenses du sous-programme 3 (recettes du FSEC) devraient atteindre 427 millions de dirhams (47 millions de dollars) cumulés à la fin de 2021, et 928 millions de dirhams (103 millions de dollars) cumulés à la fin de 2023. La stratégie financière du FSEC, à moyen et long terme, prévoit le lancement d'un emprunt obligataire (les fonds seraient disponibles en moins de 3 mois conformément à la loi 110-14) pour un montant de 800 millions de dirhams (89 millions de dollars).

Tableau 6 : Recettes fiscales parafiscales à la FSEC
Mise en œuvre à ce jour et prévisions en MAD et US\$

	2020	2021	2022	2023
TPF en MAD	118,757,883	237,789,116	244,922,789	252,270,473
TPF en US\$	13,195,320	26,421,012	27,213,643	28,030,052

Source : DTFE-MEFRA.

Le prêt pour le développement d'une politique de gestion des risques de catastrophes au Maroc avec une option de tirage différé en cas de catastrophe (P168580) a soutenu le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du FSEC. Un audit des systèmes de contrôle interne du FSEC confirmant que les systèmes et procédures du FSEC permettent une utilisation appropriée des fonds est prévu pour 2022. Le recrutement d'un auditeur interne est prévu, et la mission d'audit pourrait être programmée avec l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2022. La Banque mondiale suivra la réalisation de cette activité pendant la mise en œuvre.

B. Performance fiduciaire du programme et risques fiduciaires importants

Systèmes de gestion financière

13. Les dispositions de mise en œuvre de la gestion financière du programme ont été évaluées afin d'évaluer la capacité de l'agence de mise en œuvre à enregistrer, contrôler et gérer toutes les ressources du programme et à produire des informations financières opportunes, compréhensibles, pertinentes et fiables pour les parties prenantes.

Planification, budgétisation et transparence des programmes



14. **Les processus de planification et de budgétisation du FLCN sont acceptables.** Cependant, certaines insuffisances dans la priorisation des investissements et la planification budgétaire ont été identifiées lors de la mise en œuvre du PPR parent.

15. Les insuffisances ont été traitées lors des missions d'appui à la mise en œuvre du PPR parent. Des améliorations dans les processus de planification et de budgétisation des dépenses du Programme ont été enregistrées fin 2019 et en 2020. Pour le Sous-programme 2, des progrès ont été enregistrés dans les transferts du CAS d'atteindre 45% des montants alloués en 2020 contre moins de 16% en 2019. Les ajustements opérés par la DGRN et inscrits dans la loi de finances 2020 au niveau de la nomenclature budgétaire du CAS-FLCN ont permis d'améliorer la fluidité du processus de décaissement. Les modifications apportées concernent l'introduction de la rubrique " Recettes diverses " au niveau des " Recettes " du CAS-FLCN et au niveau des Dépenses des nouvelles lignes " Paiement aux entreprises publiques ". Ces lignes couvrent à la fois les "Paiements pour appels à projets" et les "Paiements pour projets effectués directement". Il faut également noter la création de la nouvelle rubrique "Dépenses relatives au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la communication", qui comprend les coûts de formation, l'assistance technique, l'acquisition de supports de communication, les coûts d'organisation des campagnes de sensibilisation et la logistique.

Comptabilité du programme et rapports financiers

16. **Les procédures d'exécution budgétaire, de comptabilité et de reporting du CAS FLCN doivent être renforcées.** L'assistance technique de la BM sur les aspects fiduciaires, dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du PPR a donné des résultats positifs dans l'amélioration de la comptabilité et des rapports financiers du programme. Les mesures prises sont les suivantes :

- a. Sous la tutelle de PPR, certains porteurs de projets produisent des états financiers avec retard. Le retard dans la préparation des états financiers par certains porteurs de projets n'a pas permis de consolider les informations financières, de retracer l'historique des dépenses et de donner une visibilité sur la programmation budgétaire. Il a également limité la qualité du suivi financier de l'exécution du Programme par le MI. Une assistance technique a été fournie par la BM à la DGRN pour appuyer l'élaboration et la production des états financiers sur une base annuelle.
- b. En outre, la BM a appuyé l'amélioration de l'information financière des sous-projets par des analyses qualitatives et un suivi plus étroit et des contrôles de matérialité au niveau de l'exécution du projet. Les écarts observés entre l'avancement physique et la situation financière sont analysés et la réconciliation financière utilisant un tableau récapitulatif d'équilibre entre les dépenses cumulées exécutées dans le cadre du programme et les décaissements effectués par le FLCN est utilisée. Un modèle de tableau de suivi de la réconciliation financière a été élaboré avec la DGRN.
- c. En ce qui concerne le suivi des deux actions fiduciaires contenues dans le Plan d'Action du Programme (PAP) du PPR Parent, il a été assuré (i) que le respect de la programmation budgétaire triennale est réalisé et mis à jour chaque année pour le CAS-FLCN, et (ii) que l'intégration du calendrier de mise en œuvre du projet dans les conventions de financement entre le MI/MEFRA et les sous-projets est désormais assurée pour les Appels à projets (AP). En outre, la conception d'un système de suivi et d'évaluation par le Secrétariat du FLCN a été achevée et continue de faire l'objet d'améliorations en termes de qualité des rapports financiers.
- d. Assurer la mise en œuvre de la formation fiduciaire annuelle pour les sous-projets, sachant que le plan de formation pour 2020 n'a pas pu être réalisé en raison des restrictions imposées par la crise liée au



COVID-19. Toutefois, la DGRN a réalisé plusieurs actions dans le but d'améliorer les capacités, les compétences et les méthodes de gestion des projets au profit des porteurs de projets, parmi ces actions, on trouve : i) **Visites des projets** : La réalisation d'un ensemble de visites de terrain, qui se diffèrent selon le besoin et l'emplacement des projets concernés afin d'accompagner les porteurs de projets au niveau de la préparation des rapports semestriels sur tous les volets (technique, financier, environnemental et social, gestion des doléances, etc.), , en fournissant un ensemble d'observations et de recommandations ; ii) **Assistance technique pour les porteurs des projets de l'AP 2020** : La DGRN a accompagné les porteurs de projets lors de toutes les phases de l'AP2020, à travers les emails et les appels téléphoniques, que ce soit au niveau technique, financier et environnemental et social, afin de faciliter le processus d'inscription, la correction, l'accomplissement des documents nécessaires pour le dépôt des dossiers de candidature et d'autres actions pour surmonter les difficultés rencontrées par les porteurs de projets.

- e. L'audit pour 2020 comprendra une section spéciale sur la pandémie de COVID-19 afin d'évaluer son impact sur les états financiers du programme et l'exécution des activités du programme.

17. La DGRN restera responsable de la réception des états financiers du Programme. Les protocoles pour la réception et la compilation des états financiers annuels du Programme ont été discutés et convenus avec les homologues.

Gestion de la trésorerie et flux financiers

18. Le Programme utilisera les arrangements de flux de fonds utilisés pour l'exécution du Budget de l'Etat, dans le cadre du CAS-FLCN et du FSEC. Le produit du prêt de la Banque Mondiale sera transféré sur le compte courant du Trésor à la Bank Al-Maghrib (Banque Centrale) dans un compte qui sera dédié à ce Programme à la Bank Al-Maghrib. Comme prévu dans le PPR Parent, les porteurs de projets utiliseront également les comptes qui font partie de ce réseau de comptes (ministères, collectivités territoriales, agences gouvernementales, autres entités du secteur public). Suite aux appels à propositions et à la sélection des projets qui seront cofinancés par le CAS-FLCN, les porteurs de projets signeront une FA avec le MI pour détailler les modalités spécifiques de financement des investissements de réduction des risques. Le calendrier, les conditions, les montants et les procédures de transfert de fonds entre le MI et les porteurs de projets seront spécifiés dans le FA. Le décaissement des fonds de la Banque sera effectué à la demande de l'Emprunteur dès l'atteinte des DIP. Les dispositions de décaissement pour le programme peuvent permettre des avances une fois que le programme devient effectif.

19. Les transferts des fonds CAS-FLCN au MI sont effectués par le MEFRA pour un montant total de 170 millions de dirhams par an (19 millions de dollars US). Les fonds CAS-FLCN ont des procédures budgétaires dédiées sur : (i) les sources de fonds, (ii) les dépenses à financer par les fonds, et (iii) les rôles et responsabilités des détenteurs de budget, ainsi que le contrôle ex-post pour les dépenses liées à la santé.

Modalités de décaissement

20. Le programme prévoit un décaissement tout au long de la période de mise en œuvre du programme sur la base de la vérification des 9 RLD réalisés.. La demande de retrait du compte de prêt de la BM, selon les montants alloués aux RLD individuels, sera envoyée à la BM à tout moment après que la BM ait notifié par écrit au GdM qu'elle a accepté la preuve de la réalisation des DRL et le montant du paiement éligible. Le montant



du retrait par rapport aux DRL atteints ne dépassera pas le montant du financement alloué par la Banque mondiale pour le DRL spécifique. Les détails des procédures de décaissement convenues pour chaque DRL sont fournis dans le cadre des résultats, dans le cadre du tableau du protocole de vérification.

21. Pour les ILD évolutifs, le paiement sera effectué au prorata des résultats obtenus pour chaque période après vérification des ILD. Le GdM peut demander que jusqu'à 25 pour cent du financement total soit versé à titre d'avance pour permettre d'entreprendre les activités critiques et garantir la réalisation des résultats clés du programme. Une avance d'un montant maximum de 25 millions de dollars peut être versée une fois que le prêt devient effectif afin de faciliter l'obtention des résultats des ILD. Cette avance potentielle serait disponible tout au long de la mise en œuvre du Programme sur une base renouvelable.

Contrôles internes du programme, y compris l'audit interne et externe

Contrôles internes et audit

22. **Contrôles internes.** Le système de contrôle interne est adéquat au niveau du FLCN mais des faiblesses ont été identifiées dans le PPR parent tant au niveau national que dans la mise en œuvre des sous-projets au niveau local, comme suit : (i) Faible capacité fiduciaire de certains sous-projets en termes de conception, de mise en œuvre et de gestion de projets, de passation de marchés et de rapports financiers réguliers et précis ; (ii) Absence d'outils de mesure de la performance fiduciaire d'une période à l'autre ; (iii) La gestion du risque fiduciaire n'est pas étendue en amont aux critères de sélection des projets éligibles ; (iv) Les institutions et entreprises publiques n'ont pas accès au système d'information sur la gestion budgétaire du gouvernement (GFMIS), et doivent donc générer des informations financières sur leurs budgets par le biais de systèmes spécifiques qui ne sont pas évalués par le niveau central ; (v) Faible capacité fiduciaire (qualité insuffisante et manque d'opportunité des états financiers périodiques audités) pour certaines communes). Il a été noté l'absence d'une fonction d'audit interne formelle ou efficace dans le programme au niveau de l'unité de coordination.

23. Afin d'atténuer les risques identifiés ci-dessus, les mesures suivantes sont proposées pour être mises en œuvre par la DGRN et incluses dans le Plan d'Action du Programme (PAP): i) La soumission en temps voulu des états financiers annuels complets par les responsables de la mise en œuvre des sous-projets et partage avec l'IGF ; ii) l'intégration des informations pertinentes fiduciaires (passation de marchés et gestion financière) dans les rapports semestriels et les visites de terrain ; et iii) formation sur la préparation des documents de passation de marchés.

Audit externe du programme

24. **Audit externe. Les dispositions en matière d'audit externe sont adéquates.** L'IGF continuera à effectuer les audits financiers des dépenses du programme, y compris les dépenses engagées par le ministère de l'Intérieur. Les rapports d'audit seront réalisés sur la base des termes de référence convenus et comprendront l'examen de la réalisation des DIP et de l'exécution des dépenses du programme. La portée de ces audits comprendra une opinion sur le système de passation des marchés (y compris la sélection pour empêcher les entreprises exclues/suspendues d'obtenir des contrats). Les rapports d'audit seront soumis au plus tard neuf mois après la clôture des comptes. En outre, ce dispositif est complété par un audit de performance réalisé par l'ISC (*Cour des comptes*) dotée de tribunaux régionaux couvrant le territoire. La BM a



suivi la mise en œuvre des plans d'action annuels visant à répondre aux recommandations des audits de l'IGF. Le respect de la soumission des états financiers audités reste un défi. Le rapport d'audit 2019 a été soumis avec quelques retards en février 2021. Les rapports d'audit pour les années 2018 et 2017 ont également été soumis avec retard. Les retards sont dus aux défis rencontrés par le Secrétariat du FLCN pour collecter les informations financières de diverses entités (principalement au niveau des sous-projets) et pour préparer les états financiers du programme. Ce défi a été suivi pendant la mise en œuvre de la phase initiale de l'opération, ce qui a permis de réduire la durée des retards. Des efforts supplémentaires de la part de la DGRN couplés au soutien de l'équipe fiduciaire de la BM permettront d'améliorer à nouveau la soumission des rapports d'audit au cours de la phase AF. Dans l'ensemble, la performance d'IGF ainsi que la qualité des rapports d'audit reçus jusqu'à présent ont été jugées acceptables par la Banque.

25. Les recommandations prioritaires de l'audit financier 2019 de la PPR parente, réalisé par l'IGF, seront suivies et contrôlées dans le cadre du FA. Des insuffisances ont été identifiées en termes de : (i) le faible taux d'engagement des fonds alloués au CAS-FLCN (38% du montant total des crédits budgétaires mobilisés) ; et (ii) la lenteur de la mise en œuvre des sous-projets (sur les 89 projets cofinancés saisis dans l'audit financier, seuls 8% ont été achevés et 92% sont en retard par rapport aux deadlines convenus, dont près de la moitié ont été initiés dans le cadre de l'AP 2015 et l'autre moitié dans le cadre de l'AP 2016/17).

Passation des marchés

26. **La mise en œuvre des processus et procédures de passation de marchés pour le Programme a été modérément satisfaisante.** Les lacunes résiduelles du programme concernent (i) la non-application de certaines dispositions de la réglementation dans certains cas ; (ii) des retards pouvant atteindre un an dans la notification de l'attribution des contrats pour quelques contrats ; et (iii) la faible qualité des documents d'appel d'offres standardisés existants utilisés par le projet. En effet, les procédures de passation de marchés et les documents d'appel d'offres ne sont pas toujours utilisés de la meilleure façon et certaines faiblesses persistent concernant la mise en œuvre de l'activité de passation de marchés au niveau des sous-projets. Cependant, depuis 2019, la possibilité de déboursier 50% du cofinancement du FLCN à la signature de la convention a permis davantage aux sous-projets d'entreprendre une activité de passation de marchés et d'engager des contrats de manière plus fluide. D'un autre côté, la pandémie actuelle de COVID-19 pourrait entraîner des retards supplémentaires dans le processus de passation des marchés et l'exécution des contrats⁸⁵ pour les sous-projets du FA à court et moyen terme, qui seront atténués si nécessaire pendant la mise en œuvre par un soutien pratique à la passation des marchés à travers l'assistance technique et le DAA du MI, avec le soutien de la Banque.

27. Le système de passation de marchés s'appuie sur le portail national de passation de marchés en ligne, qui est utilisé par toutes les collectivités territoriales et tous les ministères, ainsi que par certaines entreprises appartenant à des collectivités territoriales et certaines entreprises d'État incluses dans le programme, et qui contribue à améliorer l'accès du public à l'information, en publiant largement un appel d'offres, en mettant les documents d'appel d'offres à la disposition en ligne de tous les soumissionnaires potentiels et en publiant les résultats des processus d'appel d'offres. En outre, le 11 mars 2021, le gouvernement a adopté un décret⁸⁶ rendant obligatoire la soumission électronique des offres via le portail.

⁸⁵ La mission de supervision de septembre 2020 a remarqué que l'activité de passation de marchés de quelques sous-projets sous SP2 a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19.

⁸⁶ Décret N°2.21.801.



Cette nouvelle disposition sera effectivement appliquée au cours de l'année 2021. Dans l'ensemble, comme prévu, la principale méthode de passation de marchés utilisée pour les dépenses du programme est l'appel d'offres national ouvert (ONCB).⁸⁷ Le PEFA national de 2017 confirme qu'en moyenne, plus de 80 % des contrats du pays sont soumis à des processus d'appel d'offres.

28. En ce qui concerne l'analyse des données relatives à la passation des marchés, le nombre annuel de contrats établis par un échantillon de 5/81 porteurs de projets⁸⁸ au cours des trois dernières années, ainsi que la ventilation par méthode et durée de passation, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7. Données sur les marchés publics

	Délai moyen de passation des marchés	Durée moyenne de la publicité	Temps moyen d'évaluation des offres	Nombre d'offres	% de l'ONCB	Nombre moyen de soumissionnaires
ABH Souss Massa						
2018	86	21	37	-	100%	6
2019	82	21	32	6		5
2020	78	22	30	-		6
ABH GZR						
2018	109	26	33	1	100%	2.5
2019	144	21	11	1		1
2020	50	22	21	2		1
AU Kenitra Sidi Kacem						
2018	56	21	65	4	100%	1
2019	-	-	-	-	-	-
2020	-	-	-	-	-	-
DG Météorologie						
2018	502	52	24	10	100%	3
2019	337	21	58	4		1
2020	199	40	24	8		2
ABH-Tensift						
2018	81	22	47	-	100%	5
2019	90	22	83	-		4
2020	75	22	42	-		8

29. Le manque de données ne permet pas d'entreprendre une analyse approfondie des performances en matière de passation de marchés et de fournir à l'ESF des informations suffisantes. Cependant, les données reçues jusqu'à présent montrent une performance modérée en matière de passation de marchés, mais avec une bonne progression annuelle en matière de délais de passation. En effet, un questionnaire a été établi et analysé par la BM ciblant 28 sous-projets, et a fait ressortir ce qui suit : (i) le délai moyen global de passation des marchés montre une progression significative sur les trois dernières années, passant de 167 jours en 2018 à 80 jours en 2020 ; (ii) il en va de même pour le délai d'évaluation des offres, dont la moyenne passe de 41 jours à 29 jours. Aucun contrat direct ou plainte n'a été répertorié dans les données reçues des sous-projets. De plus, le PAP comprend une action relative à la communication d'informations sur les marchés publics afin

⁸⁷ Les données reçues de l'échantillon de sous-projets (5/81 entités) montrent que la méthode de passation de marchés utilisée est exclusivement l'ONCB.

⁸⁸ Cinq formulaires ont été reçus d'un échantillon de cinq porteurs de projets représentant des entités qui ont réalisé 42% des projets réalisés (11/26) (ou 29/170 conventions contractées) dans le cadre du projet parent au 15 mars 2021.



de suivre et d'évaluer la performance des marchés publics, notamment dans le cadre de la soumission des rapports semestriels et des visites de terrain. Ce reporting prévu dans le PAP est également l'occasion d'identifier des doléances exprimées sur des aspects fiduciaires et la manière avec laquelle elles ont été gérées par les porteurs de projets.

30. **La planification des achats et la publication des plans d'achat sont rendues obligatoires par le décret relatif aux marchés publics - PPD** (n° 2-12-349 du 20 mars 2013). Ceci s'applique aux porteurs de projets ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur. Chaque entité adjudicatrice publique est tenue, selon le PPD, de publier son plan de passation de marchés qui doit inclure tous les contrats prévus pour l'année fiscale, dans le cadre de leur budget. La publication doit se faire au moins dans deux journaux nationaux (un en arabe et un en langue étrangère) et sur le portail électronique des marchés publics⁸⁹, au plus tard à la fin du premier trimestre de chaque année fiscale. Cette exigence favorise l'accès à l'information sur les possibilités de marchés publics pour tous les soumissionnaires potentiels.

Dispositifs anti-corruption

31. **Risque de fraude et de corruption.** Les contrôles financiers ex-ante et ex-post du programme ont été jugés adéquats pour faire face au risque de fraude et de corruption lié au sous-programme 2. Ces dispositifs comprennent plusieurs institutions efficaces jouant des rôles complémentaires : Al Wassit (le médiateur), la Cour des Comptes, l'IGAT, la *Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP)*, l'*Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC)*, et l'IGF. La Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP) a été renforcée suite à son opérationnalisation effective en 2018, gagnant plus d'autonomie et d'indépendance. Le nombre de dossiers de plaintes traités est de plus de 200 plaintes. L'ICPC a récemment rédigé une stratégie nationale de lutte contre la corruption basée sur la Convention internationale sur la lutte contre la corruption.

32. **Il a été confirmé que la gouvernance et les dispositions anticorruption du pays sont adéquates.** Aucun rapport sur les plaintes pour fraude et corruption n'a été soumis à l'équipe de la Banque pendant la période de mise en œuvre du programme parent. De même, les données reçues de l'échantillon de sous-projets n'ont pas fait état de plaintes liées au processus de passation des marchés ou à l'exécution des contrats.

33. **Actions liées à la fraude et à la corruption.** L'Emprunteur s'engage à : (a) prendre toutes les mesures appropriées pour s'assurer que le Programme est exécuté conformément aux Directives anti-corruption de la Banque ; (b) prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir la fraude et la corruption en rapport avec le Programme, y compris (mais sans s'y limiter) l'adoption et la mise en œuvre de pratiques fiduciaires et administratives et de dispositions institutionnelles appropriées pour s'assurer que le produit du Prêt est utilisé uniquement aux fins pour lesquelles le Prêt a été accordé ; (c) informer rapidement la Banque de toutes les allégations ou autres indications crédibles et importantes de fraude et de corruption en rapport avec le Programme qui sont portées à sa connaissance, ainsi que des mesures d'enquête et autres que l'Emprunteur se propose de prendre à cet égard ; (d) à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec la Banque dans un cas particulier, prendre des mesures opportunes et appropriées pour enquêter sur ces allégations et indications ; faire rapport à la Banque sur les mesures prises dans le cadre d'une telle enquête, à des intervalles convenus entre l'Emprunteur et la Banque ; et, dès la fin d'une telle enquête, faire rapport à la Banque de ses conclusions ; (e) si l'Emprunteur ou la Banque détermine qu'une personne ou une entité s'est livrée à la fraude et à la

⁸⁹ www.marchespublics.gov.ma



corruption dans le cadre du Programme, prendre en temps utile des mesures appropriées, à la satisfaction de la Banque, pour remédier à la situation et empêcher qu'elle ne se reproduise ; et (f) veiller à ce qu'une personne ou une entité radiée ou suspendue par la Banque ne se voie pas attribuer de contrat dans le cadre du Programme ou ne soit pas autorisée à y participer pendant la période de radiation ou de suspension. La liste d'exclusion de la Banque, qui est facilement accessible, sera vérifiée par toutes les entités adjudicatrices avant l'attribution des contrats.

C. Mesures d'atténuation et suivi des performances fiduciaires

34. Le risque fiduciaire résiduel pour le PGIR PPR AF est classé **Substantiel**.

35. Dans le PAP du PPR parent, deux actions fiduciaires ont été réalisées. La première action n° 9 concerne le respect de la planification budgétaire triennale actualisée chaque année pour le CAS-FLCN. Cette action a été réalisée par l'application de la loi de finances à compter du 1^{er} janvier 2019. En effet, le projet annuel de performance triennal du ministère élaboré dans le cadre de la loi de finances 2019 intègre également le CAS-FLCN et que le budget du ministère a été approuvé en conséquence. La deuxième action n° 10 concerne l'intégration du calendrier de mise en œuvre du projet, y compris le calendrier du processus d'appel d'offres, et les dispositions relatives à la disponibilité des compétences techniques pour la conception et la préparation des spécifications techniques et pour la gestion des contrats et la supervision des travaux dans les conventions de financement entre le MI/MEFRA et les porteurs de projets. La DGRN s'est assuré qu'à chaque fois qu'un accord est signé, il est vérifié qu'il existe bien une disposition décrivant le calendrier de mise en œuvre du projet couvert par l'accord de financement. En outre, des points focaux au niveau des provinces et des entreprises publiques ont été désignés pour aider certains sous-projets (principalement les communes) ayant une faible capacité technique à élaborer le document de spécifications techniques du dossier d'appel d'offres et à gérer les contrats. En outre, les actions 3, 4⁹⁰ et 5 contiennent également des composantes fiduciaires qui ont été mises en œuvre.

36. Les résultats de l'évaluation fiduciaire mettent en évidence les risques liés à la mise en œuvre du cadre des dépenses du programme. Les principaux risques et les mesures d'atténuation proposées sont précisés dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Les systèmes fiduciaires présentent également des éléments de force qui constitueront une base solide pour le Programme s'ils sont complétés par des mesures visant à les renforcer.

Tableau 8 : Risques fiduciaires identifiés et mesures d'atténuation

Sujet	Risques	Atténuation et résolution	Entités responsables	Echéance
<i>États financiers du projet (EFP)</i>	Retard dans la préparation et la transmission des états financiers par certains chefs de projet à la DGRN	La réception des états financiers seront assurées dans les temps par la DGRN. Les états financiers seront transmis par les porteurs de projets à travers le site "gestionrisques.gov.ma".	DGRN ; DSIT ; porteurs de projets	Immédiatement (La mission annuelle d'audit financier de l'IGF devrait commencer au deuxième trimestre de l'année 2021).

⁹⁰ Cette action est liée à la préparation et à la mise en œuvre du renforcement des capacités et du plan de formation pour les agences de mise en œuvre ciblées, et elle a été réalisée pour 2019 et à distance pour l'année 2020 en raison de COVID-19.



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Audit du programme	L'audit du programme parent PPR est effectué par IGF. Les rapports d'audit fournissent une assurance raisonnable de l'utilisation des fonds par les agences d'exécution. Cependant, le suivi des recommandations d'audit doit être amélioré.	Une équipe de coordination fiduciaire élaborera des orientations et des normes sur l'audit des états financiers du programme, l'audit technique et les mesures visant à inclure la couverture des activités de passation de marchés (processus de passation de marchés et gestion des contrats) avec suffisamment de détails. La mise en œuvre des recommandations d'audit sera classée par ordre de priorité.	IGF	Immédiatement (La mission annuelle d'audit financière de l'IGF devrait commencer au deuxième trimestre de l'année 2021).
Niveau d'exécution ralenti des sous-projets (sous-programme 2)	Un taux d'avancement moyen relativement faible pour les projets cofinancés par la procédure d'appel à projets (AP). Sur l'ensemble des 181 projets contrôlés, 29 projets ont été achevés en 2020.	Le suivi sera encore accentué par le système de S&E mis en place par la DGRN et l'intégration des informations pertinentes en matière de gestion fiduciaire dans les rapports semestriels et les visites de terrain.	DGRN ; partenaires financiers	Pendant la mise en œuvre de manière semestrielle
Fraude et corruption	Le traitement des cas de fraude et de corruption doit être effectué en temps utile et la Banque doit être informée rapidement, conformément aux directives anti-corruption de PPR, afin de pouvoir mettre en œuvre des plans d'action pour prévenir d'autres cas.	Le MI doit informer rapidement la Banque de toutes les allégations crédibles et matérielles ou autres indications de fraude et de corruption en rapport avec le Programme qui sont portées à son attention, ainsi que des mesures d'enquête et autres qu'il se propose de prendre à cet égard.	DGRN ; Secrétariat Général, BM	Pendant la mise en œuvre
Passation des marchés	Problèmes potentiels d'utilisation correcte des dispositions du PPD (décret sur les marchés publics) relatives à l'organisation des comités d'appel d'offres.	Renforcer la capacité fiduciaire des sous-projets par le biais de programmes de formation annuels axés sur la réglementation du pays et les principaux processus de passation de marchés.	DGRN au profit des porteurs de projets	Pendant la mise en œuvre
	Faible qualité des documents d'appel d'offres	Améliorer la qualité des documents d'appel d'offres, des rapports d'évaluation des offres et des documents d'administration des contrats (travaux et services de conseil) et les diffuser aux sous-projets.	Porteurs de projets	
	Manque de données relatives aux activités de passation de marchés dans les rapports	Intégration des informations pertinentes en matière de passation de marchés dans les rapports semestriels et les visites de terrain.	Porteurs de projets	



ANNEXE 4: Évaluation des Systèmes Environnementaux et Sociaux (ESES) – Addendum

INTRODUCTION – PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET PARENT ET DU FINANCEMENT ADDITIONNEL

1. La présente Évaluation des Systèmes Environnementaux et Sociaux (ESES) constitue une mise à jour de l'ESES élaborée en 2016. Son objectif est d'examiner les systèmes de gestion environnementale et sociale applicables au programme, en vue d'évaluer leur conformité aux orientations de la politique opérationnelle de la BM.
2. Conformément au guide d'identification, d'instruction, de traitement, d'appui et de suivi de la mise en œuvre des opérations PPR soutenues par un financement additionnel, l'actualisation de l'ESES doit permettre de :
 - Documenter la performance du programme existant en ce qui concerne les considérations environnementales et sociales (E&S) (y compris une évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ESES originale) et l'impact des changements que le FA proposée entraînerait ;
 - Déterminer si les mesures d'atténuation des risques prévues dans l'ESES originale ont été mises en œuvre, ou si de nouvelles mesures sont nécessaires ; identifier tout nouveau risque environnemental ou social résultant de la modification du champ d'application du FA et l'étendue modifiée du FA et décrire comment ils seront gérés ;
 - Indiquer toutes les exclusions, en confirmant qu'elles ne sont pas nécessaires pour atteindre les résultats du programme ;
 - Mettre à jour les actions nécessaires pour répondre aux contraintes de capacité dans les systèmes E&S, en tenant compte de la performance à ce jour et des besoins du FA ;
 - Engager des consultations avec toutes les nouvelles parties prenantes (ou les parties prenantes existantes dont le champ d'application a été modifié) ; et
 - Inclure le résumé de l'évaluation originale pour référence.

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION E&S DU PROJET PARENT

3. Annuellement le FLCN lance au cours du mois d'octobre de chaque année un appel à projets conformément à la procédure de sélection et de conventionnement détaillée dans le MOP⁹¹. La première étape de cette procédure qui consiste à vérifier l'éligibilité du projet par rapport aux critères du FLCN, rappelle que l'exclusion peut également se faire sur la base de considérations environnementales et sociales. Ainsi, les activités susceptibles d'avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs, de grande ampleur, névralgiques ou irréversibles sont exclues du financement du FLCN. Le dossier de chaque projet comporte la fiche relative à la Liste de vérification de l'éligibilité environnementale et sociale⁹² renseignée et signée par le porteur du projet. La liste de vérification de l'éligibilité environnementale comprend une évaluation du niveau d'impact (non applicable, faible, moyen, fort) du projet sur : i) la production de déchets et les externalités négatives, ii) l'impact négatif sur les ressources naturelles, iii) le risque pour la santé et la sécurité des travailleurs et des voisins, iv) l'impact négatif sur les constructions existantes ou le patrimoine culturel. La liste de vérification de l'éligibilité sociale comprend l'évaluation de l'impact foncier et de l'impact sur l'accès des populations aux ressources et services existants. Ce

⁹¹ https://www.gestionrisques.ma/web/files/MOP_Version_2021.pdf

⁹² Annexe 2-6 du MOP.



processus a permis de s'assurer que le programme parent n'a financé aucun projet présentant un risque E&S élevé.

4. Cette vérification de la sauvegarde permet, d'une part, d'identifier les projets non éligibles pour des raisons sociales ou environnementales et, d'autre part permet pour les projets à impacts modérés d'identifier l'instrument qui doit compléter le dossier.

5. L'examen des projets issus des appels à projets depuis 2015 jusqu'à 2020, indique que la majorité des projets structurels admissibles au financement dans le cadre du FLCN concernent des ouvrages de protection hydrauliques de petite à moyenne ampleur qui soulèvent des risques environnementaux et sociaux modérés à faibles. Ces projets largement portés par les Collectivités territoriales sont inscrits dans la planification territoriale et répondent à des besoins bien documentés. Leur conception technique est supervisée par les Agences de Bassin Hydrauliques (ABH) et fait l'objet d'analyses d'alternatives. Leurs incidences en matière d'acquisition foncière sont minimales puisqu'ils impliquent surtout des interventions dans le Domaine Public Hydraulique. Des projets non-structurels, tels que les systèmes d'alerte, la cartographie de zones à risque, etc. ont également été soumis par des porteurs de projets nationaux, régionaux ou locaux. Ces projets ne soulèvent pas de risque environnemental ou social particulier.

6. L'évaluation environnementale et sociale des projets éligibles mais à impact modéré, selon les modalités du « Guide d'Evaluation Environnementale et Sociale⁹³ », peut requérir l'élaboration d'instruments, comme les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), les Plans Abrégés de Réinstallation (PAR) et les Fiches d'Information Environnementale et Sociale (FIES), illustrés dans ledit guide. Ces instruments doivent être élaborés après la sélection des projets retenus par le comité de pilotage et avant le démarrage des travaux.

7. Le tableau suivant permet de présenter le nombre de ces instruments E&S développés par les porteurs de projets retenus à l'occasion des appels à projets 2016/2017, 2018, 2019 et 2020.

Tableau 1. Instruments E&S pour les sous-projets financés par le FLCN

Appel à projets	PGES	FIES	PAR
2016 /2017	17	0	13
2018	15	1	3
2019	5	14	0
2020	6	2	0

8. Le point focal E&S du FLCN avec l'appui des points focaux E&S des porteurs de projets, assure le suivi de l'implémentation de ces instruments de sauvegardes à travers les rapports semestriels de suivis et des visites de terrain.

9. Les projets de 2015 ont été intégrés au Programme depuis la mission de supervision de Janvier 2019. Ces projets sont venus avant le MOP et leurs porteurs n'ont pas bénéficié de la formation initiale sur la gestion E&S et la préparation des instruments de sauvegardes. Un outil de suivi environnemental et social des projets 2015 a été préparé par l'équipe des sauvegardes de la Banque et partagé avec le Secrétariat du FLCN qui l'a transmis aux

⁹³ https://www.gestionrisques.ma/web/files/Guide_Evaluation_environnementale_et_sociale.pdf



porteurs de projets en soulignant le caractère obligatoire de ce suivi. Tous les porteurs de ces projets ont renseigné l'outil de suivi E&S dans les rapports de suivi du dernier semestre.

10. La BM a développé, en concertation avec le Secrétariat du FLCN, un programme de visites de l'ensemble des projets de l'AP 2015. À date, 8 projets sur 17 ont été visités par l'équipe de la Banque et du FLCN, il s'agit des projets situés à Tiout, Tnine Ourika, Ouled Hassoune, El Jadida, Imin Tanout et Azrou, Sidi Kacem et Sidi Ifni. La mission a convenu avec le Secrétariat du FLCN de finaliser ce programme de visites après la levée des restrictions imposées par la pandémie COVID-19.

11. La mise en œuvre des recommandations formulées lors de ces visites sont suivies par le point focal E&S du secrétariat du FLCN. Ainsi, la majorité de ces recommandations (listées dans l'aide-mémoire de la dernière mission) a été réalisée sauf celle relative à la problématique du foncier dans le projet de lutte contre les inondations à Tnine Ourika. Le Secrétariat du FLCN et la mission se sont convenu de continuer d'assurer un suivi rapproché auprès des porteurs de projet et d'impliquer les plus hautes autorités locales dans l'identification des solutions aux problèmes de blocage lié au foncier.

12. Les activités retenues dans le plan d'action du projet parent ont toutes été implémentées, à part la dissémination du guide technique E&S du Programme. Pour cette raison la notation des risques E&S fut maintenue Modérée suite aux 2 dernières missions de supervision.

Tableau 2 : Etat de la mise en œuvre du Plan d'action de l'ESES du projet parent

N°	Mesure	Activité	Responsable	Calendrier	Statut
1. RENFORCEMENT DU SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE					
1.1	Sensibilisation et information	Organisation de sessions de sensibilisation et de diffusion des recommandations de l'ESES	Ministère de l'Intérieur avec la collaboration de la Banque mondiale.	Au cours des 6 mois après la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt / du Programme	Oui
1.2	Manuel Technique Environnemental et Social du programme	(i) Préparation d'un Manuel Technique Environnemental et Social. Ce Manuel fera partie intégrante du Manuel des Operations du Programme MOP. (ii) Organisation d'un atelier de validation du Manuel technique.	BM en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère chargé de l'Environnement	Au plus tard 3 mois après la signature de l'accord de financement	Oui
2. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ELABORATION DES OUTILS					
2.1	Renforcement des capacités pour l'élaboration des outils	Organisation de sessions de renforcement des capacités pour : <ul style="list-style-type: none"> Maitriser le Guide Environnemental et Social; Maitriser le processus de remplissage de la <i>Fiche de Diagnostic Simplifié</i> (FEDS) 	Ministère de l'Intérieur et l'appui/conseil des départements ministériels concernés.	Au plus tard 12 mois après la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt / du Programme	Oui



		<ul style="list-style-type: none"> • Maitriser le développement du <i>PGES</i> • Maitriser la préparation d'une Fiche d'Information Environnementale et Sociale (FIES) • <i>Sensibilisation aux procédures de gestion des risques VBG et du harcèlement sexuel sur les chantiers</i> <p>et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la préparation d'un <i>Plan Abrégé de Réinstallation (PAR)</i> 			
3. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS					
3.1	Renforcement des capacités pour le suivi de la mise en œuvre des outils de gestion environnementale et sociale	Renforcement des capacités en matière de suivi de la mise en œuvre des outils de gestion environnementale et sociale	Ministère de l'Intérieur et l'appui/conseil des départements ministériels concernés.	Une fois par an tout au long du Programme ou selon des besoins particuliers.	Oui

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ANTICIPES DU FINANCEMENT ADDITIONNEL

13. La nature du PPR exclut le financement de de toute activité qui pourrait avoir un impact significatif sur l'environnement et / ou les populations. Ainsi, en conformité avec les politiques et directives de la Banque applicables au Financement PPR, le Programme exclura :

- Toute activité posant un risque environnemental et social potentiellement important et des impacts négatifs divers, variés, irréversibles;
- Toute intervention proposée dans le cadre d'un programme plus important comportant des impacts environnementaux et sociaux négatifs majeurs, irréversibles;
- Toute intervention : i) dans un Site d'Intérêt Biologique ou Écologique (SIBE) à l'échelle du territoire marocain ; ii) qui transformerait de manière significative des aires protégées et des habitats naturels ou modifierait considérablement des zones de biodiversité ; et/ou iii) qui endommagerait de manière irréversible des ressources culturelles de nature archéologique et historique ;
- Toute intervention qui nécessiterait un déplacement important de personnes ou d'acquisition de terres, ou encore des restrictions d'accès significatives aux ressources économiques ou naturelles.

14. Deux catégories d'activités seront éligibles au financement dans le cadre du Programme : (i) celles relevant de la planification, de l'amélioration des connaissances, ou de la sensibilisation des populations à l'égard des risques de catastrophes naturelles, etc. (activités non-structurelles) ; et (ii) celles associées avec la construction d'ouvrages techniques de prévention (activités structurelles de petite ou de moyenne ampleur).

15. Les projets structurels, plus susceptibles de générer des effets environnementaux ou sociaux, concernent essentiellement la construction de différents ouvrages de protection contre les inondations qui permettront de prévenir de leurs effets négatifs et les risques encourus sur les vies humaines, les zones résidentielles, les terres,



les infrastructures socio-économiques, les écoles, les marchés, etc. Des projets structurels pourront s'appliquer à d'autres risques naturels, tels que les tremblements de terre, les tsunamis, etc.

16. Ces risques correspondent à ceux usuellement rencontrés dans les chantiers de construction de faible superficie. Cependant, le fait que ces travaux aient lieu au sein du périmètre urbain ou sur les berges d'oueds (généralement secs toute l'année) ne signifie pas qu'elles présentent le même niveau d'impacts et de risques. En effet, leur emplacement et la sensibilité du milieu qui les abrite décidera de la catégorie et de l'outil de gestion environnemental à appliquer. Ces risques ont été identifiés dans le cadre de l'actualisation de l'ESSA du projet parent et des mesures d'atténuation appropriées ont été définies pour chacune des phases de développement, de construction et d'exploitation.

17. Les risques environnementaux de ces activités pourraient s'exprimer durant les différentes phases de leur mise en œuvre telle que détaillé dans la section 2.5 de l'ESES actualisée.

18. Ayant maintenu les mêmes zones du projet parent, **i)** les activités prévues dans le cadre du FA ne devraient pas intervenir dans l'un des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) du Maroc et les investissements prévus ne devraient pas transformer de manière significative des habitats naturels ni modifier considérablement les zones de biodiversité et/ou des ressources culturelles potentiellement importantes ; et **ii)** l'OP / BP 7.50 sur les voies navigables internationales n'est pas déclenchée car le Maroc ne partage aucune voie navigable avec ses pays voisins.

19. Dans la continuité du projet parent, les activités du FA du PPR n'auront aucun impact négatif sur le couvert forestier, dont le maintien conditionne fortement la capacité des forêts de limiter les risques naturels tels que les inondations ou les glissements de terrain. Cela est parfaitement conforme avec les principes de la Politique Forestière Nationale (PFN) de 2007, dont l'objectif est d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des écosystèmes forestiers, y compris par la protection des eaux et des sols.

20. Pour s'assurer de leur conformité à la Politique la BM relative aux PPR et que les risques environnementaux et sociaux soient effectivement pris en considération et atténués à des niveaux acceptables, les activités des projets susmentionnés continueront à être soumises à un screening préalable. Dans ce sens, les instruments développés dans le cadre de l'ESES du projet parent seront maintenus pour intégrer la gestion environnementale et sociale dans la préparation, la réalisation et dans le suivi des projets.

CAPACITE INSTITUTIONNELLE - MECANISMES DE COORDINATION

21. Durant les 2 premières années de mise en œuvre du projet parent (2017 – 2018), la Banque a mobilisé une assistance technique pour appuyer et accompagner le FLCN dans la vérification de l'éligibilité environnementale et sociale des projets ainsi que dans la vérification et la revue des instruments de sauvegardes préparés par les porteurs de projets. L'action de l'assistance technique a permis de renforcer les capacités en gestion E&S des porteurs de projets en les accompagnant dans l'analyse des risques E&S de leurs projets et dans l'identification et la réalisation des instruments de sauvegardes adéquats selon le référentiel établi dans le guide d'évaluation environnementale et sociale. L'action de l'assistance technique a profité également à l'équipe du FLCN en lui permettant de maîtriser le processus de vérification de l'éligibilité des projets et d'identifier les améliorations nécessaires aux dossiers des porteurs de projets en vue d'un meilleur respect des exigences E&S



instaurées par la réglementation nationale. Cette assistance technique a cessé ses activités depuis la désignation d'un point focal E&S au sein de l'équipe du FLCN.

22. Le suivi des travaux de construction a démarré tardivement en 2019 à cause du retard pris dans le conventionnement des projets, dans la mobilisation des budgets des parties prenantes aux projets et aux processus d'appel d'offres pour le choix des entreprises de travaux. La pandémie COVID-19 a complètement stoppé les visites de site durant la période de confinement. Le point focal assurant son suivi uniquement par téléphone et sur la base des fiches de suivi périodiques envoyées par les porteurs de projets. Les visites ont repris en 2021 pour un ensemble de projets par ce ministère. En outre, l'avancement des travaux d'un grand nombre de projets a été impacté par la pandémie quand le confinement total suivi des restrictions de déplacements a été imposé par le gouvernement.

23. L'analyse du rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre du Programme montre que la section relative à la gestion E&S est peu développée et ne fait que relater les chiffres relatifs aux projets conventionnés et aux instruments de sauvegardes y relatifs. Le canevas du rapport semestriel à la disposition de la DGRN comprend un pourcentage de l'efficacité des mesures prises pour réduire les impacts environnementaux et sociaux du projet, afin que la DGRN ait une image claire de la pertinence de ces mesures avec les effets environnementaux du projet, peut également être vérifié lors des visites de terrain. Une attention particulière devrait être accordée durant l'implémentation du Financement Additionnel aux aspects de reporting. L'équipe de la Banque travaillera avec le point focal E&S pour élaborer la structure de la section E&S du rapport annuel et sur la consolidation et la synthèse périodique des données et informations transmises par les porteurs de projets et issues des visites de terrain.

24. En ce qui concerne l'appui et le renforcement des capacités des porteurs de projet, le processus de sélection et de conventionnement qui se déroule sur 8 à 9 mois, ainsi que celui du suivi de la mise en œuvre des projets comprend les ateliers de formation et d'appui aux porteurs de projets. Ces ateliers utilisent le guide technique E&S comme base de formation, et le canevas du rapport semestriel relatif à ce volet. Le renforcement des capacités (RC) tel qu'établi dans le plan d'action du projet parent comprend deux éléments : le 1^{er} RC correspond au renforcement des capacités pendant le processus de conventionnement en vue d'élaborer les outils de gestion E&S comme détaillé dans le point précédent ; le 2nd RC correspond au renforcement des capacités pendant la réalisation et l'exploitation des projets en vue de vérifier l'application et la pertinence des outils de sauvegardes. La DGRN continuera à intégrer le thème E&S dans les formations déployées au profit des porteurs de projet pour renforcer leurs compétences et outiller les porteurs de projet pour assurer la gestion de cet aspect. Le plan de formation élaboré annuellement et transmis à la BM chaque année inclus des formations sur le volet E&S durant toutes les phases de mise en œuvre du processus de l'AP. En outre, les ateliers de formations organisés au profit des porteurs de projets sur le reporting incluent le volet E&S.

SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DES SYSTÈMES APPLICABLES AU PROGRAMME

25. Bien que les risques environnementaux et sociaux des activités relevant du présent Programme soient caractérisés de modérés, le FA offre une occasion à la fois de renforcer les insuffisances mentionnées et d'améliorer durablement l'ensemble du système de gestion E&S mis en place à l'occasion du projet parent.

26. A cet effet, le FA continuera à soutenir (i) le renforcement du système de gestion environnementale et sociale ; (ii) la mise en place de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale ; et (iii) le suivi-évaluation



de la gestion environnementale et sociale. Ces mesures continueront à être mises en œuvre à travers le guide technique E&S du Programme sous la responsabilité du point focal environnemental et social du FLCN.

27. L'analyse des cadres réglementaire et institutionnel qui constituent le système de gestion environnementale nationale a montré leur adéquation avec la Politique sur le PPR.

28. Le programme est sujet à la loi 12-03 relative à l'évaluation des impacts environnementaux⁹⁴. Une nouvelle loi 49-17 relative à l'évaluation environnementale, parue au bulletin officiel en Aout 2020 n'est pas encore entrée en vigueur⁹⁵. Une fois entrée en vigueur, et que des sous-projets du programme sont concernés par cette loi pendant la mise en œuvre du Programme, les dispositions réglementaires fixées par la loi vont être applicables.

29. La procédure de tamisage préconisée pour le projet parent ainsi que les outils sur lesquels elle s'appuie, reste valable pour les activités du FA. Cette procédure permet d'une part, de vérifier l'éligibilité des projets soumis au financement du FLCN et d'autre part d'identifier les instruments de sauvegardes qui s'appliquent à chaque catégorie de projets en fonction de leur potentiel d'impacts et de risques E&S.

30. L'analyse des capacités des institutions impliquées dans le Programme a montré que le FLCN a acquis une première expérience dans la gestion E&S lors de la mise en œuvre du projet parent (2017-2021). Les porteurs de projets ont bénéficié d'un accompagnement et un renforcement des capacités lors de la préparation de leurs dossiers et au cours du cycle de conventionnement. Ce renforcement des capacités devrait être étendu à la phase de construction et d'exploitation pour permettre aux porteurs de projets d'utiliser de manière efficace les outils de gestion et de suivi E&S mis à leur disposition dans le guide E&S.

31. Le système de gestion environnementale développé pour le projet parent, repose sur des procédures et des outils de suivi environnemental développés dans le guide E&S. Ce manuel devrait être la base pour développer les modules de renforcement des capacités destinés aux porteurs de projets pendant les phases de construction et d'exploitation.

32. Ce module de formation devrait être focalisé sur les éléments suivants :
- Exigences réglementaires en matière de gestion environnementale ;
 - Identification et évaluation des impacts environnementaux ;
 - Catégorisation des activités financées en fonction de leurs potentiels de génération des impacts ;
 - Identification des bonnes pratiques environnementales et des mesures d'atténuation des impacts ;
 - Outils de suivi et de reporting sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

Le personnel qui aurait suivi cette formation sera outillé pour assurer la gestion E&S de ses activités en conformité par rapport au guide d'évaluation E&S et à la réglementation environnementale et sociale en vigueur.

33. Même si l'opérationnalisation du système de gestion E&S est effective durant toute la période du projet parent, un effort doit être déployé pour permettre d'améliorer le reporting sur le suivi de la gestion E&S et d'élaborer les analyses pertinentes à même de questionner la pertinence et l'efficacité des outils et par

⁹⁴ Loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.

⁹⁵ Loi 49-17 relative à l'évaluation environnementale.



conséquents contribuer à l'amélioration du système de gestion E&S. Il a été convenu que les experts E&S de la Banque appuieront la DGRN dans l'élaboration de la section E&S du rapport semestriel. L'appui sera itératif et concernera la revue des drafts produits par la DGRN jusqu'à stabiliser une version finale.

34. La section relative au suivi E&S du rapport annuel présentera les informations relatives à la table de matière suivante :

- a. L'organisation mis en place pour l'E&S ;
- b. Capacités des intervenants (unité de gestion du projet, entreprises, assistance technique) ;
- c. Outils disponibles pour le suivi et les difficultés rencontrées lors de leur utilisation – propositions d'amélioration des outils de suivi ;
- d. Résultats du suivi : efficacité des mesures mises en place, atténuation des impacts identifiés, etc. mesurés grâce à l'analyse des PGES, FIES et PAR ;
- e. État des lieux (réalisations et prévisions) du suivi des actions du Plan d'action de cette ESES actualisée.

Cette section sera donc basée sur l'analyse globale des données relatives aux points listés ci-dessus tels que présentés dans les rapports semestriels transmis par les porteurs des projets, étayés par les visites sur le terrain tout en précisant les résultats relatifs à ce volet dans les CR desdites visites.

35. Le point focal environnement désigné au sein de l'unité de gestion du Programme continuera d'assurer la mise en œuvre du Plan d'Action de l'ESES et que le système de gestion environnemental mis en place est fonctionnel et efficace.

ÉLEMENTS A INTEGRER DANS LE PLAN D'ACTION DU PROGRAMME

36. Dans la continuité de ce qui a été proposé dans l'ESES du PPR, le plan d'action relatif aux actions de renforcement proposées dans le cadre du FA est décrit dans le tableau ci-dessous :

Le coût de toutes les actions identifiées, concernant à la fois les volets environnemental et social de l'ESES, sera intégré dans le budget global du Programme.

Tableau 3. Plan d'Action révisé de l'ESES

N°	Mesure	Activité	Responsable	Calendrier
1. RENFORCEMENT DU SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE				
1.1	Sensibilisation et information	Organiser des sessions de diffusion et de sensibilisation pour présenter les recommandations de la mise à jour de l'ESES.	MI	Au cours des 6 mois après la date d'entrée en vigueur de l'accord pour le FA
2. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ELABORATION DES OUTILS				
2.1	Renforcement des capacités pour l'élaboration des outils	Organisation de sessions de renforcement des capacités pour: i) Maitriser le Guide de l'Evaluation Environnementale et Sociale (y compris FEDS, PGES, FIES, PAR); et ii) initiation à la gestion des risques VBG et harcèlement sexuel dans les chantiers et à la mise	MI et MEFRA	Au moins une formation aux profit des porteurs de projet organisée lors du processus de



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

		en place du code de conduite, de la formation et de la sensibilisation des travailleurs		conventionnement de chaque appel à projets.
		3. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS		
3.1	Renforcement des capacités pour le suivi de la mise en œuvre des outils de gestion E&S	Renforcement des capacités en matière de suivi de la mise en œuvre des outils de gestion environnementale et sociale	MI	Au moins une session de formation par an pour les porteurs de projets ciblés.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

37. Un rapport préliminaire de l'ESES actualisée était diffusé auprès des différentes parties prenantes concernées et publié sur le Portail National du Programme de Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience du MI et sur le site de la Banque Mondiale le 23 avril 2021.

38. Des consultations publiques sur le projet actualisé de l'ESES ont eu lieu le 30 avril 2021, rassemblant toutes les parties prenantes concernées de différentes institutions, ministères, organisations de la société civile et acteurs privés marocains. Les consultations, organisées par la BM en collaboration avec le MI, se sont déroulées de manière virtuelle en raison des conditions imposées par la pandémie COVID-19. Les parties prenantes ont discuté des impacts E&S de l'opération ainsi que des mesures d'atténuation identifiées dans l'ESES actualisée. Leurs commentaires ont été intégrés dans l'ESES actualisée finale, qui sera publiée sur les sites Internet du Gouvernement et de la BM.

**ANNEXE 5 : PLAN D'ACTION DU PROGRAMME MODIFIE**

Description de l'action	Source	Partie responsable	Date d'échéance	Mesure de l'exécution	Changement
Conception d'un système de S&E pour la gestion du FLCN	Technique	MI	16-Nov-2017	Un système de suivi et d'évaluation est créé pour le FLCN.	Pas de changement
Établissement du site Internet interactif du FLCN dédié i) à l'information du public, ii) au traitement des réclamations et recours des citoyens concernés iii) et au S&E des sous-projets.	Technique	MI	16-Mai-2018	Le site web interactif du FLCN est créé.	Pas de changement
Inclusion dans les Conventions de Financement entre le MI et les porteurs de sous-projets éligibles du FLCN de la mise à dispositions du projet de compétences techniques, environnementales, sociales, et fiduciaires.	Autre	MI / MEFRA	Annuel	Compétences requises assurées pour tous les porteurs de sous-projets du FLCN	Pas de changement
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités, incluant les aspects techniques, sociaux, environnementaux et fiduciaires.	Technique	MI	Annuel	Soumission et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités pour renforcer les compétences des porteurs de projets.	Pas de changement
Préparation et mise en œuvre du plan d'action pour les recommandations des audits technique et fiduciaire formulées par les auditeurs.	Systèmes fiduciaires	MI	Annuel	Recommandations des audits mises en oeuvre	Pas de changement
Développement des modèles probabilistes des risques de catastrophes naturelles en particulier pour i) l'évaluation et le suivi des risques (MI), et ii) pour le régime de couverture contre les risques catastrophiques institué par le projet de loi (MEF/ACAPS).	Technique	MI/ MEFRA/ACAPS	16-Nov-2020	Les modèles des risques sont développés dans les 36 mois et opérationnels dans les 48 mois après la date d'entrée en vigueur.	Pas de changement
Mise en place d'un système de gestion des doléances pour le FLCN à l'échelle nationale (lié au site Internet du FLCN) et locale	Systèmes Environmental et Social	MI	16-Mai-2018	Un système de gestion des doléances est mis en place	Pas de changement
Préparation de guides techniques simplifiés pour les sous-projets du FLCN sur : (i) la gestion	Systèmes Environmental	MI	16-Mai-2018	Des guides techniques ont été finalisés	Pas de changement



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

environnementale et sociale, y compris sur les consultations publiques et la réinstallation; (ii) les mécanismes de gestion des plaintes.	et Social				
Conformité avec la programmation budgétaire triennale actualisée chaque année pour le CAS-FLCN	Systèmes fiduciaires	MI / MEFRA	01-Jan-2019	CAS-FLCN amendé pour le budget 2019	Pas de changement
Intégration du calendrier de l'exécution du projet dans les CF entre le MI/MEF et les porteurs du projet	Technique	MI	Annuel	Les CF contiennent un calendrier d'exécution	Pas de changement
Organisation de séances de sensibilisation et dissémination des recommandations de la mise à jour de l'ESES.	Systèmes Environnemental et Social	MI	31-Déc-2021	Au moins une session de sensibilisation organisée pour les porteurs de projets ciblés.	Pas de changement
Organisation de sessions de renforcement des capacités pour: i) Maitriser le Guide de l'Evaluation Environnementale et Sociale (y compris FIDS, PGES, FIES, PAR); et ii) initiation à la gestion des risques VBG et harcèlement sexuel dans les chantiers et à la mise en place du code de conduite, de la formation et de la sensibilisation des travailleurs	Systèmes Environnemental et Social	MI / MEFRA	Annuel	Au moins une formation aux profit des porteurs de projets organisée lors du processus de conventionnement de chaque appel à projets.	Pas de changement
Renforcement des capacités pour le suivi de la mise en œuvre des outils de gestion environnementale et sociale	Systèmes Environnemental et Social	MI	Annuel	Au moins une formation par an organisée pour les porteurs de projets ciblés.	Nouveau
Soumission en temps voulu des états financiers annuels complets par les responsables de la mise en œuvre des sous-projets et partage avec l'IGF.	Systèmes fiduciaires	MI (DGRN) / Porteurs de projet	Annuel	Tous les états financiers des projets sont soumis dans les délais.	Nouveau
Intégration des informations pertinentes fiduciaires (passation de marchés et gestion financière) dans les rapports semestriels et les visites de terrain.	Systèmes fiduciaires	MI (DGRN)	Semi-Annuel	Les informations fiduciaires convenues sont intégrées dans le reporting.	Nouveau
Organisation de formation sur l'élaboration des documents de passation de marché.	Systèmes fiduciaires	MI (DGRN)	31-Dec-2021	La formation a été dispensée aux porteurs de projets ciblés.	Nouveau



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

Développement et mise en œuvre d'une méthodologie pour les visites de terrain des sous-projets structurels co-financés par le FLCN	Technique	MI (DGRN)	30-Sept-2021	Méthodologie développée et démarrage de sa mise en œuvre.	Nouveau
Elaboration d'un guide technique à l'intention des associations sur la conception de campagnes efficaces de sensibilisation aux risques de catastrophe, en mettant un accent particulier sur les femmes, et organisation de formations sur ce guide	Technique	MI (DGRN)	30-Juin - 2023	Guide développé et au moins une formation organisée.	Nouveau



ANNEXE 6: AJUSTEMENT DU PROGRAMME PAYS POUR REpondre AU COVID-19

Impact de la pandémie COVID-19 sur le Maroc et réponse du gouvernement⁹⁶

1. **Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a réalisé d'importants progrès économiques et sociaux grâce à d'importants investissements publics, à des réformes structurelles et à des mesures visant à assurer la stabilité macroéconomique.** Des efforts d'investissement importants et un modèle de développement à forte intensité de capital ont contribué à une croissance soutenue, à des progrès significatifs vers l'éradication de l'extrême pauvreté, à une espérance de vie accrue, à un meilleur accès aux services publics de base et à un développement important des infrastructures publiques. Cette approche a cependant montré des limites en termes de création d'emplois suffisants, en particulier pour les jeunes, et de réduction des inégalités géographiques et socio-économiques. Le choc apporté par la pandémie COVID-19 a brusquement plongé l'économie dans une récession en 2020, la première depuis 1995, menaçant ainsi les gains sociaux et économiques atteints ces dernières années. L'engagement du Groupe BM au titre du Cadre de partenariat pays 2019-2024, discuté par le Conseil d'administration le 19 février 2019 (rapport n° 131039-MA), a été ajusté pour soutenir le pays dans son programme de secours, de restructuration et de relèvement résilient.

2. **Un confinement rigoureux, l'effondrement des recettes du tourisme, la perturbation des chaînes de valeur mondiales et un choc agricole ont contribué à expliquer l'ampleur de la récession du Maroc en 2020.** Au cours du deuxième trimestre de 2020, qui a largement coïncidé avec la période de confinement de 14 semaines, le PIB réel s'est contracté de 15,1 en glissement annuel. Bien que l'activité ait commencé à se redresser au troisième trimestre, le PIB réel s'est contracté de 7,1 % en 2020. Du côté de la production, bien que peu de secteurs aient été épargnés, l'impact de la crise a été particulièrement sévère pour l'industrie hôtelière et les transports, ainsi que pour les segments manufacturiers les plus exposés au commerce international. En outre, la valeur ajoutée agricole s'est contractée de 8 % en raison d'une sécheresse significative. Du côté de la demande, la consommation privée s'est contractée de 8,7 %, partiellement compensée par une hausse de 4,4 % de la consommation publique. Dans ce contexte d'activité déprimée, l'inflation globale s'est établie en moyenne à 0,7 pour cent en 2020 et la part des prêts non performants a augmenté pour atteindre 8,4 pour cent du portefeuille de crédit des banques (7,6 pour cent en décembre 2019).

3. **La pandémie de COVID-19 a eu un impact budgétaire important, mais le déficit des comptes courants a diminué en 2020.** L'augmentation de certaines dépenses budgétaires et la forte contraction des recettes fiscales ont entraîné une détérioration du déficit budgétaire, qui a atteint 7,7 % du PIB en 2020. L'expansion budgétaire et la récession ont entraîné une augmentation de plus de 12 points de pourcentage du ratio dette/PIB, qui a atteint 77,8 % du PIB. Le compte courant s'est mieux comporté que prévu, clôturant l'année avec un déficit de seulement 1,5 % du PIB (4,1 % du PIB en 2019), grâce à la forte contraction des importations et à la résilience des envois de fonds des travailleurs. L'économie marocaine a préservé son bon accès aux financements extérieurs, avec d'importants décaissements multilatéraux, deux émissions réussies d'obligations souveraines sur les marchés internationaux (1 milliard d'euros en septembre et 3 milliards de dollars en décembre), et des flux nets d'IDE relativement résilients. Dans ce

⁹⁶ Toutes les prévisions de cette section (sauf indication contraire) sont celles du personnel de la Banque mondiale.



contexte, le stock de réserves de change a augmenté de 26,6 % en 2020, atteignant près de 30 % du PIB, soit l'équivalent de plus de sept mois d'importations.

4. **Après plusieurs années de baisse soutenue, le taux de pauvreté (mesuré avec le seuil de 3,2 USD en PPA) est estimé avoir augmenté de 5,8 pour cent en 2019 à 7,1 pour cent en 2020.** La crise a un impact important sur le marché du travail, et le taux de chômage a grimpé à 11,9 pour cent (9,2 pour cent en 2019).

5. **Le ralentissement brutal de l'activité économique affecte de manière significative les emplois et les revenus des ménages.** L'économie marocaine aurait perdu près de 580 000 emplois entre septembre 2019 et septembre 2020 (contre une création nette de 143 000 emplois l'année précédente), dont 258 000 dans le secteur primaire, 61 000 dans le secteur secondaire et 260 000 dans le secteur tertiaire. Au cours du deuxième trimestre de 2020, qui coïncide globalement avec le verrouillage, le nombre moyen d'heures travaillées a diminué de plus de la moitié (de 45 à 22 par personne et par semaine). Les enquêtes menées par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) indiquent qu'environ deux tiers des travailleurs ont dû cesser leur activité pendant le confinement et 62 % ont subi une perte de revenu pendant cette période.

6. **La réponse du gouvernement à la crise a d'abord consisté à compenser partiellement les ménages et les entreprises pour la perte de revenus liée au confinement, pour laquelle un Fonds spécial a été créé.** Le fonds spécial COVID-19 a été doté de contributions du gouvernement central et d'autres entités publiques (principalement des entreprises d'État), de banques et de sociétés privées, de particuliers et de dons étrangers, pour un montant total de 33,7 milliards de DH (3,6 milliards de dollars US, soit près de 3,1 % du PIB). Ces ressources ont été utilisées pour financer la réponse de santé publique à la pandémie et également pour financer la distribution d'environ 22,4 milliards de DH (2,1 pour cent du PIB) en transferts directs aux travailleurs formels et informels affectés par l'interruption des activités économiques. Les autres éléments de l'approche adoptée par les autorités pour atténuer l'impact de la pandémie ont été les suivants : report des cotisations de sécurité sociale et des reports d'impôts ; politique monétaire expansionniste ; injections de liquidités dans le système bancaire ; assouplissement des normes micro prudentielles pour stimuler le crédit ; garanties de prêts. Le Fonds dépensé a également capitalisé la "Caisse Centrale de Garantie (CCG)", en tant qu'agence chargée de garantir jusqu'à 95 pour cent principalement des prêts de fonds de roulement accordés par les banques aux MPME - ce capital aiderait à absorber les pertes de la CCG sur les prêts garantis à mesure qu'elles se matérialisent au fil du temps.

7. Début août 2020, un plan de relance a été annoncé. Le Pacte national pour la relance économique et l'emploi fixe quatre grands objectifs à moyen terme à poursuivre conjointement par le secteur public et le secteur privé : accélérer la reprise, préserver l'emploi, favoriser la formalisation de l'économie et améliorer la gouvernance. Pour atteindre ces objectifs, 120 milliards de MAD (11 % du PIB) seraient mobilisés à travers les garanties de l'Etat aux crédits des entreprises (6,9 % du PIB), et à travers les investissements du Fonds Mohammed VI (pour une taille ciblée équivalente à 4,1 % du PIB) (voir ci-dessous pour plus de détails sur le Fonds Mohammed VI (Fonds MVI).

- Un vaste plan de réforme du cadre de protection sociale du Maroc. Durant une première étape (2021-2022), les autorités se concentreront sur l'universalisation de l'assurance maladie et l'unification des différents régimes existants, une réforme qui devrait intégrer plus de 10 millions de Marocains actuellement couverts par le régime de base non contributif (RAMED) dans le régime d'assurance maladie contributif (AMO). En outre, l'accès aux allocations



familiales sera élargi aux indépendants et aux non-salariés. La deuxième étape (2023-2024) se concentrera quant à elle sur le régime de pension de vieillesse et sur l'élargissement des allocations de chômage. Le ministre des finances a récemment annoncé que les coûts estimés de la réforme de la protection sociale s'élèveront à environ 5 % du PIB lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre.

- **Fonds d'investissement Mohammed VI (Fonds MVI).** La loi et le décret créant le Fonds MVI ont été adoptés respectivement en décembre 2020 et février 2021. Dans le cadre du plan de relance, le Fonds MVI est conçu par les autorités comme un véhicule clé pour impulser la croissance et la transformation du secteur privé. Ainsi, le Fonds MVI devrait catalyser les investissements privés pour fournir des fonds propres aux PME viables opérant dans des secteurs stratégiques pour l'économie marocaine (agriculture, tourisme, fabrication, innovation et croissance), tout en finançant des projets d'infrastructure commerciale en PPP. Les 4,5 milliards de dollars ciblés seront financés par un capital de départ de 1,5 milliard de dollars financé par le gouvernement et 3 milliards de dollars qui devraient être mobilisés auprès d'investisseurs institutionnels et privés, nationaux et internationaux. Le Fonds fonctionnera principalement par la mise en œuvre de compartiments thématiques, gérés par des gestionnaires d'actifs privés sélectionnés par un processus concurrentiel. La Banque mondiale soutient la mise en œuvre du Fonds MVI par le biais d'une assistance technique depuis septembre 2019.
- **Réforme de la politique d'actionnariat public et des entreprises publiques.** Dans le cadre du plan de relance, le Roi a annoncé la création d'une agence chargée de la gestion des actifs publics " Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État " (APE). L'objectif de l'APE est de conduire la transformation du secteur des entreprises d'État, afin d'améliorer les performances et les revenus, et de réduire la dépendance à l'égard des transferts budgétaires et des garanties souveraines. La mission de l'APE est de gérer activement les participations de l'État dans les entreprises publiques commerciales. L'Agence devra : (i) superviser la transformation des entreprises publiques en sociétés à gouvernance de type privé. (ii) assurer le suivi des performances des entreprises d'État par le biais de rapports réguliers améliorés et fréquents, (iii) améliorer la gouvernance et les performances financières des entreprises d'État commerciales, (iv) mobiliser des capitaux privés, notamment par le biais de privatisations et de cotations publiques, et (v) créer des synergies plus fortes entre les entreprises d'État en regroupant les entreprises d'État d'un même secteur en holdings.
- En outre, de nouvelles stratégies industrielles et agricoles ont été approuvées, dont l'un des objectifs est de saisir les opportunités que pourraient offrir les tendances à la délocalisation en Europe.

8. **Campagne de vaccination.** Le Maroc a commencé une campagne nationale de vaccination contre le coronavirus le 28 janvier 2021 après avoir reçu des envois de vaccins d'Astra-Zeneca et de Sinopharm. Au 5 mai 2021, les autorités sanitaires ont administré plus de 9,5 millions de doses du vaccin au Covid-19 et 14.1% de la population a reçu au moins une dose et 11.8% sont vaccinés entièrement (2 doses). Le Maroc avait initialement prévu de vacciner 80 % de sa population en trois mois, mais ce plan ambitieux sera difficile à réaliser en raison des retards de livraison des vaccins.

Soutien du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) pour répondre à la crise :



9. L'engagement du Groupe de la Banque mondiale sous le Cadre de partenariat pays (CPP) 2019-2024, discuté par les Administrateurs le 19 février 2019 (Rapport n° 131039-MA), a été ajusté conformément aux trois phases d'assistance, de restructuration et de relance résiliente, et le pipeline de l'année fiscale 2021 a été redéfini pour libérer de l'espace de prêt afin de s'aligner sur ces priorités, précisées ci-dessous :

- a. **Appui à la santé pour sauver des vies menacées par le virus:** un financement supplémentaire et une restructuration d'un PPR de soutien à la santé (35 millions de dollars) visant à renforcer la détection, la surveillance et la gestion des cas ont été approuvés par le Conseil le 16 juin 2020. En outre, un financement de la politique de développement (FPD) avec une option de retrait différé en cas de catastrophe (Cat DDO) a été restructuré pour inclure un déclencheur de catastrophe liée à la santé et, par conséquent, 275 millions de dollars ont été décaissés le 3 avril 2020 [Assistance].
- b. **Protéger les pauvres et les vulnérables:** une ligne de soutien comprend une série de financement de politiques de développement (DPF) sur l'inclusion financière et numérique. Le premier de cette série (500 millions de dollars) a été approuvé par le Conseil le 22 juin 2020 et un second DPF est en préparation pour (500 millions de dollars) afin de continuer à faire avancer les réformes identifiées. L'opération avait été planifiée avant le début de la pandémie de la COVID-19 ; mais a été ajustée pour répondre aux besoins urgents. En tant que tel, le **DPF** a inclus des mesures politiques pour la création du Fonds Spécial de Lutte Contre la Pandémie COVID-19 qui finance les transferts monétaires aux employés et aux ménages du secteur formel et informel [Assistance]. Il comprenait également le développement d'une identification numérique pour faciliter l'inclusion financière et l'expansion des programmes de protection sociale [Restructuration], une réforme de la réglementation pour le développement d'une assurance inclusive [Restructuration et relance], et un élargissement de l'accès à la connectivité à large bande des zones urbaines et rurales mal desservies [Restructuration et relance]. Le projet Intervention d'urgence en matière de protection sociale en réponse à la COVID-19 au Maroc (400 millions de dollars), approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2020, soutient la réponse du gouvernement en matière de filet de sécurité tout en jetant les bases d'un programme de transfert de revenus plus complet et inclusif. Le programme de développement de la petite enfance (DPE) (450 millions de dollars) qui doit être présenté au Conseil des administrateurs de la BM en Juin 2021, contribuera à améliorer l'accès à certains services de DPE de qualité dans les zones rurales du Maroc et à établir des mécanismes pour renforcer le suivi, l'évaluation et la coordination des services de DPE [Restructuration]. Enfin, ce financement supplémentaire proposé pour le programme de gestion des risques de catastrophe (100 millions de dollars US) contribuera à intensifier notre soutien dans ce domaine et à améliorer le cadre institutionnel pour financer les activités de réduction des risques de catastrophe et renforcer la résilience financière aux catastrophes naturelles pour les populations ciblées.
- c. **Assurer la croissance durable des entreprises et la création d'emplois:** la Banque mondiale a restructuré le projet de financement des startups et des PME innovantes pour soutenir les startups et les incubateurs durement touchés par la pandémie [Restructuration et Relance]. Étant donné que la crise de la COVID-19 devrait accroître la dépendance des entreprises à l'égard des services numériques, le DPF d'inclusion



financière et numérique promeut l'accès aux services numériques mondiaux, le financement participatif pour les startups innovantes et les paiements sans numéraire [Restructuration et Relance]. Le second de la série de DPF (450 millions de dollars US) qui doit être présenté au Conseil des administrateurs de la BM en Juin 2021, s'attaque aux contraintes contraignantes à l'inclusion économique et au développement, afin d'améliorer l'inclusion financière et numérique des MPME et des populations vulnérables, notamment les femmes, la population rurale et les jeunes. Il s'agira de mettre en place des réformes ambitieuses et de promouvoir des changements structurels en s'appuyant sur la microfinance, l'assurance, l'accès au crédit bancaire, les outils de financement innovants, la numérisation du système de protection sociale, la diffusion des paiements mobiles et électroniques sécurisés et l'amélioration du cadre juridique des entreprises afin de soutenir le financement par fonds propres des PME, d'accroître la participation des femmes aux postes de direction et de catalyser l'investissement privé. Ces efforts devraient stimuler la reprise, accroître l'accès des PME aux marchés publics et stimuler la concurrence dans le secteur des télécommunications et du haut débit. [Restructuration et redressement].

- d. ***Renforcer les politiques, les institutions et les investissements pour mieux reconstruire:*** la Banque mondiale soutient ce pilier en apportant son soutien au Comité de Veille Economique (CVE) et à divers ministères en fournissant des travaux analytiques et des analyses de données ; ainsi que par l'assistance technique pour les réformes clés [assistance, restructuration et relance]. Plusieurs des opérations prévues pour l'exercice 21 ont pris une importance plus grande dans les circonstances actuelles du COVID-19 et post-COVID-19 - y compris le financement additionnel du Programme de transport urbain pour les résultats (150 millions de dollars) récemment approuvé par le Conseil (soutient à la capacité de transport public urbain qui sera essentiel pour un retour sûr des déplacements urbains) et le PPR de la génération verte (250 millions de dollars). Le programme est conçu pour promouvoir la transformation numérique du secteur agricole, et répondre à la crise actuelle et aux chocs similaires. Enfin, le financement additionnel PPR pour le transport urbain (150 millions de dollars US), approuvé par le Conseil d'administration le 3 novembre 2020 vise à soutenir le secteur du transport urbain du pays en termes de réformes institutionnelles et d'infrastructures, de systèmes et de services, et à répondre aux nouveaux besoins et priorités en matière de mobilité (y compris ceux liés à l'impact négatif de COVID-19 sur la mobilité).

Sélectivité, complémentarité, partenariats

10. Les pays et organisations partenaires du Maroc déploient un effort conjoint pour soutenir le pays pendant cette crise. Un groupe de partenaires financiers - Banque africaine de développement (BAD), Banque européenne d'investissement (BEI), AFD, Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (KfW), UE, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) - se réunit régulièrement depuis le début de la pandémie pour discuter de la complémentarité du soutien. Le GBM mène des analyses de suivi socio-économique avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et a récemment publié un suivi économique avec un accent particulier sur l'impact de la crise du COVID-19. Le 7 avril 2020, le Maroc a mobilisé 3 milliards de dollars de ressources disponibles dans le cadre d'une ligne de crédit de précaution et de liquidité avec le Fonds monétaire international (FMI), renforçant ainsi ses réserves



La Banque mondiale

Programme d'appui à la Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience au Maroc –
Financement Additionnel (P176349)

officielles et soutenant la stabilité économique. En outre, les autorités mobilisent un montant supplémentaire (non programmé) de 1 milliard de dollars US en soutien bilatéral et multilatéral en 2020 par rapport à leurs plans pré-COVID-19 auprès des institutions financières internationales (BM, BAD, BERD, BEI, Banque islamique de développement, Fonds monétaire arabe) ainsi que les agences bilatérales (KfW, AFD) et l'UE.

11. Globalement, les besoins bruts de financement budgétaire du Trésor marocain en 2020 s'élèvent à 17,4 % du PIB, dont 75,8 milliards de MAD (près de 8,5 milliards de dollars) sont couverts par des financements extérieurs. Les sources de financement externe sont les suivantes : obligations (4,2 milliards de dollars), financement multilatéral (3,3 milliards de dollars) et financement bilatéral (1 milliard de dollars). Les besoins bruts de financement budgétaire devraient baisser à 16 % du PIB, et le plafond de la loi budgétaire pour le financement extérieur s'élève à 41 milliards de MAD, soit 4,6 milliards de dollars US au taux de change actuel. Selon les autorités, près de 80 % de ces financements extérieurs devraient être couverts par des sources multilatérales et bilatérales.